

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
SUD RHÔNE ALPES**

**SOCIETE COOPERATIVE à CAPITAL et PERSONNEL VARIABLES
Au capital actuel de 70 658 206,25 euros
Siège social : 15-17, rue Paul Claudel 38100 GRENOBLE
402 121 958 00019 RCS GRENOBLE - APE 6419Z**

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2008

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2008

SOMMAIRE

1. Rapport de gestion	Page 5
2. Rapport du Président	Page 26
3. Comptes individuels	Page 43
4. Comptes consolidés	Page 83
5. Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2009	Page 152
6. Rapports des commissaires aux comptes	Page 156
7. Achats et ventes de CCI dans le cadre d'un programme de rachat	Page 166
8. Document annuel d'information	Page 167
9. Publicité des honoraires des commissaires aux comptes	Page 170
10. Déclaration des personnes physiques qui assument la responsabilité de ces documents	Page 171

CONSEIL D'ADMINISTRATION	SOMMAIRE	
Jean-Pierre GAILLARD, Président	Rapport de gestion	5
Marc RASPAIL, Vice-Président	Rapport du Président	26
Nathaly PEYRACHON, Vice_Présidente	Comptes individuels	43
Jean-Paul CHAVAS, Secrétaire	Bilan	44
Guy SAUVAJON, Secrétaire-Adjoint	Hors bilan	45
Philippe COSTET, Trésorier	Compte de résultat	45
Lucien BARGE, Administrateur délégué pour le Rhône	Note 1 Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice	46
Jean-Claude BRIT, Administrateur	Note 2 Principes et méthodes comptables	49
Bernard CLAVEL, Administrateur	Note 3 Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle	59
Guy-Noël DEVAMBEZ, Administrateur	Note 4 Opérations avec la clientèle	59
Claude GIRAUD, Administrateur	Note 5 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	60
Jean-Claude GRIOT, Administrateur	Note 6 Titres de participation et de filiales	62
Jean-Marie LAGANIER, Administrateur	Note 7 Variation de l'actif immobilisé	64
Joseph PERONNET, Administrateur	Note 8 Autres actifs et comptes de régularisation	65
Jean-Claude RABAIX, Administrateur	Note 9 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	65
Jean-Paul RIVAT, Administrateur	Note 10 Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle	65
Annie ROUX, Administrateur	Note 11 Comptes créditeurs de la clientèle	66
Gisèle SIBEUD, Administrateur	Note 12 Dettes représentées par un titre	66
	Note 13 Autres passifs et comptes de régularisation	67
	Note 14 Provisions	67
	Note 15 Epargne logement	68
	Note 16 Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	70
	Note 17 Fonds pour risques bancaires généraux	71
	Note 18 Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle	71
	Note 19 Variation des capitaux propres (avant répartition)	72
	Note 20 Composition des fonds propres	72
	Note 21 Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations	72
	Note 22 Opérations effectuées en devises	73
	Note 23 Opérations de change, emprunts et prêts en devises	73
	Note 24 Opérations sur instruments financiers à terme	74
	Note 25 Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés	75
	Note 26 Actifs donnés et reçus en garantie	76
	Note 27 Engagements donnés aux entreprises liées	76
	Note 28 Engagements de crédit bail	76
	Note 29 opérations de désendettement de fait et de titrisation	76
	Note 30 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	77
	Note 31 Revenus des titres	77
	Note 32 Produit net des commissions	77
	Note 33 Gains ou pertes des opérations sur	78
COMITE DE DIRECTION		
Christian ROUCHON ,Directeur Général		
Philippe CHATAIN, Directeur Général Adjoint		
Emmanuel BARRAS, Directeur Général Adjoint		
Ivan BORNECQUE, Directeur Crédits		
Jean-François DEFRASNE, Secrétaire Général		
Alain GAGNON, Directeur Bancaire et Organisation Responsable du site de Privas		
François GUILLEBERT, Directeur Financier et Logistique Responsable du site de Valence		
Gérard BIESSY-BONNET, Directeur Commercial		
Bertrand MALAPERT, Directeur Entreprises		
Didier RABEL, Directeur Ressources Humaines et Marketing		

	portefeuilles de négociation	
	Note 34 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	78
	Note 35 Autres produits et charges d'exploitation bancaire	78
	Note 36 Charges générales d'exploitation	79
	Note 37 Coût du risque	80
	Note 38 résultat net sur actifs immobilisés	81
	Note 39 Charges et produits exceptionnels	81
	Note 40 Impôt sur les bénéfices	81
	Note 41 Informations relatives aux résultats des activités bancaires	81
	Note 42 exemption d'établir des comptes consolidés	81
	Note 43 Evénements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation	81
	Note 44 - Affectation des résultats	82
	Note 45 Publicité des honoraires de commissaires aux comptes	82
	Comptes consolidés	83
	Cadre général	84
	Compte de résultat	87
	Bilan actif	88
	Bilan passif	89
	Tableau de variation de capitaux propres	90
	Tableau des flux de trésorerie	92
	Notes annexes aux états financiers	94
	Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2009	152
	Rapports des commissaires aux comptes	156

RAPPORT DE GESTION

■ L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET FINANCIER

LA CRISE FINANCIERE EN 2008

L'année 2007 s'était finie sur l'annonce de 13 Mds USD de dépréciations liées aux subprimes de Citigroup, les premières pertes historiques de Bear Stearns, les fortes inquiétudes sur les assureurs monolines américains et les injections massives de liquidité des banques centrales afin de couvrir les besoins de fin d'année des acteurs. Ces événements n'ont été finalement que peu de choses au regard des développements de l'année 2008 qui restera l'année où le secteur financier a subi des ondes de choc sans précédent et où ses bases ont été profondément ébranlées.

L'année 2008 a en effet commencé avec l'annonce du plan de relance de l'administration Bush de 150 milliards de \$, suivi par la perte de 4.9 milliards d'€ de la Société Générale dans l'affaire dite «Kerviel », puis le rachat précipité de Bear Stearns par JP Morgan en mars 2008. Mais les événements se sont précipités à partir de septembre 2008, avec la faillite de Lehman Brothers et des mouvements typiques de panique financière.

Face à ce risque systémique, les pouvoirs publics ont dû reprendre la main. Nous avons ainsi vu la mise sous tutelle de l'État américain des deux géants hypothécaires, Fannie Mae et Freddie Mac et le sauvetage express d'AIG (le premier assureur américain). Morgan Stanley et Goldman Sachs ont abandonné leur spécificité de banques d'investissement pour devenir des holdings bancaires ayant accès aux différentes facilités de la Fed. Le mouvement s'est poursuivi avec les rachats successifs de Merrill Lynch ou les sauvetages des banques anglaises HBOS, et Bradford and Bringley et des belges Fortis et Dexia. Le paysage financier s'est remodelé à vive allure, avec en toile de fond, la fin annoncée d'une ère de désintermédiation mal contrôlée.

Le marché de la liquidité interbancaire s'est totalement grippé du fait de la crise de confiance généralisée, engendrée par ces défaillances et sauvetages (ou pas) en chaîne. Afin de pallier les défaillances des marchés et d'éviter toute rupture dans la chaîne de financement, les banques centrales ont soutenu activement les marchés en assouplissant considérablement leurs conditions d'intervention et, le 08 octobre 2008, elles ont décidé d'abaisser leurs taux d'un demi-point. La spéculation déstabilisatrice a été freinée avec l'interdiction temporaire des ventes à découvert. L'aggravation de la crise financière et sa contagion à l'économie ont conduit les gouvernements à agir pour tenter d'éviter une crise économique majeure.

Ainsi, des plans d'urgence ont été décidés afin de pérenniser le système financier mondial. Le 12 octobre 2008, à l'issue d'une semaine noire sur les marchés financiers, le G7 et l'Eurogroupe se réunissent d'urgence à Washington et à Paris, aboutissant à l'annonce de plans de soutien de près de 1 900 milliards d'€ au total en Europe. Le 13 octobre 2008, la France annonce que l'Etat va jouer son rôle de prêteur en dernier ressort auprès des banques jusqu'à fin 2009, dans la limite de 320 milliards d'€. La société de recapitalisation qui a déjà servi à sauver Dexia pourra, quant à elle, investir 40 milliards d'€ dont 10,5 milliards d'€ seront finalement investis avant la fin 2008 dans les principales banques françaises. Ces mesures de soutien de l'Etat français s'accompagnent pour les banques d'engagements sur leur rôle de financeur de l'économie. Le 14 octobre 2008, le Trésor américain annonce un vaste plan d'investissements de 250 milliards USD dans les banques américaines afin de restaurer leur bilan. Enfin, des assouplissements de certaines règles comptables, accusées d'avoir amplifié les effets de cette crise, ont été mis en place.

Ces mesures ont permis de mettre fin à la phase la plus aiguë de la crise financière. De nouvelles régulations financières devraient voir le jour afin d'éviter que les excès passés et la sous-évaluation massive des risques qui en a résulté puissent se reproduire. On peut donc s'attendre à des évolutions significatives, tant de l'architecture des systèmes financiers que de leur régulation. Le G20 des 14 et 15 novembre 2008 constitue de ce point de vue une avancée importante. D'une part, parce que les pistes de travail contenues dans la déclaration finale sont nombreuses et ciblées. D'autre part, parce que ce texte, certes encore peu concret à ce stade, est parvenu à recueillir l'aval des vingt principaux pays de la planète, Etats-Unis inclus.

Enfin, compte tenu de la rareté du crédit et de la liquidité, les effets de cette crise se font désormais sentir sur l'économie, où plusieurs secteurs sont désormais touchés, à commencer par le secteur automobile. Elle touche tous les pays, y compris les grands pays émergents qui avaient pu paraître préservés dans un premier temps. La crise financière agit ainsi comme un révélateur des fragilités économiques structurelles. C'est "la crise la plus grave sur les marchés financiers arrivés à maturité depuis les années 30". L'avertissement émane du Fonds monétaire international (FMI) dans son rapport "Perspectives économiques mondiales".

L'EVOLUTION DES MARCHES FINANCIERS EN 2008

DEPUIS LE DEBUT DE LA CRISE FINANCIERE EN ETE 2007, LES BANQUES CENTRALES SONT EXTREMEMENT ACTIVES, POUR GARANTIR LA STABILITE DU SYSTEME FINANCIER

Des dispositifs de crise pour sauvegarder à tout prix la liquidité

La vague de défiance qui secoue les marchés financiers a asséché les différentes sources privées de liquidité : extinction du marché des billets de trésorerie, paralysie des marchés interbancaires... La crise a fini par contraindre les banques centrales à exercer leur rôle de prêteur en dernier ressort et à accommoder progressivement leurs opérations en ne limitant plus leurs montants, en rallongeant leur durée et en les assortissant de gages moins contraignants, leur conférant ainsi de plus en plus les attributs de la liquidité privée, et se substituant finalement à celle-ci pour pallier sa paralysie.

La politique monétaire, un moyen d'action à la fois pour le sauvetage du système financier et contre la récession économique

Aux Etats-Unis : la Fed a procédé à sept baisses du taux directeur en 2008, pour le ramener de 4,25 % mi-janvier jusqu'au niveau jamais atteint de 0% à 0,25 % en décembre. Dès le début de la crise financière, la Fed a souhaité abaisser fortement son taux d'intérêt pour alléger la contrainte des agents endettés et les risques d'insolvabilité.

En l'absence de possibilité d'un nouvel assouplissement monétaire, la FED ne dispose plus que des mesures d'assouplissement quantitatif, déjà expérimentées pour débloquer les marchés de capitaux, tels que les achats, déjà massifs, de dettes d'organismes de prêts immobiliers garantis par l'Etat, ou même l'achat d'emprunts d'Etat (solution interdite jusque-là) pour faire baisser les taux à long terme.

Dans la zone euro : la BCE a d'abord différencié son rôle de stabilisateur du système financier de celui de responsable de la politique monétaire. Elle s'est ainsi focalisée sur son rôle de maîtrise de l'inflation, les prix des produits alimentaires et du pétrole ayant effectivement très fortement augmenté, ce dernier touchant le niveau record de 147 dollars le baril en juillet, et l'inflation atteignant à ce moment 4 % dans la zone euro.

Le prix du baril de pétrole a ensuite brutalement baissé, passant sous les 90 dollars en septembre et sous les 40 dollars en décembre ; les prix des matières premières alimentaires ont aussi sensiblement reflué. Le repli du taux d'inflation, d'abord progressif, s'est accéléré en novembre pour tomber à son plus bas niveau (2,1 %) depuis septembre 2007, se rapprochant à nouveau de l'objectif de 2 % de la BCE. De quoi laisser la voie à de nouvelles baisses des taux d'intérêts européens, alors que l'économie est entrée en récession.

La BCE a opéré un revirement de stratégie en participant le 8 octobre dernier au mouvement coordonné des banques centrales de baisser leurs taux, marquant ainsi le coup d'envoi d'un cycle global de relâchement monétaire.

Évolution des taux en France :

	Moyenne annuelle	Valeur 31/12
	2006	
Euribor 3 mois	3,08 %	3,72 %
OAT 10 ans	3,78 %	4,00 %
	2007	
Euribor 3 mois	4,28 %	4,68 %
OAT 10 ans	4,26 %	4,42 %
	2008	
Euribor 3 mois	4,64 %	2,86 %
OAT 10 ans	4,23 %	3,39 %

■ CONJONCTURE ECONOMIQUE

L'économie mondiale a connu une longue période de prospérité sur fond de libéralisation des marchés financiers et d'intégration globale des économies, y compris des pays émergents. Mais la logique de croissance des dix dernières années, nourrie de lourds déséquilibres financiers (excès de l'endettement américain, surplus d'épargne d'autres pays comme la Chine), s'est désagrégée avec le déclenchement de la crise financière. Cette

crise est devenue globale tant par les secteurs (finance, banques, économie réelle) que par les pays touchés (Etats-Unis, Europe, pays émergents) et l'ajustement vers un nouvel équilibre s'annonce long et douloureux.

L'OCDE (1) attend ainsi une « récession sévère et prolongée », parfois jusqu'en 2010, pour la plupart des pays membres, « ce qui signifie que la récession sera sans doute la plus sévère depuis le début des années 80 », et table, après une croissance de 1,4 % de leur PIB en 2008, sur une récession de -0,4 % en 2009, avant une reprise de 1,5 % en 2010.

1. AUX ETATS-UNIS, L'ECONOMIE TRAVERSE UNE PERIODE PARTICULIEREMENT DIFFICILE

Aidée par des mesures monétaires et budgétaires très réactives, la croissance américaine a d'abord faibli sans rompre (2). Mais le retournement brutal du marché du logement, la crise financière et la hausse temporaire des prix des produits de base ont finalement provoqué un ralentissement considérable de l'activité en 2008, même si le soutien fort, apporté au commerce extérieur depuis deux ans par la dépréciation du dollar, permet aux Etats-Unis de mieux résister aux chocs que la moyenne de leurs partenaires. Une récession est ainsi attendue à -1 % au 4^{ème} trimestre (1,4 % au 3^{ème} trimestre).

Après avoir porté la croissance des dix dernières années, avec une consommation qui a représenté jusqu'à 70 % de la richesse nationale, les ménages américains ont fini par restreindre drastiquement leurs dépenses, à cause de la destruction de leur richesse, de la remontée du taux de chômage et des difficultés d'accès au crédit. Cette baisse de consommation entraîne une récession qui s'annonce profonde et longue. Selon l'OCDE, la croissance du PIB devrait être de 1,4 % en 2008, puis devrait décroître de -0,9 % en 2009, avant de progresser de 1,6 % en 2010, mais « la reprise sera probablement languissante ».

2. DANS LA ZONE EURO, LES PERSPECTIVES DE CROISSANCE S'ASSOMBRISSENT

L'Europe a montré une étonnante résistance au 1^{er} trimestre 2008, avec un rythme annuel de croissance de plus de 3 %, d'abord dû au dynamisme de l'appareil productif allemand qui a pleinement profité de la vitalité de la demande étrangère. Mais la croissance a connu un coup d'arrêt au 2^{ème} trimestre, se contractant de 0,2 %, avant de nettement flancher sur le second semestre sous l'effet du ralentissement américain, du pétrole cher et de l'euro fort.

Selon l'OCDE, l'activité devrait encore se contracter sur les six prochains mois ; le durcissement des conditions financières, la faible progression des revenus, la baisse de l'immobilier et la chute des actions devrait affecter la consommation et l'investissement. Après une croissance qui pourrait s'établir à 1 % pour 2008, l'OCDE table sur une récession de -0,6 % en 2009 avant une reprise de 1,2 % en 2010. Le ralentissement économique devrait être très marqué en Espagne, Italie, Hongrie, Irlande, Islande, Luxembourg, Royaume-Uni et Turquie.

3. LA FRANCE EST AUJOURD'HUI EN QUASI-RECESSION

La France n'a pas échappé au retournement de la croissance. Après une contribution positive de 0,4 % au 1^{er} trimestre, le PIB a baissé de -0,3 % au 2^{ème} trimestre. Toutes les composantes de l'activité sont mal orientées (consommation, investissements, exportations), jusqu'à passer très près d'une récession (3) sur 2008, avec une croissance de 0,1 % pour le 3^{ème} trimestre et un 4^{ème} trimestre attendu à -0,4 %.

Le ralentissement de l'activité a entraîné une hausse du taux de chômage en 2008 : à 7,7 % au 3^{ème} trimestre (son plus haut niveau depuis janvier 2007), il pourrait toutefois rester inférieur à celui de 7,9 % fin 2007. Le revenu disponible brut des ménages pourrait progresser de 3,9 % sur l'année (après 5,8 % en 2007) mais le pouvoir d'achat de ce revenu ralentira nettement à 0,8 % (3,3 % en 2007) en raison du niveau élevé de l'inflation, prévu à 3,1 % (1,5 % en 2007), et le rythme de la consommation ne devrait pas dépasser 1 %.

Le climat d'incertitude est défavorable aux décisions d'investissement des entreprises. Leur situation financière s'est nettement dégradée au second trimestre, et ne s'est pas améliorée au 2^{ème} semestre car, malgré l'évolution modérée des salaires réels, les marges souffrent de la baisse d'activité et du coût élevé des consommations intermédiaires.

¹ « Perspectives économiques de l'OCDE », édition n° 84 publiée en décembre 2008

² 0,9 % au 1^{er} trimestre ; 3,3 % au 2^{ème} trimestre (en rythme annualisé)

³ La récession est définie techniquement par deux trimestres consécutifs de taux de croissance négatif

Les effets de l'appréciation de l'euro pèsent encore sur les exportations, et du fait du ralentissement économique mondial, la demande adressée à la France a baissé.

La croissance française ne devrait pas dépasser 1 % sur l'année 2008, et l'OCDE voit le PIB français reculer de 0,4 % en 2009, la prolongation de la crise financière pouvant encore dégrader ces prévisions. Un redressement de l'activité ne semble envisageable que sur un rythme progressif, seulement à partir du second semestre 2009. Le repli de l'inflation prévu à 2 % en 2009 permettrait de libérer du pouvoir d'achat, et la reprise américaine, même molle, soutiendrait un redressement, mais la situation des entreprises devrait rester médiocre.

4. LE POTENTIEL DE CROISSANCE DES PAYS EMERGENTS RESTE LE PLUS ELEVE

Avec le freinage sérieux de l'activité des pays développés, la capacité à croître vite des pays émergents est elle aussi entamée. Le PIB de la Chine s'est ainsi replié à 10,1 % en glissement annuel au second trimestre 2008, contre 12,6 % un an plus tôt. Mais même si certains pays émergents cumulent les fragilités (surtout en Europe centrale et orientale), beaucoup d'autres, tels le Mexique, les pays d'Asie du Sud-est, les pays pétroliers ou la Pologne, conservent des fondamentaux bien plus solides qu'il y a dix ans. La baisse de la demande des pays développés devrait donc se traduire pour eux par un ralentissement économique, sans tomber dans la crise. Leur potentiel de croissance demeurerait significatif, et leur part dans l'économie mondiale continuerait de progresser : de 25 % en 2001, elle pourrait ainsi aller jusqu'à atteindre 45 % en 2015 (4).

■ LES MARCHES D'ACTIONS

LES PLACES BOURSIERES ONT FORTEMENT CHUTE PAR CRAINTE DE CATASTROPHES DANS LE MONDE FINANCIER, PUIS DE LA CONTAGION DE LA CRISE A L'ECONOMIE REELLE

Alors qu'il franchissait les 6.000 points en mai 2007, le CAC 40 n'est plus qu'à 3.218 points au 31 décembre 2008, perdant ainsi en un an 42,7 % de sa valeur, après avoir touché le point bas de 2.881 points en novembre. Les risques de faillite de grands établissements financiers ont fortement ébranlé les places boursières mondiales et ont engendré une très forte volatilité. Consécutivement à la propagation mondiale de la crise financière, la contagion de la récession à la majorité des économies a encore aggravé les inquiétudes de toutes les places boursières, malgré la multiplication des mesures des gouvernements en faveur du secteur bancaire et malgré les baisses de taux des banques centrales.

Les résultats des entreprises sont attendus en net repli aux Etats-Unis comme en Europe, peut-être jusqu'en 2010, aussi la volatilité devrait-elle rester de mise en 2009.

Evolution du CAC 40 :

	1er janvier	31-déc	Cours le + haut	Cours le + bas	Variation annuelle
2005	3 830	4 715	4 780	3 805	+ 23,4 %
2006	4 715	5 542	5 554	4 565	+ 17,5 %
2007	5 542	5 614	6 168	5 218	+ 1,3 %
2008	5 614	3 218	5 142 (19/05)	2 881 (21/11)	- 42,7 %

■ LES MARCHES OBLIGATAIRES

Les mauvaises nouvelles s'étant succédées tout au long de l'année (la déprime immobilière, la très forte résurgence de l'inflation, puis la baisse de l'activité économique et la perspective d'une récession), le marché obligataire a largement bénéficié de la préférence des investisseurs pour les instruments les plus sécurisés.

Aux Etats-Unis

Après une lente progression du taux des T-Bonds 10 ans de 4,02 % le 1^{er} janvier jusqu'à un plus haut niveau de 4,26 % le 15 juin, les perspectives de plus en plus inévitables d'une récession américaine ont ravivé les mouvements de fuite vers la qualité et inversé à la baisse l'évolution des taux obligataires. En décembre, l'aversion au risque a ainsi fortement rebondi en réaction au risque de dépôt de bilan de General Motors et Chrysler. Après la baisse à 0 %-0,25 % du taux de la Fed, le T-Bonds 10 ans a poursuivi son fléchissement jusqu'à des niveaux plancher jamais atteints depuis 1962 ! Il s'établit à 2,40 % le 31 décembre.

⁴ Source : « Eclairages » n° 127 -novembre 2008 ; Direction des Etudes Economiques, Crédit Agricole SA -

Dans la zone euro

Le taux des obligations d'Etat français à 10 ans a baissé de 4,42 % le 1^{er} janvier à 3,39 % le 31 décembre. Comme aux Etats-Unis, les taux obligataires d'Etat ont progressé lentement sur le 1^{er} semestre, vers un plus haut à 4,83 % en juillet pour l'OAT 10 ans français, avant d'amorcer une baisse résultant des réactions de fuite vers la qualité des investisseurs, face à la dégradation économique en perspective, jusqu'à 3,39 % le 31 décembre.

Sous l'effet des résistances persistantes des établissements financiers à échanger leur liquidité, jusqu'à atteindre la paralysie des marchés interbancaires courant octobre, les taux à court terme sont restés très tendus, l'euribor 3 mois atteignant le niveau record de 5,39 % le 8 octobre, ceci en dépit de toutes les injections de liquidités de la BCE.

Avec le recul de l'inflation, la BCE a pu enclencher à partir d'octobre un assouplissement monétaire. La détente des taux à court terme s'en est suivie. L'euribor 3 mois a baissé jusqu'à 2,86 % le 31 décembre, repassant ainsi le 8 décembre sous le niveau du taux de l'OAT 10 ans.

■ L'ACTIVITE DE LA CAISSE REGIONALE

LA COLLECTE DES RESSOURCES

Les ressources de la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes sont essentiellement constituées :

- De la collecte bilan faite auprès de la clientèle, à travers les supports monétaires (comptes courants ou monétaire rémunéré) et l'épargne CAM (essentiellement épargne réglementée comme les livrets ou l'épargne logement),
- Des avances que la Caisse Régionale souscrit auprès de Crédit Agricole SA, proportionnelles aux montants des crédits consentis à la clientèle (cf. § suivant).

L'activité collecte progresse plus modérément que les années précédentes. La collecte bilan (9,1 Mds d'euros) s'accroît de 2,26 % et se décompose comme suit :

- Une progression modérée de l'épargne CAM (+2,63 % à 6,44 Mds d'euros). Comme en 2007, cette évolution a encore été marquée par la poursuite de la décollecte du compartiment épargne-logement et la progression très satisfaisante des livrets (+10,96 % à 2,9 Mds d'euros), bénéficiant pleinement de la remontée des taux réglementés.
- Une faible progression de la collecte monétaire (+1,3 % à 2,64 Mds d'euros) après une année 2007 vigoureuse, en raison du repli sur la fin d'année de nos encours de CDN.
- Une situation en liquidité satisfaisante ne contraint pas la Caisse Régionale à engager une politique de collecte monétaire agressive et couteuse.

LES EMPLOIS

L'activité crédit de la Caisse Régionale est restée soutenue en 2008 malgré un ralentissement observé à partir du second semestre. L'encours de crédit atteint ainsi 9,1 Mds d'euros en hausse de 6,1 %.

Après les années records de 2006 et 2007 et sur un marché français en fort ralentissement, la production de crédits à l'habitat de 997M d'euros enregistre un repli de 26 %. Les encours de crédit à l'habitat poursuivent toutefois leur progression de 6,4 % sur un an et atteignent désormais près de 5,28 Mds d'euros.

Touchée par la baisse de consommation des ménages, la production de crédits à la consommation enregistre également un recul de 8,6 %. Malgré cela les encours s'accroissent de 0,9 % à 492 M€.

L'activité sur le marché des professionnels et des entreprises reste marquée en 2008 par la faible croissance et un climat d'attentisme. Les investissements des entreprises sont en recul et dans leur sillage les financements accordés : baisse de 5,12 % sur l'année 2008. Malgré ce contexte la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes reste l'acteur leader de ce marché (part de marché, pôle d'expertise, moyens humains, ...).

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, premier partenaire bancaire des agriculteurs, voit sa place confortée par des réalisations de crédits aux agriculteurs qui dépassent les 92 M€, en hausse de 18 % par rapport à 2007 sur les prêts d'équipement. Ceci constitue une progression supérieure de 5 points à la moyenne nationale et souligne le dynamisme du marché de l'agriculture sur notre région.

L'encours de crédits d'équipement progresse de 8,2 % à 2,93 Mds d'euros.

LA VENTE DE SERVICES

La Caisse Régionale Sud Rhône Alpes a amélioré l'équipement de sa clientèle en services et en produits d'assurance, permettant d'augmenter les commissions encaissées de 4,67 %.

- L'équipement de la clientèle a été amélioré sur les services au quotidien : +12 600 comptes services en net.
- 33 % de nos clients sont utilisateurs réguliers des services Crédit Agricole en ligne soit 3 points de mieux qu'en 2007.
- 50 000 nouveaux produits d'assurance et de prévoyance ont été souscrits.

Comme en 2007, l'effort d'équipement des agriculteurs et des professionnels a, quant à lui, été porté sur les Comptes Services avec plus de 2 400 produits vendus en net.

LA POLITIQUE SOCIALE

En 2008 la politique de recrutement est encore plus soutenue que l'année précédente avec 209 embauches en CDI, impliquant un accroissement net de 40 personnes dans les réseaux.

Sur le plan de la formation, une année importante avec la mise en place d'un projet structurant : les pépinières qui visent à former préalablement les collaborateurs à leurs nouveaux métiers afin de répondre au mieux aux renouvellements des générations ainsi qu'aux attentes de nos clients.

Les axes majeurs de la politique sociale de la Caisse Régionale demeurent la formation qui représente un investissement très important et conforme aux ambitions de la Caisse Régionale en matière de gestion des emplois et des compétences tout au long de la vie professionnelle. Plus de 8000 jours de formation sont ainsi effectués.

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle de l'emploi, 2008 a été l'année de mise en place des entretiens de carrière : la Direction des Ressources Humaines recevra chaque collaborateur au moins 1 fois tous les 5 ans.

L'année 2008 aura aussi été marquée par la mise en œuvre du projet de réorganisation des sites de la Caisse Régionale visant à optimiser la structure organisationnelle de nos services en filières.

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Banque mutualiste et de plein exercice, implantée sur 4 départements comportant des zones urbaines comme des zones rurales, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes affiche sa détermination face au développement durable dans ses trois composantes, l'économie, le social et l'environnement.

Il a pour objectif de mener de front les évolutions nécessaires tant dans sa propre activité économique, en tant qu'entreprise consommatrice et productrice de déchets, que dans sa dimension mutualiste et l'impact qu'il peut avoir sur ses sociétaires et clients, enfin qu'entreprise commerciale, et là il s'agit de mettre en place des produits et services répondant aux normes du développement durable.

En plus des préoccupations permanentes dans ce domaine du développement durable (la consommation de papier, la communication sur papier recyclé imprimé et encrage végétal, la production de gaz à effet de serre due aux déplacements, les consommations d'énergie, le traitement des déchets, choix de matériaux de construction, chantiers menés avec respect de l'environnement, ..), les actions 2008 ont été réalisées dans le prolongement de l'année écoulée, et axées vers :

- la maîtrise de l'énergie avec l'ouverture de 2 agences (Romans et Montélimar), conçues sur les principes HQE. Cette orientation est suivie progressivement sur l'ensemble du réseau
- l'agriculture par la promotion des trophées de l'Agriculture durable à l'automne 2008
- les offres commerciales où la Caisse régionale, pionnière sur ce produit, a lancé l'offre de crédit Photovoltaïque en partenariat avec UNIFERGIE : 6 dossiers de crédit ont été ainsi réalisés d'un montant moyen de 120 000 € par engagement.

LE MUTUALISME

Avec plus de 700 000 clients et près de 290 000 sociétaires, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes souhaite continuer à œuvrer dans le sens de ses valeurs mutualistes de proximité, solidarité et responsabilité. Il s'en acquitte de plusieurs façons.

Afin de renforcer son rôle d'acteur dans le développement du tissu économique régional, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souhaité s'impliquer fortement aux côtés des associations favorisant la création et reprises d'entreprises.

C'est ainsi que l'accord signé le 19 octobre 2006 avec les plates-formes d'initiatives locales et leur coordination régionale se pérennise. Cet accord, prévoit outre un budget annuel de 100 000 €, la participation des cadres des agences du Crédit Agricole aux comités d'agrément des plates-formes et des élus des Conseils d'administration des Caisses Locales aux conseils d'administration des plates-formes.

Pour la quatrième année consécutive, la Caisse Régionale a cherché à promouvoir les associations et entreprises (artisanales, commerciales ou agricoles) innovant dans l'une des 3 branches du développement durable, au travers de son challenge les « CA d'Or ».

Cette année, 33 candidats ont été présentés dans les différentes catégories : association, économie et social, environnement, démontrant ainsi le dynamisme de nos caisses locales.

Ce sont 9 lauréats qui ont été primés lors d'une manifestation qui s'est déroulée sur le site de Valence le 10 décembre 2008. Ce challenge, outre de permettre au grand public de connaître les lauréats et leur activité, montre la vitalité de l'innovation sur nos territoires.

Nos 78 caisses locales de Crédit agricole dites « de proximité » et affiliées au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes se sont fortement mobilisées cette année : 44 projets de développement local ayant trait à l'économie, au social ou à l'environnement au cours de l'exercice ont ainsi été soutenus au cours de l'exercice 2008. C'est une implication quotidienne de nos élus qui permet ces réalisations.

La Caisse Régionale, en partenariat avec les Caisses Régionales de Loire-Haute-Loire et des Savoie, a créé un système de formation des élus baptisé « Calliope » afin que chaque Président de Caisse Locale puisse mener à bien sa mission dans les meilleures conditions.

Sur le plan social, la Caisse Régionale poursuit son action auprès des sociétaires en grandes difficultés suite à un accident de la vie. C'est ainsi qu'en 2008, sur proposition des Conseils d'Administration des Caisses Locales, 8 sociétaires ont reçu une aide directe pour un montant global proche de 23 500 €.

De même, la Caisse Régionale participe en partenariat avec Crédit Agricole Solidarité Développement à des opérations en faveur de l'insertion en France et au développement à l'étranger : ainsi, soutenu par la Caisse Locale de Grenoble et environs, 5600 € ont été remis à l'association CESAM pour le développement du maraîchage pour les femmes au Mali, dans la commune de Sanzana. Et dans le cadre du nouveau Programme Solidarité Logement, un des premiers projets soumis à la commission nationale a été présenté par la Caisse locale des Hauts Plateaux en Ardèche : une aide financière de 49 000 € a été remise à l'Association Pour l'Accueil et le Travail des Personnes Handicapées (APATPH) dans le cadre de la création d'une résidence d'accueil pour travailleurs handicapés et d'une antenne d'établissement d'aide par le travail.

Enfin, un évènement à souligner cette année : c'est le 5 février 2008, lors de la convention mutualiste rassemblant élus et salariés, qu'a été lancé le projet « Mutualistes et Visionnaires ». Cinq commissions ont été créées et se sont réunies tout au long de l'année afin d'étudier la concrétisation de nos nouvelles ambitions liées à nos racines coopératives.

Fin 2008, une première réalisation a vu le jour avec la mise en place du microcrédit. Cette nouvelle activité permet de soutenir les projets de sociétaires, ne pouvant accéder au crédit classique, mais présentant une forte envie de réussir et de se sortir des difficultés. Il ne s'agit pas simplement d'un financement, mais d'une solution complète, composée d'un crédit et d'un accompagnement personnalisé pour mener à bien son projet.

Cette activité de microcrédit vient renforcer et compléter notre engagement pour une économie sociale et solidaire.

C'est sur ces orientations que nous poursuivons en 2009.

LES FAITS MARQUANTS

Dans un contexte historique de crise financière, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a accompagné ses clients au cours de leurs évènements de vie, traduisant ainsi dans les faits la relation durable souhaitée.

Cet accompagnement a vu l'émergence de 3 moments forts dans l'année commerciale au cours desquels la réactivité et l'expertise des équipes ont particulièrement permis de proposer un service de qualité :

- **Le lancement du Livret A** au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a démarré en septembre 2008 avec la période de réservation : la mobilisation des équipes commerciales et des sites administratifs, la forte attente de nos clients ont conduit à un grand succès avec la réservation en 4 mois de près de 80 000 livrets A.
- **La mise en marché de la CARTWIN**, ou carte double action, permettant à son porteur de choisir au moment de son achat entre débit du compte ou un crédit dans le cadre d'une enveloppe préalablement définie. La connaissance globale du client et l'expertise des conseillers permettent au Crédit Agricole de doter ses clients d'une réserve de crédit consommation avec la vigilance requise en terme de prévention d'endettement.
- **L'optimisation de la dette** de nombreuses collectivités publiques pour leur permettre de sécuriser le coût de leur dette dans le contexte de volatilité des taux actuelle.

Ces moments forts ne doivent pas obérer les succès de la Caisse Régionale en Assurances (contrats d'assurance AUTO, habitation, Garantie des accidents de la vie, protection juridique).

La Caisse Régionale a aussi renforcé sa proximité avec ses clients :

- Ouverture de **4 nouvelles agences de proximité, d'un pôle professionnel** (Romans) et **d'une agence patrimoine** (Grenoble)
- Développement d'outils permettant l'accès à la banque via des canaux innovants : développement du **relevé de compte par mail**, lancement du **salon virtuel de l'immobilier**, développement de tchats et de blogs, lancement de la signature électronique. Le Crédit agricole Sud Rhône Alpes compte (fin 2008) 160 000 utilisateurs réguliers des services Crédit Agricole en Ligne.

D'un point de vue financier, l'année 2008 est marquée par le retour à une évolution positive du PNB d'activité, fruit des investissements de ces dernières années (immobiliers, formation, renforcement des effectifs commerciaux, ...).

Le coût du risque de 29 M€ en 2008 contre 31 M€ en 2007 apparaît globalement en légère diminution. Cela masque cependant les disparités importantes d'une année sur l'autre

Les reprises de provision sur divers dossiers dont celui des bonifications agricoles (voir ci-après) d'une part, la faible progression de la provision collective d'autre part, et enfin la forte diminution des pertes constatées sur les créances irrécouvrables compensent la forte augmentation des provisions sur les créances présentant un risque né. A ce titre, la dotation nette de reprise s'élève à 23 M€ en 2008 contre une reprise nette de dotation de 5 M€ en 2007.

Les investissements que la Caisse Régionale a fait pour se doter d'une filiale immobilière (transactions et gestion immobilières) ont conduit à la création d'un réseau d'une quarantaine d'agences immobilières. Notre offre immobilière, sous la marque Square Habitat, permet de compléter la gamme d'offres de Banque et d'Assurance pour proposer à nos clients et prospects un service large et de qualité.

Le contexte international et national a conduit à un ralentissement important de l'activité dans ce secteur, lié à l'attentisme des clients soucieux de l'évolution à venir des prix de biens. Le Conseil d'administration de la Caisse Régionale a validé le soutien de sa filiale pour renforcer sa structure financière.

En 2008 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a subi un contrôle du CNASEA (Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles) portant sur les prêts agricoles réalisés en 2000 – 2001 – 2002 – 2003 qui bénéficiaient d'une bonification de l'Etat. Ce contrôle s'est terminé de façon très satisfaisante et le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a pu reprendre une partie des provisions qui avaient été constituées.

En 2008 également le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'ensemble des informations, données et traitements informatiques qui concourent directement ou indirectement à la formation des résultats comptables et fiscaux et à l'élaboration des déclarations fiscales. La vérification a porté sur les années 2005 et 2006. Le contrôle a donné lieu à l'établissement de propositions de redressements. Bien que certaines aient fait l'objet d'observations de notre part, l'intégralité des conséquences financières de ces propositions de redressement a fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes 2008.

■ LES COMPTES INDIVIDUELS

PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les divers points exposés dans l'annexe.

L'application de ces nouveaux règlements et avis n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la période.

Compte tenu de la taille de ses filiales et de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

L'ACTIF

En M€	Montant		Evolution	Structure en %	
	2008	2007	%	2008	2007
Opérations de trésorerie et interbancaires	86	71	22.0	0,8	0,7
Opérations internes au réseau	499	378	31.6	4,5	3,7
Opérations avec la clientèle	9 096	8 592	5.9	82.6	83,2
Opérations sur titres	318	519	- 38.7	2.9	5,0
Valeurs immobilisées	772	560	37.8	7.0	5,4
Comptes de tiers et divers	248	213	16.8	2,2	2,0
TOTAL	11 018	10 333	6,6	100	100

Les opérations de trésorerie et interbancaires (86 M€; +22.0 %) comprennent principalement les encaisses et les comptes Banque de France. Les montants sont le reflet de l'activité bancaire traditionnelle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Les opérations internes au réseau (499 M€; +31.6 %) sont principalement constituées des placements de nos excédents monétaires auprès de Crédit Agricole S.A. La hausse explique le niveau élevé de notre compte courant de trésorerie auprès de Crédit Agricole S.A. soit 251M€.

Les opérations avec la clientèle (9 096 M€; +5.9 %) correspondent aux encours de crédits accordés à notre clientèle, nets des provisions couvrant les Créances Douteuses et Litigieuses.

La principale évolution de ce poste concerne les crédits moyen et long terme en augmentation de 5.91% notamment sur le marché de l'habitat (+6 %).

Les opérations sur titres (318 M€; -38.7 %) représentent l'essentiel des placements de l'excédent de fonds propres de la Caisse Régionale. Ce poste se répartit en 240 M€ (-34 %) d'obligations et autres titres à revenus fixes et 78.8 M€ (-50 %) d'actions et autres titres à revenus variables.

La baisse de ce poste est une conséquence du financement de la quote-part de la Caisse Régionale :

- A l'augmentation sur l'année d'une avance d'actionnaire de 118 M€ au bénéfice de Crédit Agricole SA
- Et à l'augmentation de capital de Crédit Agricole SA pour 99 M€ en juillet 2008 à laquelle la Caisse Régionale a souscrit au travers de la SAS Rue La Boétie.

Ces sommes ont leur contrepartie dans le poste valeurs immobilisées en forte hausse.

Les valeurs immobilisées (772 M€; +37.8 %) se composent principalement de 655 M€ de participations et de 93 M€ d'immobilisations.

Les participations sont constituées, pour l'essentiel, des titres de la SAS la Boétie, société holding, qui porte les titres de Crédit Agricole S.A. pour les Caisses Régionales.

La hausse de ce poste est une conséquence de la participation de la Caisse Régionale :

- A l'augmentation sur l'année d'une avance d'actionnaire de 118 M€ au bénéfice de Crédit Agricole SA
- Et à l'augmentation de capital de Crédit Agricole SA pour 99M€ en juillet 2008.

Les comptes de tiers et divers (248 M€; +16.8 %) sont essentiellement composés des comptes de régularisation et d'encaissement.

LE PASSIF

En M€	Montant		Evolution	Structure en %	
	2008	2007	%	2008	2007
Opérations de trésorerie et interbancaires	9	3	216,3	0,1	0,03
Opérations internes au réseau	6 825	6 309	8,2	61,9	61,1
Comptes créditeurs de la clientèle	2 510	2 465	1,8	22,8	23,9
Dettes représentées par un titre	144	147	-2,6	1,3	1,4
Comptes de tiers et divers	235	175	34,6	2,1	1,7
Provisions et dettes subordonnées	265	290	-8,4	2,4	2,8
FRBG	10	0		0,1	0,0
Capital et Réserves	930	849	9,6	8,4	8,2
Résultat	90	95	-5,3	0,8	0,9
TOTAL	11 018	10 333	6,6	100	100

Les opérations de trésorerie et interbancaires (9,0 M€; +216,3 %) représentent les dettes envers les établissements de crédits. Ce poste n'appelle pas de commentaire particulier.

Les opérations internes au réseau (6 825 M€; +8,2 %) concernent les avances obtenues auprès de Crédit Agricole S.A. pour financer une partie des crédits octroyés à la clientèle. L'augmentation de ce poste s'explique par l'augmentation du besoin de refinancement des crédits dont l'encours progresse dans les mêmes proportions.

Les comptes créditeurs de la clientèle (2 510 M€; +1,8 %) comprennent les comptes à vue des clients auprès de notre établissement, ainsi que les comptes à terme rémunérés. Ces derniers ont fortement augmenté, car rendus plus attractifs par la progression des taux courts.

Les dettes représentées par un titre (144 M€; -2,6 %) sont les titres émis par la Caisse Régionale auprès de sa clientèle. Composé essentiellement des Titres de Créances Négociables (C.D.N. et B.M.T.N.), ce compartiment enregistre un repli sur la fin d'année car la situation en liquidité satisfaisante de la Caisse Régionale ne la contraint pas à engager une politique de collecte monétaire agressive et couteuse.

Les comptes de tiers et divers (235 M€; +34,6 %) représentent essentiellement des comptes de régularisation (charges à payer ou produits perçus d'avance) par essence fluctuant entre les arrêtés comptables. Leurs montants n'appellent pas de remarque particulière.

Les provisions et dettes subordonnées (265 M€; -8,4 %). Les provisions pour risques et charges (84 M€; -3,4 %) correspondent à la nécessité de la Caisse Régionale de se prémunir de risques liés à son activité. Ce poste comprend notamment les dotations effectuées pour prévenir les aléas des principaux marchés de la Caisse Régionale (Provision collective). Les Titres Subordonnés Remboursables (TSR) qui permettent d'améliorer l'assise financière de la Caisse Régionale, sont également inscrits dans ce poste pour un montant de 108,7 M€ en retrait de 19 M€.

FRBG. En 2008, la Caisse Régionale a décidé de doter ce poste à hauteur de 10,2M€.

Le capital et les réserves (930 M€; +9,6 %). L'évolution de ce poste représente la conservation du résultat de 2007 après distribution aux parts sociales CCI et CCA, conformément aux décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2007.

Le résultat de l'exercice avant distribution s'établit à 90 M€ en repli de 5,3 %.

■ LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

LE PRODUIT NET BANCAIRE

En M€	Montant		Evolution	Structure en %	
	2008	2007	%	2008	2007
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés et revenus des titres	181	180	0.6	51,1	50,5
Produits nets des commissions	151	141	6.5	42,7	39,5
Produits nets des opérations financières	-7	7	NS	-2,0	1,9
Autres produits nets d'exploitation	29	29	1.2	8,2	8,1
PRODUIT NET BANCAIRE	354	357	-0.75	100,0	100,0

Le produit net bancaire s'élève à 354 M€, en recul de -0.75 %.

Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés et revenus des titres (181 M€ ; +0.6 %). Ce poste regroupe les produits perçus sur les opérations de crédits avec la clientèle, les intérêts de nos placements monétaires et de fonds propres, et enregistre en contrepartie les charges sur avances de Crédit Agricole S.A. et les coûts de notre collecte monétaire. Il intègre également le résultat net de la macro-couverture de nos opérations de protection contre le risque de taux.

- La marge d'intérêts hors coût de la liquidité recule de 136.7 M€ en 2007 à 129.3 M€ fin 2008 (-5.7 %) dans un environnement concurrentiel agressif pesant sur les marges.
- La contribution des instruments de couverture du bilan permet un gain de 1.9 M€ en baisse de 47 %, du fait de la baisse des taux courts.
- Le revenu des titres de participation s'établit à 41.1 M€, en progression de 22 %, sous l'effet notamment de la progression du dividende versé par la SAS La Boétie à la Caisse Régionale.
- Les produits nets de charges sur dettes subordonnées, titres d'investissement, placement et comptes courants des Caisses locales progressent de 45.7% pour s'établir à 8.7 M€. Cette progression est la conséquence du versement d'un coupon majoré à l'échéance d'un BMTN indexé.

Les produits nets des commissions (151 M€ ; +6.5 %). Il s'agit d'un regroupement de trois postes :

- Les commissions internes au réseau Crédit Agricole comprenant essentiellement les commissions de collecte pour 30 M€ (nets), en hausse de 23 % du fait de la baisse des taux courts.
- Les commissions clientèle de 122.9 M€ (nets) en hausse de 5.3 %. Cette augmentation est à attribuer aux efforts de la Caisse Régionale pour poursuivre l'équipement de la clientèle en services bancaires et en produits d'assurance.
- Pour la première année, la Caisse Régionale supporte une charge de liquidité facturée par Crédit Agricole SA. Son montant s'établit à 1.9M€.

Les produits nets des opérations financières (-7 M€ ; NS). Ce poste est le reflet de la gestion du portefeuille de placement de la Caisse Régionale dans un contexte de crise financière marquée.

Les autres produits nets d'exploitation (29 M€ ; +1.2 %). Sont comprises dans ce poste les commissions sur les contrats d'assurance décès-invalidité et les ventes de produits Uni-Editions.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

En M€	Montant		Evolution	Structure en %	
	2008	2007	%	2008	2007
Frais de personnel	115	116	- 0.4	58.2	58,4
Autres frais administratifs	69	67	2.0	34.7	34,0
Amortissements	14	15	- 3.97	7.1	7,5
TOTAL CHARGES	198	198	0.18	100	100

Les charges de fonctionnement à 198 M€ restent quasi stables en hausse de 0,18 %.

Les charges de personnel (115 M€) : la baisse de -0.4 % de ce poste est imputable au repli de l'intéressement et de la participation (-20 %). Hors cet élément, la progression serait de +2.7 %.

Les autres frais administratifs (68 M€ ; +2 %) : La gestion reste encore très rigoureuse cette année. L'année 2007 avait bénéficié d'une reprise de provision importante dans le cadre d'un contentieux fiscal dénoué en notre faveur.

Le montant des charges non déductibles visées à l'art. 223 quarter du CGI s'élève à 14 589.01 €. L'impôt correspondant ressort à 5 023 €.

Les amortissements (14 M€ ; - 3,97 %) se replient de 3.97% à niveau d'investissement constant en raison d'un rallongement global de la durée moyenne d'amortissement de nos immobilisations conséquence de fins d'amortissement importantes de matériels informatiques et technologiques.

LE RESULTAT

En M€	Montant		Evolution
	2008	2007	%
Résultat brut d'exploitation	155	159	- 1.9
Coût du risque	- 29	- 31	- 6.39
Résultat sur actifs immobilisés	- 4	0	NS
Dotation nette au F.R.B.G. et provisions réglementées	-10	11	NS
Résultat exceptionnel	0	0	
Charge fiscale	- 22	- 43	- 48.5
RESULTAT	90	95	- 5.26

Le résultat brut d'exploitation (155 M€ ; -1.9 %) est la conséquence, malgré la maîtrise des charges, du recul du PNB, dû principalement à la baisse de la marge d'intérêt et à la plus faible contribution de nos excédents de fonds propres.

Le coût du risque et FRBG (39 M€ de dotations nettes ; +95 %) résulte de la couverture des risques courants, et de la constitution d'un FRBG de 10 M€ destinés à couvrir les risques futurs.

Le résultat net sur actifs immobilisés de -4M€ est la conséquence d'un abandon de compte courant d'associé de 5M€ dans notre filiale Square Habitat spécialisée dans la transaction immobilière.

Après une charge fiscale de 22 M€, le résultat net s'établit à 90 M€, en repli de -5.26 %.

La charge fiscale est en net repli de 21M€ sous l'effet cumulé de la baisse du résultat courant et de la chute des OPCVM en 2008 qui réduit très sensiblement l'impôt sur les plus values latentes.

■ CERTIFICATS COOPERATIFS D'INVESTISSEMENT (C.C.I.)

Entamant l'année à 163,5 €, le CCI a évolué dans le sillage du titre Crédit Agricole SA et plus globalement du CAC 40.

Après une chute de 25 % sur le mois de janvier, le titre s'est globalement stabilisé jusqu'au mois de mai ou la chute des valeurs bancaires a conduit le CCI à un recul progressif pour finir l'année à 48,8€.

L'année 2008 se clôture sur une performance négative de 70 % comparable à l'évolution du titre Crédit Agricole SA qui sur la même période se replie de 65 %

Face à la baisse du cours du titre, il sera proposé à l'assemblée générale la distribution d'un dividende de 6,26€ par titre. Soit 12,8% de la valeur du titre au 31 décembre 2008.

La décote du titre par rapport à sa valeur d'actif net* reste importante. Elle s'élève sur la base du cours au 31/12/08 à -77,55 %.

*Valeur d'actif net = capital + primes d'émission + réserves + résultat de l'exercice après distribution

■ ACTIVITE DES FILIALES

SCI CREAGRISERE - SCI HAUTES FAVENTINES - SCI DU VIVARAIS

La Caisse Régionale Sud Rhône Alpes détient 95,5 % de la SCI Créagrisère, 99,88 % de la SCI du Vivarais et 99,67 % de la SCI Hautes Faventines. Ces 3 SCI, soumises à l'IS depuis le 01.01.2005, ont pour vocation l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de la location à la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes et font l'objet d'une intégration fiscale avec la Caisse Régionale (l'intégration étant opérationnelle depuis le 1er janvier 2005 pour la SCI du Vivarais et des Hautes Faventines et depuis le 1er janvier 2007 pour la SCI Créagrisère).

SQUARE HABITAT (FILIALE HOLDING : SIMCAD)

Square Habitat Sud Rhône Alpes poursuit son développement avec 48 agences en 2008 situé sur le territoire des 4 départements couverts par la Caisse régionale.

SIMCAD, la société holding, est actionnaire majoritaire de 12 sociétés dont 11 à 100%.

L'année 2008 a été marquée par l'agrandissement du réseau, le développement des métiers gestion location dans toutes les agences et les efforts d'harmonisation de la gestion des structures.

Le fort ralentissement du marché immobilier en transaction (nombre de ventes et prix en baisse) dans l'ancien comme dans le neuf et la poursuite d'investissements ont pesé sur les résultats.

Des investissements importants ont été consacrés au développement de Square Habitat :

- Renforcement de la visibilité de notre réseau Square habitat (magazine, pub tv, location de 60 vitrines d'agence Crédit agricole pour affichage d'annonces).
- Formation, à hauteur de 600 jours
- Développement des synergies inter métiers et réseaux bancaire.

Dans ce contexte de tensions conjoncturelles du marché et de l'harmonisation des différentes structures, la Caisse Régionale a assumé le soutien à sa filiale via un abandon de compte courant.

L'année 2009, verra la poursuite du schéma d'implantation (notamment sur l'Ardèche, par de la croissance organique), de la stratégie sur l'administration de biens (développement en gestion et location) et du travail d'harmonisation et de rationalisation.

GIE AMT

Ce GIE est composé des Caisses Régionales Sud Rhône Alpes, du Centre-Est, Des Savoie, de Loire Haute-Loire, de Champagne-Bourgogne, de Provence Côte d'Azur et Centre-France.

Cette structure, dont la vocation est, dans le cadre de la carte informatique globale du Groupe Crédit Agricole, de constituer un Système d'Information Régional, assure la prestation informatique de l'ensemble des activités d'étude et de production des Caisses Régionales la composant. L'intégration de la Caisse Régionale Centre France à la fin de 2007 a permis de baisser la quote part des charges du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et de réaliser de la sorte des économies d'échelle tout en préservant la qualité de service.

CAPIDA SAS

La société CAPIDA SAS au capital de 10 M€ détenu en totalité par la Caisse Régionale est destinée à prendre des participations minoritaires dans des sociétés en développement.

De création récente elle n'est investie qu'à hauteur de 1,4M€ au 31.12.2008. La réalisation d'une opération de cession en 2008 lui permet de dégager un bénéfice de 1.6M€. La société a versé un acompte sur dividende de 1.1M€ en juin 2008.

■ SUIVI ET CONTROLE DES RISQUES ET RATIOS PRUDENTIELS

Les principaux risques sont contrôlés périodiquement conformément aux exigences du règlement CRB 97-02 de la réglementation bancaire relative au contrôle interne.

Conformément à la réglementation comptable IFRS 7, des compléments d'information sont fournis dans le document 'Les Facteurs de Risques' qui fait partie intégrante du présent rapport.

1. RISQUE DE CREDIT

En tant qu'établissement de crédit soumis à la loi bancaire, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes assume la responsabilité des opérations qu'elle initie. Toutefois, au titre de ses missions d'organe central du réseau, Crédit Agricole S.A. garantit la liquidité et la solvabilité des Caisses Régionales.

Ainsi, dans le cas de risques importants dépassant des limites contractualisées, une Caisse Régionale présente ses dossiers à Foncaris, établissement de crédit filiale à 100 % de Crédit Agricole S.A. Après examen, au sein d'un comité ad-hoc, Foncaris peut décider de garantir la Caisse Régionale (en général à 50 %).

La Caisse Régionale détermine pour une période de 6 ans le seuil d'éligibilité de ses engagements à la couverture de Foncaris.

En cas de défaut effectif, la Caisse Régionale est indemnisée à hauteur de 50 % de sa perte résiduelle après mise en jeu des sûretés et épuisements de tous les recours.

Le total des prêts éligibles à Foncaris s'élève à 193 939 milliers d'euros pour une garantie de 86 689 milliers d'euros.

Des comités de risques mensuels et trimestriels sont en place depuis plusieurs années et procèdent à des revues de dossiers permettant d'adapter les niveaux de provisionnement en fonction de l'évolution du risque.

L'ensemble de la politique de crédit et de surveillance des risques a été revue par le Conseil d'administration et approuvée en août et octobre 2008. Les différentes filières économiques font également l'objet de présentations régulières devant le Conseil d'Administration.

En 2008, dans un contexte plus difficile, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a poursuivi sa politique de maîtrise des risques.

Le taux de Créances Douteuses et Litigieuses (CDL) sur l'encours total a progressé de 0,30 % pour se situer à 1,83 % contre 1,53 % en 2007 après un niveau historiquement bas constaté en 2007.

Le taux de provisionnement passe de 70,89 % à 68,91 %. Cette baisse s'explique par le passage en CDL d'un dossier important de promotion immobilière plus faiblement provisionné que les autres dossiers CDL au motif d'une espérance fondée de recouvrement de la créance garantie. Hors ce dossier, le taux de provisionnement serait resté constant.

En ce qui concerne les risques non avérés, la Caisse Régionale a réaffirmé sa gestion prudente en portant sa provision collective à 46 M€.

2. RISQUE DE MARCHE

La Caisse Régionale n'atteint pas le seuil d'assujettissement à la réglementation relative à la surveillance des risques de marché.

L'encadrement des risques de marché de la Caisse Régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et, ou seuils d'alerte :

- la surveillance quotidienne des stop-loss sur le portefeuille de placement par le Front Office Trésorerie
- le suivi quotidien du respect de la charte de fonctionnement du service et de son dispositif de limites validé par le Conseil d'Administration
- le calcul d'un scénario catastrophe un fois par trimestre

A compter du 1er trimestre 2008, un suivi mensuel supplémentaire du risque de marché est effectué au moyen de la méthode VaR

3. RISQUE DE TAUX

Ce risque est mesuré trimestriellement et a fait l'objet de 2 présentations au Conseil d'Administration. L'outil de mesure utilisé par la Caisse Régionale a été développé par Crédit Agricole S.A.

La politique de couverture menée depuis plusieurs années par la Caisse Régionale, tend à maintenir un niveau d'exposition à risque de taux particulièrement bas.

Conformément à la réglementation comptable IFRS 7, des compléments d'information sont fournis au paragraphe « 4 – La gestion financière, l'exposition aux risques et politique de couverture » des annexes aux états financiers consolidés.

4. RISQUE DE LIQUIDITE

Le coefficient de liquidité, comparant les liquidités et les exigibilités de la Caisse Régionale à moins d'un mois, respecte les normes. Il s'établit, à fin décembre 2008, à 137 % contre 156 % fin 2007, pour une norme à 100 %.

Le respect par la Caisse Régionale du ratio de liquidité court terme est assuré par la mise en place au sein du groupe Crédit Agricole d'un mécanisme de péréquation de la liquidité court terme entre Caisses Régionales.

Notre niveau de liquidité long terme est également assuré par Crédit Agricole SA garant in fine de notre liquidité. Un programme d'émission de BMTN interbancaire est également validé auprès de la Banque de France. Il n'a fait l'objet d'aucune utilisation courant 2008.

Conformément à la réglementation comptable IFRS 7, des compléments d'information sont fournis aux paragraphes 4.3 des annexes aux états financiers consolidés

Le coefficient de transformation rapporte la durée des emplois et des ressources du bilan. Tenant compte de notre organisation financière interne, il s'élève, à fin décembre 2008, à 137 % contre 107,3 % en décembre 2007.

RATIO DE SOLVABILITE

La valeur du ratio de solvabilité (CRD) calculé sur base consolidée s'établit, au 30 juin 2008, à 8,94 %⁵.

⁵ Le ratio au 31 décembre 2008 n'est pas encore connu à la date de publication du présent rapport de gestion

■ PROJET DE RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 MARS 2009

Se reporter au texte de l'annonce publiée sur le site internet de la Caisse régionale à la date du 27 février 2009

■ LES COMPTES CONSOLIDES

Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2008 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente »
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.
- L'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel.

En 2008, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

L'application de l'interprétation IFRIC 14 n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009,
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1er janvier 2009
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1er janvier 2009.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

LE BILAN CONSOLIDE

L'ACTIF

(en millions d'euros)		31.12.2008	31.12.2007
CAISSE, BANQUES CENTRALES		77	67
ACTIFS FINANCIERS à la juste valeur par résultat		11	30
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE		69	38
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE		493	966
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		507	385
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE		9 255	8 569
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		0	0
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE		213	271
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS		19	3
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES		38	29
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		196	176
IMMEUBLES DE PLACEMENT		1	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		82	84
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2	2
ECARTS D'ACQUISITION		0	0
TOTAL DE L'ACTIF		10 963	10 621

LE PASSIF

(en millions d'euros)		31.12.2008	31.12.2007
BANQUES CENTRALES		0	0
PASSIFS FINANCIERS à la juste valeur par résultat		1	2
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE		111	42
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT		6 814	6 286
DETTES ENVERS LA CLIENTELE		2 508	2 463
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE		144	147
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX		38	-7
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS		0	0
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES		0	0
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		191	143
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE		0	0
PROVISIONS		37	43
DETTES SUBORDONNEES		112	132
TOTAL DETTES		9 956	9 251
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL ET RESERVES LIEES		323	331
RESERVES CONSOLIDEES		741	656
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES		-145	282
RESULTAT DE L'EXERCICE		88	101
INTERETS MINORITAIRES		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 007	1 370
TOTAL DU PASSIF		10 963	10 621

A L'ACTIF

La crise financière a eu des impacts majeurs sur le bilan consolidé de la Caisse Régionale car les normes IFRS retranscrivent totalement les variations de juste valeur.

La baisse significative affectant les deux portefeuilles d'actifs financiers « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « titres disponibles à la vente » est directement corrélée à la baisse des marchés financiers.

Notamment la principale participation de la Caisse Régionale dans la Sas La Boétie (2.94 %) qui détient Crédit Agricole S.A. à hauteur de 55 % a vu sa valorisation de marché diminuer de plus de moitié soit un impact de 418M€.

Le poste impôts différés ne fait apparaître que le solde compensé entre les impôts différés actif et les impôts différés passif. L'augmentation qui figure à l'actif, est due pour une grande part à la baisse des impôts différés passif en corrélation avec la baisse de valeur des actifs financiers ; les impôts différés actif restant stables à hauteur de 39M €.

AU PASSIF

L'impact de la baisse du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente se retrouve dans les capitaux propres dont le poste « gains ou pertes latents ou différés » baisse de 427 M€.

LE COMPTE DE RESULTAT

(en millions d'euros)		31.12.2008	31.12.2007
PRODUIT NET BANCAIRE		348	364
Charges générales d'exploitation		-184	-184
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-15	-15
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		149	165
Coût du risque		-34	-31
RESULTAT D'EXPLOITATION		115	134
Gains ou pertes nets sur autres actifs *		1	-1
RESULTAT AVANT IMPOT		116	133
Impôts sur les bénéfices		-28	-32
RESULTAT NET		88	101

Contrairement au PNB normes françaises le PNB normes IFRS apparaît en forte baisse par rapport à 2007 sous l'effet de la crise financière ; l'ajustement par résultat des titres en juste valeur impactant de 14 M€ le PNB consolidé.

Le tableau ci-dessous retrace de façon explicite le passage du résultat établi selon les normes françaises de la Caisse régionale seule au résultat consolidé établi sous les normes internationales (IFRS) puis l'apport des filiales consolidées.

	31/12/2008	31/12/2007
Résultat NF	90	95
Titres en juste valeur par résultat	-13	1
impôts différés	-4	12
Autres (dont FRBG)	12	-10
Résultat IFRS	85	98
Contribution Filiales (sci) et Caisses locales	3	3
Résultat consolidé IFRS	88	101

■ EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE :

Néant.

■ CONCLUSION ET PERSPECTIVES 2009

Le modèle de banque régionale confirme sa solidité durant cette période de crise :

- Le PNB d'activité est à nouveau en progression à + 0,44 %,
- L'activité services et assurances est restée soutenue,
- L'année 2008 a été l'occasion de succès commerciaux importants, notamment réservations livret A et CARTWIN,
- Les risques restent maîtrisés malgré la hausse des dotations nettes aux provisions affectées aux CDL.

L'année 2009 sera marquée par la poursuite d'un contexte difficile, vraisemblablement marqué par une crise financière persistante au moins au début de l'année et une crise économique dont on ne connaît pas la profondeur.

La Caisse régionale a engagé en 2007 et 2008 des investissements (immobiliers, humains, financiers) qui lui permettront de sortir renforcée de la période actuelle. En terme de crédit par exemple, le développement des encours se situera au-delà des exigences fixées par les pouvoirs publics (entre 3 et 4 %).

Le développement de la collecte bilan, permettant de renforcer les ressources de la Caisse régionale et de sécuriser les avoirs des clients, est une priorité pour cette année 2009.

Le développement des services bancaires et des assurances sera renforcé pour d'une part, fidéliser les clients en répondant au mieux à leurs besoins et d'autre part, développer le PNB d'activité insensible au contexte de taux.

La Caisse régionale va accentuer ses efforts en 2009 en terme de qualité du service clients, notamment grâce à une approche de « Grande Proximité » destinée à mobiliser de façon novatrice et fluide tous les canaux (réseau, Internet, téléphonie) au service de ses clients.

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
- Exercice 2008 -**

**(Code de commerce, art. L225-37 et L 225-68; Code monétaire et financier,
art L.621-18-3)**

Mesdames, Messieurs les sociétaires ,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base des travaux des Responsables du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, du Contrôle central des risques, du Secrétariat général, de la Direction Générale notamment.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre des échanges réguliers, portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques). Enfin, le présent rapport a été validé par le Conseil lors de sa séance du 24 février 2009 et sera rendu public.

I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Les principes de gouvernance de la Caisse Régionale résultent de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération et des articles du Code monétaire et financier propres aux Caisses de crédit agricole mutuel.

La Caisse régionale, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF.

Ainsi, sur la notion d'indépendance, aucun administrateur de la Caisse Régionale, en tant qu'associé coopérateur, ne peut être qualifié d'indépendant selon les définitions de place. Des critères spécifiques pour caractériser l'indépendance des administrateurs dans les Caisses régionales seront définis au cours de l'exercice 2009 en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

1. PRESENTATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration est composé de 18 Administrateurs (cf. liste en annexe 1), élus pour 3 ans par l'Assemblée Générale et renouvelables par tiers. Les Administrateurs représentent les 4 départements couverts territorialement par la Caisse Régionale.

Le Conseil élit chaque année, à l'issue de l'Assemblée Générale, le Président, les 2 Vice-présidents, le Secrétaire, le Secrétaire Adjoint, le Trésorier, ainsi qu'un délégué pour le département du Rhône, ceux-ci formant le Bureau du Conseil (cf. liste en annexe 2).

Le Conseil désigne également ses représentants au Comité des prêts parmi ses membres. Ce Comité se réunit selon une fréquence hebdomadaire depuis janvier 2008. Il bénéficie d'un pouvoir de décision en matière d'octroi de crédit, par délégation du Conseil d'administration, dès que les encours des contreparties excèdent les délégations conférées aux réseaux ou au comité des engagements.

Les fonctions de Président et de Directeur Général sont dissociées, le Directeur Général étant nommé par le Conseil, et agréé par Crédit Agricole SA.

a - rôle et fonctionnement général du Conseil

- Le Conseil d'administration définit les politiques, les orientations générales de l'activité de la Caisse régionale, procède aux arbitrages d'ensemble, sur présentation d'éléments de réflexion ou de gestion du Directeur Général.
- Le Conseil contrôle l'application des politiques qu'il a fixées. Il décide du budget prévisionnel proposé par le Directeur Général et vérifie son exécution. Il décide également des budgets d'investissement de la Caisse régionale, ainsi que des participations financières.
- Le Conseil se réunit une fois par mois sur convocation du Président.
L'ordre du jour est proposé par le Directeur général et validé par le Président, signataire de la convocation. Le procès-verbal est établi par la Direction, adressé à chaque Administrateur et validé au Conseil suivant.
- Le conseil d'administration valide la politique crédit et fixe les limites de division et de partage du risque, sur la base des notes Bâle 2. Il est seul habilité à prendre une décision dans le cadre des conventions dites déclarables.
- Chaque fin d'année, le Conseil est amené à délibérer sur les propositions du Directeur concernant :
 - ♦ les objectifs d'activité de la Caisse régionale (collecte, crédit, services),
 - ♦ les budgets de fonctionnement,
 - ♦ les budgets d'investissement,
 - ♦ le plan d'action commerciale.
- Le Conseil est informé chaque trimestre de la réalisation des objectifs et des budgets.
Concernant les résultats financiers, il est informé chaque trimestre des soldes intermédiaires de gestion avant leur envoi à Crédit Agricole SA.
Enfin, pour l'arrêté à fin juin et à fin décembre, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Caisse régionale lui sont présentés pour arrêté.
- Deux fois par an, le Conseil statue sur la politique financière de la Caisse Régionale au plan :
 - de la gestion des excédents de fonds propres (allocation en particulier) ; un "scénario catastrophe" est présenté ;
 - de la gestion actif-passif : l'état des gaps et la stratégie de couverture du risque de taux sont présentés. Un « scénario catastrophe » sur le risque de taux est également présenté.
- Chaque semestre, le Responsable des Contrôles Permanents et des Risques de la Caisse régionale rapporte devant le Conseil, sur le contrôle interne (au sens du CRBF 97/02) tel qu'il est pratiqué dans la Caisse régionale, ainsi que sur les contrôles réalisés pour lutter contre le blanchiment des capitaux ou concernant les services d'investissement (réglementation AMF).
- Déontologie et réglementation AMF : concernant les opérations réalisées par les membres du Conseil d'administration sur le Certificat Coopératif d'Investissement (CCI) émis par la Caisse régionale, les règles suivantes sont en vigueur :
 - interdiction d'acheter ou vendre, en dehors des fenêtres d'autorisation fixées par le déontologue,
 - déclaration et publication de toute opération réalisée par les dirigeants, conseil d'administration et direction générale, dépassant le seuil de 5 000 €, en une fois ou en cumulé, au sens de l'article 621-18-2 du code monétaire et financier,
 - mise en nominatif administré des titres détenus.
- Déontologie et réglementation AMF : un dispositif concernant les opérations réalisées par le président, les vice-présidents et les membres du comité de direction sur les actions Crédit Agricole S.A. a été mis en place :
 - interdiction d'acheter ou vendre, en dehors des fenêtres d'autorisation fixées par le déontologue,
 - mise en nominatif administré des titres détenus.

b - évaluation des performances du Conseil

Pour mémoire, des règles propres à favoriser le bon fonctionnement du Conseil d'administration, basées sur les principes du mutualisme, sont en vigueur, concernant les membres du Conseil :

- ils ne détiennent qu'une part du capital de la Caisse régionale.
- aucun Administrateur n'exerce le métier de banquier ou d'assureur,

- aucun Administrateur n'est salarié de la Caisse régionale,
- ils ne sont pas directement intéressés aux résultats de la Caisse régionale.

Au cours de l'exercice 2008, le conseil d'administration s'est réuni 14 fois. Le taux de présence moyen est de 74% démontrant une bonne assiduité et une forte implication des administrateurs au conseil.

Chaque réunion du Conseil est l'occasion d'avoir un contact avec les salariés de la Caisse Régionale par la participation des responsables des dossiers présentés. De la même manière, chaque conseil est l'occasion d'accueillir des présidents de Caisses locales, afin de partager la vie de l'entreprise.

Toutes les questions importantes sont présentées et discutées en Conseil, en particulier celles touchant la politique commerciale, la politique risque, la politique financière.

Le Directeur Général informe également le Conseil des principaux projets ou orientations touchant à la gestion proprement dite (immobilier, sécurité, système d'information, organisation générale ...), et réalise un point sur l'actualité économique et financière, et sur la vie du groupe.

Une charte de l'administrateur recense les qualités attendues de chaque administrateur par le Conseil, et les règles de fonctionnement du conseil.

Un séminaire a réuni l'ensemble des administrateurs en juin 2008, dont l'objectif était de réfléchir et partager les points de vue sur l'actualisation du rôle et des missions de l'administrateur, sur les qualités requises et sur la mise en œuvre d'un plan de formation.

Parallèlement aux salariés de la Caisse régionale qui travaillent sur un projet d'entreprise, le conseil a ouvert avec ses administrateurs, un projet mutualiste. Diverses actions ont été recensées et leur animation et pilotage ont été confiés à un administrateur en lien avec des salariés de la Caisse régionale. Ces projets font l'objet de travaux communs réunissant un certain nombre d'élus et de salariés.

c - Conventions « réglementées » et « déclarables »

Conventions « réglementées »

- Elles concernent les opérations réalisées entre la Caisse Régionale et des Administrateurs, le Directeur Général ou des sociétés dans lesquelles l'un de ceux ci est représenté en qualité d'associé, administrateur ou dirigeant (filiale du Groupe au titre de prestations confiées, avec une entreprise prestataire de service détenue par un Administrateur, par exemple).
- Il pourrait s'agir également de conventions courantes, dans le cadre des activités bancaires ou de gestion de l'entreprise, contractées à des conditions exceptionnelles ou de conventions exceptionnelles.
- Le Conseil d'Administration a été amené à statuer sur une convention au cours de l'exercice 2008. Conformément aux conventions légales, celle-ci a été transmise aux Commissaires aux Comptes, pour présentation dans leur rapport spécial à l'Assemblée Générale. Les procédures d'autorisation préalable ont été respectées.

Conventions dites « déclarables »

- Il s'agit des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales et significatives pour l'une des parties, soit en raison de leur objet, soit en raison de leur implication financière. C'est notamment le cas des prêts consentis par la Caisse régionale à l'un des Administrateurs ou à une collectivité dans laquelle il intervient en tant que dirigeant ou Administrateur. Comme prévu par l'article 25 des statuts, ces prêts font l'objet d'un accord du Conseil d'Administration. Les Administrateurs concernés ne prennent pas part aux décisions.

Conformément à la législation, la liste et l'objet de ces conventions, sont communiqués par le Président au Conseil d'Administration et aux Commissaires aux Comptes. Ces conventions sont mentionnées dans les procès verbaux du Conseil d'Administration.

d - Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le conseil d'administration de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, lors de sa séance du 16 décembre 2008, a adhéré aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008 relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions du contrôle

du bon fonctionnement du réseau constitué par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code monétaire et financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillances dont celle de l'agrément de la nomination des dirigeants des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par le CECEI en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opéables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. L'ensemble de ces règles résulte d'accords collectifs applicables au plan national à tous les cadres de direction (350 personnes pour les Caisses régionales). Aucune ne bénéficie à la seule catégorie des Directeurs Généraux. Ces règles obéissent aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2008, relatives aux rémunérations, exception faite de celles relatives au contrat de travail expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du groupe. En outre, conformément au Code monétaire et financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le conseil d'administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son conseil d'administration. Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur sur tout le territoire et résultant de la coexistence d'un contrat de travail et d'accords nationaux.

En cas de licenciement ou de révocation d'un Directeur Général de Caisse régionale, ce dernier bénéficie, si les conditions prévues par les accords nationaux applicables à l'ensemble des cadres de direction lui en donnent le droit, d'une indemnité de licenciement liée à son contrat de travail, à l'exclusion de toute indemnité de départ. Cette indemnité de licenciement est calculée selon les dispositions – conditions d'ancienneté et plafond – prévues par ces accords nationaux.

Le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé. Les principes et les règles arrêtés pour déterminer cette indemnité sont fixés sur le fondement du Code monétaire et financier et calculés annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales. L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 4680 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des accords collectifs qui concernent tous les cadres de direction et est soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code monétaire et financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de direction. Cette commission est composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., de trois Présidents de Caisse régionale, de deux Directeurs Généraux de Caisses régionales et du Directeur Général de la Fédération Nationale du Crédit Agricole. La rémunération des Directeurs Généraux, comme celle de l'ensemble des cadres de direction, se compose d'un salaire mensuel. Elle comprend aussi une rémunération variable plafonnée, dans le cadre des accords collectifs, à 35% de sa rémunération fixe sur 13 mois et versée annuellement après l'assemblée générale. Cette rémunération variable, proposée par le Président de la Caisse régionale et approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale. L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des assemblées générales ordinaires. La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes en 2008 est de 177.724€ au titre de la rémunération fixe et de 42.305€ au titre de la rémunération variable versée en 2008 pour l'exercice 2007. En outre, le Directeur Général bénéficie, comme l'ensemble des cadres de direction, d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre l'ensemble des cadres de direction. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le groupe Crédit agricole à 60 ans minimum. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2007	Exercice 2008
Président : M. Jean-Pierre GAILLARD		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	47880	56160
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature :	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice 2007 (à compter du 01 avril 2007)	Exercice 2008
Directeur Général : M. Christian ROUCHON		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	125716	177724
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	42305	ND (2)
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

(2) déterminées suite à l'Assemblée Générale du 31/03/2009

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail (1)		Régime de retraite Supplémentaire (1)		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Président - Jean Pierre GAILLARD - Date début Mandat : 28/03/2006 - Date de renouvellement du mandat d'administrateur : 02/04/2008		Non	Oui			Non		Non
Directeur Général Christian ROUCHON Date de prise de fonction dans la Caisse Régionale : 01/04/2007	Oui		Oui			Non		Non

(1) Précisions apportées dans le texte

2 PRESENTATION DES COMITES

Le Bureau du Conseil prend les décisions en matière de crédit à la clientèle dès que les engagements sur une contrepartie dépassent la limite de division des risques. Il est composé de 7 administrateurs (cf. liste nominative en annexe 2). Il se réunit selon une fréquence mensuelle, en amont des réunions du conseil d'administration

Aucun autre comité constitué exclusivement de membres du Conseil d'administration n'existe à ce jour.

3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil a conféré au Président et au Directeur Général, avec faculté de subdélégation, l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise, ces pouvoirs devant s'exercer dans le cadre des dispositions statutaires, orientations et directives générales décidées par le Conseil et dans le respect des règles d'éthique spécifiques au corps des Cadres de Direction du Crédit Agricole.

Les prises de participation sont toutefois décidées par le Conseil d'administration, de même que les achats ou ventes immobilières significatives.

II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux définitions de Place.

Ces procédures comportent toutefois les limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment d'insuffisances de procédures ou de systèmes d'information, de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes;

- prévention et détection des fraudes et erreurs;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...). Les effectifs du contrôle interne s'élèvent à 30.70 équivalents temps plein au 31 décembre 2008.

Le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE

Références internationales, émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.

Références légales et réglementaires : Code monétaire et financier, règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement ; recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF) ; Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Références du Crédit Agricole

- Recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales ;
- Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (Plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents ;
- Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.

Références internes à la Caisse régionale Sud Rhône Alpes

- Charte de contrôle interne validée le 19 juin 2007 par le Conseil d'administration, et actualisée le 11/avril/2008;
- Guides de contrôles dont sont dotés chaque service et chaque point de vente, actualisés pour l'exercice 2008,
- Le corps des procédures actualisé au fil de l'eau et plus particulièrement le 11 avril 2008 en ce qui concerne la gestion des conflits d'intérêts.
- Charte comptable et livre des procédures comptables, l'ensemble ayant été actualisé début 2009

2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE

Principes fondamentaux

Les principes d'organisation et les composantes des dispositifs de contrôle interne de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole sont :

- la couverture exhaustive des activités et des risques,
- la responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- une définition claire des tâches,
- une séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle,
- des délégations formalisées et à jour,
- des normes et procédures, notamment comptables et de traitement de l'information, formalisées et à jour,
- des systèmes de mesure des risques et des résultats,
- des systèmes de surveillance et de maîtrise des risques,
- un système de contrôle, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques (inspection générale, audit), décrits plus loin.

Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, trois responsables distincts du Contrôle Périodique (Audit-Inspection), du Contrôle Permanent et du Contrôle de la Conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle Périodique et du Contrôle Permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé

des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

Il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne. En outre, il est informé, au moins deux fois par an, par l'organe exécutif et par les responsables des fonctions de contrôle de l'activité et des résultats du contrôle interne.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole. Ses réunions du 29 avril 2008, du 28 octobre 2008 ont été notamment consacrées au contrôle interne, à la mesure des risques, et à l'activité de l'audit.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2008 sera présenté au Conseil d'administration du 28 avril 2009 et sera transmis aux Commissaires aux comptes, une présentation semestrielle arrêtée au 30 juin 2008 ayant été réalisée devant le Conseil d'administration du 28 octobre 2008.

Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveau des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficace par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous sa présidence.

Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités et à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

la Caisse régionale Sud Rhône Alpes s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques (notamment le G I E AMT en charge des moyens informatiques communautaires, la SAS SIMCAD, filiale immobilière, pour laquelle le déploiement du dispositif s'est poursuivi en 2008), afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe 3 au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

Les Caisses locales font collectivement appel public à l'épargne avec la Caisse régionale à laquelle elles sont affiliées. Le présent rapport concerne donc à la fois la Caisse régionale Sud Rhône Alpes et les Caisses locales affiliées.

3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE

a. Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de placement et d'investissement, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne. Ces dispositifs ont fait l'objet d'un renforcement dans le cadre de la démarche du Groupe Crédit Agricole sur le ratio international de solvabilité « Bâle II ».

Les principaux facteurs de risques auxquels est exposée la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, à savoir Promotion Immobilière, Commerce, Distribution Grandes et Moyennes Surfaces, BTP, Transports, Textile, Automobiles, Filière viticole, Lait, Arboriculture, Céréales, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les

principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés, ci-dessus, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.

Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales, des règles de division des risques, d'engagements par filière, par pays, par facteur de risque de marché, etc., formalisées sous la forme de Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes ont été validées par l'organe exécutif et présentées à l'organe délibérant ;
- des limites opérationnelles (contreparties / groupe de contreparties, tables, opérateurs) cohérentes avec les précédentes, accordées dans le cadre de procédures strictes : décisions sur la base d'analyses formalisées, notations, délégations, double regard (double lecture et double signature) lorsqu'elles atteignent des montants ou des niveaux de risque le justifiant.

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements bilan et hors-bilan, et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue mensuelle des principaux risques et portefeuilles, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances fait l'objet d'un examen trimestriel à minima au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment). L'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risques est mesurée à intervalles réguliers par le Comité Central des Risques.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés aux niveaux hiérarchiques appropriés et au Comité Central des risques trimestriel (présence de la Direction Générale, la direction Financière, le RCPR, le responsable du contrôle central des risques).

b. Dispositif de contrôle permanent

Des contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures décrivant les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. Ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable du Contrôle Permanent. Un Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Les points à contrôler sont définis à l'aide d'une démarche de type « cartographie des risques », exhaustivement recensés et régulièrement actualisés.

Les résultats des contrôles sont formalisés par le biais de fiches de contrôle informatisées et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat: directeurs d'agence, directeurs de secteurs, ensemble des cadres de direction, Direction Générale, Comité de contrôle interne. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes, et à la Commission bancaire. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des services non encore couverts, se poursuit, pour une mise à disposition au cours du 1^{er} semestre 2009 et la mise à jour de certaines procédures doit être effectuée. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action défini en 2007, visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale, a été mis en œuvre.

Il est précisé que le dispositif a fait l'objet d'une adaptation qui se poursuivra en 2009 pour la Caisse régionale du fait d'une réorganisation des services des sites (hors réseaux de distribution). Dans ce contexte, une attention particulière est donnée au maintien de la qualité des opérations et d'un dispositif de contrôle interne adéquat.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion, en ce qui concerne : le fonctionnement statutaire de la Caisse locale, l'animation de la vie locale, la souscription de parts sociales. Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

c. Des dispositifs de contrôles particuliers recouvrent :

- les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est régulièrement réalisée et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de secours informatiques et les actions menées en lien avec les travaux de « cartographie des risques » dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif « Bâle II ».
- l'encadrement des prestations de services « essentielles » externalisées, pour lequel une actualisation des contrats de sous-traitance et des procédures de contrôle a été mise en œuvre.
- la prévention et le contrôle des risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

La Caisse régionale Sud Rhône Alpes a déployé fin 2007 et actualisé un dispositif adapté à la bonne application de la directive MIF. Un comité de pilotage spécifique pour le suivi des travaux a été constitué, et des outils informatiques ont été créés afin de piloter et d'animer la bonne application de cette directive.

Concernant la sécurité financière, la Caisse régionale Sud Rhône Alpes s'est dotée en 2008, d'un nouvel outil national (NORKOM) permettant une détection plus précise des opérations à risques. Cet outil vient compléter le dispositif déjà existant.

Un outil spécifique à la détection d'opérations boursières (ACTIMISE) dans le cadre de la surveillance des opérations d'abus de marché a également été mis en place au cours de cette année 2008.

Enfin le plan de contrôles de conformité a été complété, notamment par le déploiement de contrôles de 1^{er} degré et de 2nd degré (1^{er} et 2^{ème} niveaux).

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable du Contrôle de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Des axes d'amélioration ont été identifiés et font l'objet d'un plan de mise en conformité.

d. Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale se dote, conformément aux recommandations du Groupe en matière de contrôle permanent, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels et consolidés arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le contrôle permanent de dernier niveau de l'information comptable et financière est assuré par une compétence dédiée, rattachée hiérarchiquement au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale.

Une charte du contrôle comptable actualisée par la Direction générale, et qui sera présentée au Comité de Contrôle Interne en mars 2009, définit notamment le périmètre de couverture des contrôles, les rôles et responsabilités au sein de la Caisse (Direction Financière, Comptabilité Générale, unités comptables décentralisées), les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code monétaire et financier préalablement à leur Assemblée Générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information concourant à l'élaboration et au traitement de l'information comptable est assurée par le livre des procédures comptables de la Caisse régionale.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie pour l'essentiel sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

Données comptables

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre les systèmes d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A., lui permettant d'élaborer les données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

En 2008, la Caisse régionale a engagé des actions d'organisation et d'évolutions des systèmes d'information, dans le cadre du projet d'accélération des délais de publication de l'information financière consolidée du Groupe Crédit Agricole. Des outils sont en cours de déploiement, dans le cadre de ce chantier (Projet HERMES).

Données de gestion

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale font l'objet de la mise en œuvre de contrôles permanents (notamment celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

Description du dispositif de contrôle permanent comptable

Les objectifs du contrôle permanent comptable visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière et sont présentés ci-dessous :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné en 2008 les recommandations générales de déploiement du contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière. Des améliorations ont été intégrées au plan d'actions 2009, notamment sur la cartographie des risques opérationnels étendue aux processus comptables et couvrant les risques de fraudes. Un contrôleur spécialisé sur les risques comptables et financiers de dernier niveau a été nommé. Un plan d'actions annuel concernant le contrôle comptable et le contrôle permanent est déployé et suivi par le Comité de contrôle Interne et par la Direction Financière.

Le contrôle comptable de 2nd degré 1^{er} niveau s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels :

- contrôles de la comptabilité de 1^{er} degré assurés par les unités comptables décentralisées, rattachées aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2^{ème} degré exercés par la Direction Comptable et Financière.

Le contrôle comptable de dernier degré (2nd degré – 2^{ème} niveau) s'appuie sur l'évaluation des contrôles de 1^{er} et 2nd degré 1^{er} niveau, et sur une approche de l'évaluation des risques plus précise et spécifique. Cette fonction est indépendante de la Direction Financière et est rattachée au Contrôle Permanent.

Cette évaluation doit permettre au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale la définition d'éventuelles actions correctives, à engager au niveau des opérations et de l'organisation des contrôles afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle Permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale de l'avancement des travaux du contrôle permanent comptable et d'évaluation du dispositif de contrôle permanent comptable en place dans l'entité.

Relations avec les commissaires aux comptes

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les commissaires aux comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés,
- examen limité des comptes consolidés semestriels,
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée

Dans le cadre de leur mission légale, les commissaires aux comptes présentent au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

e. Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

Le service Inspection Générale / Audit, désormais recentré sur des missions de contrôle périodique (3^{ème} degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur tous les services et agences de la Caisse régionale, mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne, en France.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par le Directeur Général.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit Inspection de la Caisse Régionale s'effectue depuis 2006 dans le cadre de l'Animation Audit inspection mise en place par l'Inspection Générale du Groupe (IGL) suite à la demande de la Commission bancaire. De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse Régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse Régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses).

Les missions réalisées par le service Inspection Générale / Audit, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé et suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité.

* * *

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale Sud Rhône Alpes, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration, le 24 février 2009



ANNEXE 1 – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2008**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

NOM	FONCTION	
Jean-Pierre GAILLARD	Président	Membre du Bureau
Marc RASPAIL	Vice-président	Membre du Bureau
Nathaly PEYRACHON	Vice-président	Membre du Bureau
Jean-Paul CHAVAS	Secrétaire	Membre du Bureau
Guy SAUVAJON	Administrateur	Membre du Bureau
Philippe COSTET	Trésorier	Membre du Bureau
Lucien BARGE	Administrateur Délégué pour la zone RHONE	Membre du Bureau
Bernard CLAVEL	Administrateur	
Jean-Michel COTTE	Administrateur	
Guy-Noël DEVAMBEZ	Administrateur	
Claude GIRAUD	Administrateur	
Jean Claude GRIOT	Administrateur	
Jean-Marie LAGANIER	Administrateur	
Joseph PEYRONNET	Administrateur	
Jean-Claude RABAIX	Administrateur	
Jean-Paul RIVAT	Administrateur	
Annie ROUX	Administratrice	
Gisèle SIBEUD	Administratrice	

ANNEXE 2 – MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31/12/2008

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	FONCTION
Jean-Pierre GAILLARD	Président
Marc RASPAIL	Vice-président
Nathaly PEYRACHON	Vice-président
Jean-Paul CHAVAS	Secrétaire
Guy SAUVAJON	Administrateur
Philippe COSTET	Trésorier
Lucien BARGE	Administrateur Délégué pour la zone RHONE

ANNEXE 3 - LISTE DES CAISSES LOCALES AFFILIEES AU 31 /12/2008

CAISSES LOCALES	ADRESSE du SIEGE SOCIAL
ALLEVARD	3 rue des Ecoles – Les Armoises à Allevard (38580)
ANNEYRON	9, place Rambaud à Anneyron (26140)
AUBENAS	18, boulevard de Vernon e à Aubenas (07200)
BEAUREPAIRE	18, place Yves Pagneux à Beaurepaire (38270)
BOURDEAUX	Route de Crest à Bourdeaux (26460)
BOURG D'OISANS	Avenue de la République à Bourg d'Oisans (38520)
BOURG DE PEAGE	9 avenue Alpes Provence à Bourg de Péage (26300)
BOURG ST ANDEOL	5 place du Champ de Mars à Bourg St Andéol (07700)
BOURGOIN-JALLIEU	60 rue de la République à Bourgoin Jallieu (38300)
BUIS LES BARONNIES	Boulevard Aristide Briand à Buis les Baronnies (26170)
CHABEUIL	Route de Crest à Chabeuil (26120)

CHARTREUSE	4, place Aristide Briand à St Laurent du Pont
CREMIEU	10 cours Baron Raverat à Crémieu (38460)
CREST	Avenue Georges Clémenceau à Crest (26400)
DIE	1 place de la République à Die (26150)
DIEULEFIT	Rue Malautière à Dieulefit (26220)
GRENOBLE : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel pour le Développement du département de l'Isère	15, 17 rue Paul Claudel à Grenoble (38000)
GRENOBLE ET ENVIRONS	47, avenue Marcelin Berthelot à Grenoble (38000)
GRIGNAN-TAULIGNAN	Rue Sous les Remparts à Grignan (26230)
HAUT-GRESIVAUDAN	Avenue de la Gare à Pontcharra (38530)
HAUTERIVES	Grande Rue à Hauterives (26390)
HEYRIEUX	Avenue de la République à Heyrieux (38540)
ISERE : Caisse Locale de l'ISERE	15, 17 rue Paul Claudel à Grenoble (38000)
JOYEUSE	Route nationale à Joyeuse (07260)
LA BIEVRE	22 rue des Cordiers à La Côte St André (38260)
LA CHAPELLE EN VERCORS	Avenue des Grands Goulets à La Chapelle en Vercors (26420)
LA MURE	2 avenue Chion Ducollet à La Mure d'Isère (38350)
LA TOUR DU PIN	5 place de la Nation à La Tour du Pin (38352)
LA VERPILLIERE	465 rue de la République à La Verpillière (38290)
LA VOULTE	4 rue Boissy d'Anglas à La Voulte (07800)
LAMASTRE	17 place Rampon à Lamastre (07270)
LARGENTIERE	Rue Camille Vielfaure à Largentière (07110)
LE GRAND LEMPS	18 place du Château au Grand Lemps (38690)
LE TEIL	36 rue de la République au Teil (07400)
LES ABRETS	37 rue Jean Jannin aux Abrets (38)
LES AVENIERES	9 avenue Perriollat aux Avenières (38630)
LES BOUTIERES	Rue de la Poste au Cheylard (07160)
LES HAUTS PLATEAUX	Le Village à Coucouron (07470)
LES VANS	Avenue Ferdinand Nadal – Les Vans (07140)
LORIOI	9 avenue du Général de Gaulle à Loriol sur Drôme (26270)

LUC EN DIOIS	Route nationale à Luc en Diois (26310)
MENS-CLELLES	Rue du Pas de l'Aiguille à Mens (38710)
MEYZIEU/PONT DE CHERUY	15, 17 rue Louis Saulnier à Meyzieu (69330)
MONTELMAR	11 place du Théâtre à Montélimar (26200)
MORESTEL	Place de l'Hôtel de Ville à Morestel (38510)
NYONS	1 place de la Libération à Nyons (26110)
PIERRELATTE	Rue du Docteur Jaume à Pierrelatte (26700)
PONT DE BEAUVOISIN	Place du Professeur Trillat à Pont de Beauvoisin (38480)
PRIVAS	4 cours du Palais Privas (07000)
PRIVAS : Caisse Locale pour le développement du département de l'ARDECHE (UNICAPITAL)	Avenue de l'Europe Unie à Privas (07000)
ROMANS	27, 29 et 31 place Jean Jaurès à Romans (26100)
ROUSSILLON	96 rue de la République au Péage de Roussillon (38550)
RUOMS	97 route nationale de Ruoms (07120)
SARRAS/ANDANCE	Avenue du Vivarais à Sarras (07370)
SEDERON	Route nationale de Sederon (26560)
ST AGREVE	3 rue du Docteur Tourasse à St Agrève (07320)
ST FELICIEN	Rue Charles Forot à St Félicien (07410)
ST GEOIRE EN VALDAINE	Place de l'Eglise à ST GEOIRE EN VALDAINE (38620)
ST GEORGES D'ESPERANCHE	9, place E. Budillon à St Georges d'Espéranche (38790)
ST JEAN DE BOURNAY	8 rue Hector Berlioz à St Jean de Bournay (38440)
ST JEAN EN ROYANS	Place du Champ de Mars à St Jean en Royans (26190)
ST MARCELLIN	Boulevard Riondel à St Marcellin (38164)
ST PAUL TROIS CHATEAUX	Place de la Libération à St Paul Trois Châteaux (26130)
ST PERAY	Place de l'Hôtel de Ville à St Peray (07130)
ST SAUVEUR LES OLLIERES	Rue des Ecoles à St Sauveur de Montagut (07190)
ST SYMPHORIEN D'OZON	9, quai Hector Berlioz – 69360 St Symphorien d'Ozon
ST VALLIER	Place Aristide Briand à St Vallier (26240)
SUZE-TULETTE	Avenue des Côtes du Rhône à Suze la Rousse (26790)
TAIN L'HERMITAGE	35 avenue J. Jaurès à Tain l'Hermitage (26600)
TOURNON	31 place J. Jaurès à Tournon sur Rhône (07300)

TULLINS	Place Jean Jaurès à Tullins (38210)
VALENCE : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel pour l'Essor et le Développement de la Drôme (DROM'ESSOR)	290 rue Faventines à Valence (26000)
VALENCE ET SA REGION	77 avenue Sadi Carnot à Valence (26000)
VALLON PONT D'ARC	Rue Jean Jaurès à Vallon Pont d'Arc (07)
VERNOUX	Avenue Vincent d'Indy à Vernoux (07240)
VIENNE	9 place Miremont à Vienne (38200)
VIF	9 avenue de la Gare à Vif (38450)
VILLARD DE LANS	Avenue Général de Gaulle à Villard de Lans (38250)
VILLENEUVE DE BERG	Place de l'Esplanade à Villeneuve de Berg (07170)
VINAY	13 place de l'Hôtel de Ville à Vinay (38470)
VIRIEU SUR BOURBRE	5 place de la Nation à La Tour du Pin (38)
VOIRON	1 place Général Leclerc à Voiron (38500)

**COMPTES INDIVIDUELS
AU 31/12/2008**

BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

ACTIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées		86 077	70 505
Caisse, banques centrales*		77 036	67 063
Effets publics et valeurs assimilées		0	0
Créances sur les établissements de crédit	3	9 041	3 442
Opérations internes au Crédit Agricole	3	497 558	377 986
Opérations avec la clientèle	4	9 096 492	8 592 376
Opérations sur titres		317 856	518 902
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	240 423	363 863
Actions et autres titres à revenu variable	5	77 433	155 039
Valeurs immobilisées		771 708	560 103
Participations et autres titres détenus à long terme	6,7	655 117	439 679
Parts dans les entreprises liées	6,7	23 645	26 349
Immobilisations incorporelles	7	1 830	1 691
Immobilisations corporelles	7	91 116	92 384
Capital souscrit non versé		0	0
Actions propres		436	208
Comptes de régularisation et actifs divers		248 207	212 571
Autres actifs	8	81 014	60 596
Comptes de régularisation	8	167 193	151 975
TOTAL ACTIF		11 018 334	10 332 651

* les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique « Créances sur établissements de crédit »

PASSIF			
<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Opérations interbancaires et assimilées		9 446	2 986
Banques centrales*		0	0
Dettes envers les établissements de crédit	10	9 446	2 986
Opérations internes au Crédit Agricole	10	6 824 469	6 309 327
Comptes créditeurs de la clientèle	11	2 509 940	2 464 561
Dettes représentées par un titre	12	143 564	147 462
Comptes de régularisation et passifs divers		235 007	174 585
Autres passifs	13	47 606	41 572
Comptes de régularisation	13	187 401	133 013
Provisions et dettes subordonnées		265 170	289 575
Provisions	14,15,1	83 752	86 703
Dettes subordonnées	18	181 418	202 872
Fonds pour risques bancaires généraux	17	10 250	
Capitaux propres hors FRBG	19	1 020 488	944 155
Capital souscrit		70 658	70 658
Primes d'émission		190 330	190 330
Réserves		669 318	586 449
Ecart de réévaluation		29	29
Provisions réglementées et subventions d'investissement		0	0
Report à nouveau		0	1 533
Résultat de l'exercice		90 153	95 156
TOTAL PASSIF		11 018 334	10 332 651

* les opérations ayant comme contrepartie la Banque Postale (ex CCP) sont désormais rattachées à la rubrique « Dettes sur établissements de crédit »

HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS DONNES	1 487 648	1 752 691
Engagements de financement	1 153 943	1 333 255
Engagements de garantie	333 705	419 436
Engagements sur titres		
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
ENGAGEMENTS RECUS	2 706 311	2 426 419
Engagements de financement		3 452
Engagements de garantie	2 706 311	2 422 967
Engagements sur titres	0	0

Notes concernant le Hors -bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2008	31/12/2007
Intérêts et produits assimilés	30	470 271	415 441
Intérêts et charges assimilés	30	(330 252)	(269 088)
Revenus des titres à revenu variable	31	41 135	33 684
Commissions (produits)	32	174 050	161 133
Commissions (charges)	32	(23 728)	(20 048)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	33	(465)	340
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et	34	(6 148)	6 409
Autres produits d'exploitation bancaire	35	32 460	31 219
Autres charges d'exploitation bancaire	35	(3 217)	(2 322)
Produit net bancaire		354 106	356 768
Charges générales d'exploitation	36	(184 169)	(183 228)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		(14 319)	(14 911)
Résultat brut d'exploitation		155 618	158 629
Coût du risque	37	(29 314)	(31 314)
Résultat d'exploitation		126 304	127 315
Résultat net sur actifs immobilisés	38	(3 719)	260
Résultat courant avant impôt		122 585	127 575
Résultat exceptionnel	39	0	0
Impôt sur les bénéfices	40	(22 182)	(43 079)
Dotations/Reprises de FRBG et provisions réglementées		(10 250)	10 660
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		90 153	95 156

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le LIVRE V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale 82 Caisses Locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse Régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses Locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2008, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole s.a. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 54.78 % du capital de Crédit Agricole s.a., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole s.a. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44.64 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole s.a. détient 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008, soit 0.58 % de son capital, contre 12 552 962 actions propres au 31 décembre 2007.

Pour sa part Crédit Agricole s.a. détient 25% des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole s.a. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole s.a. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au Groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole s.a., qui enregistre les mouvements de fonds correspondant aux relations financières internes. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (emprunts obligataires, bons et comptes à terme assimilés, comptes et plans d'épargne-logement, comptes sur livrets, PEP, etc.) sont collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole s.a. Elles sont transférées à Crédit Agricole s.a. et figurent à ce titre à son bilan. Elles financent les avances faites aux Caisses régionales pour leur permettre d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin 50% depuis le 31 décembre 2001, des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des crédits entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Deux autres types d'avances sont à distinguer :

- les avances pour prêts bonifiés qui refinancent les prêts à taux réduits fixés par l'Etat : ce dernier verse à Crédit Agricole S.A. une bonification (reversée aux Caisses régionales pour les avances souscrites depuis le 1^{er} janvier 2004) pour combler la différence entre le coût de la ressource et le taux des prêts accordés ;
- les avances pour autres prêts qui refinancent à hauteur de 50% (depuis le 31 décembre 2001) les prêts non bonifiés : ces avances de Crédit Agricole S.A. sont accordées aux Caisses régionales sur justification de leurs engagements.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine monétaire des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non réglementés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés dans des comptes ordinaires ou des comptes à terme parmi les "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont toutes les caractéristiques sont identiques à celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur livrets, livrets d'épargne manuelle, d'épargne-entreprise, d'épargne populaire, Livret de développement durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés principalement par les Caisses régionales et figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un fonds pour risques de liquidité et de solvabilité destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Événements significatifs relatifs à l'exercice 2008

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a participé à l'augmentation de capital de Crédit Agricole S.A. via l'augmentation de capital de la Sas Rue la Boétie. La souscription de 7.007.968 nouvelles actions s'est élevée à 98.606 milliers d'euros.

Sa participation au capital de Sas Rue La Boétie reste stable à 2.94%.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'ensemble des informations, données et traitements informatiques qui concourent directement ou indirectement à la formation des résultats comptables et fiscaux et à l'élaboration des déclarations fiscales. La vérification a porté sur les années 2005 et 2006. Le contrôle a donné lieu à l'établissement de propositions de redressements. Bien que certaines aient fait l'objet d'observations de notre part, l'intégralité des conséquences financières de ces propositions de redressement a fait l'objet d'une comptabilisation dans les comptes 2008.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a signé un nouvel accord d'intéressement avec les organisations syndicales le 21 juin 2008. Cet accord sera valable jusqu'au 31.12.2010.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a poursuivi ses investissements dans la filière immobilière. Ce secteur connaissant une crise importante, il a décidé de l'aider en allégeant provisoirement les charges par l'abandon d'une partie de l'avance en compte courant qui avait été faite à sa Holding SIMCAD. Cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

1.4. Événements postérieurs à l'exercice 2008

Néant

NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont établis dans le respect des principes comptables applicables aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole s.a., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses Locales dans le périmètre de consolidation, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié par les règlements CRC 2004-16, 2005-04, 2007-05 et 2008-02.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

- Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique à compter du 1er janvier 2008 les règlements CRC 2008-01 et 2008-02 du 3 avril 2008, afférents au traitement des opérations de fiducie et aux informations.
- Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-07 du 3 avril 2008, afférent à la comptabilisation des frais d'acquisition de titres et modifiant le règlement CRB 90-01 modifié relatif à la comptabilisation des opérations sur titres.
- Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique à compter du 1er janvier 2008 le règlement CRC 2008-15 du 4 décembre 2008, afférent au traitement comptable des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces dispositions.
- Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique au plus tôt à compter du 1er juillet 2008, et à la même date que le règlement européen CE 1004-2008, le règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, afférent aux transferts de titres hors de la catégorie "titres de transaction" et hors de la catégorie "titres de placement" et à la comptabilisation des plans d'options d'achat ou de souscription d'actions et des plans d'attribution d'actions gratuites aux employés et modifiant le règlement CRB 90-01 relatif à la comptabilisation des opérations sur titres modifié par le règlement CRB 95-04 et les règlements CRC 2000-02, 2002-01, 2005-01 et 2008-07.

En 2008, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas effectué de reclassement de titres en application du règlement CRC 2008-17 et du règlement européen CE 1004-2008.

L'application de ces nouveaux règlements et avis n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la période.

2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 du 12 décembre 2002, modifié par les règlements CRC 2005-03 et 2007-06, relatifs au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du CRBF.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

Créances restructurées

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes s'élève à 5.690 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 2.511 milliers d'euros au 31 décembre 2007. Dans ces créances le montant des restructurations loi Neiertz représente respectivement 3.774 milliers d'euros en 2008 et 2.060 milliers d'euros en 2007.

Le stock des décotes comptabilisées lors de l'enregistrement de tels prêts représente au 31.12.2008 un montant de 103 milliers d'euros.

Créances douteuses

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Dépréciations au titre du risque de crédit avéré

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Traitement comptable des décotes et dépréciations

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement

Par ailleurs, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement. A ce titre, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique depuis 2006 un coefficient correcteur élaboré par référence à un historique de 11 ans de pertes et par projection à horizon deux ans d'un niveau de provision théorique, afin de mieux appréhender son risque de crédit non avéré.

Risques-pays

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaillance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de risque.

2.2 Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de transaction

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont :

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit (*le cas échéant*) détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis les cas prévus par le CRC 2008-17 les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.
Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante juridique ou autre qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir

conformément au règlement CRC 2005-01, hors les exceptions prévues par ce règlement et par le règlement CRC 2008-17..

Titres de l'activité de portefeuille

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus values de cession réalisées.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue, tenant compte de l'horizon de détention envisagé, afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre, et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Le titre de la SAS Rue la Boétie représente une participation tout à fait particulière. Pour cette participation non cotée, le choix a été fait de rechercher la valeur d'utilité qui tienne compte à la fois de la valeur de Crédit Agricole SA, de la valeur du contrôle de Crédit Agricole SA par la SAS Rue la Boétie et de la volonté de conserver durablement cette participation à un niveau supérieur à 50%.

La valeur d'utilité a été calculée sur la base d'une méthode d'actif net comptable réévalué en valorisant les titres Crédit Agricole SA détenus par la Sas Rue La Boétie sur la base de la quote-part d'actif consolidé de Crédit Agricole SA qu'ils représentent (actif net retraité des variations de juste valeur des titres disponibles à la vente). Pour la valorisation au 31 décembre 2008 la situation nette la plus récente ayant servi de base au calcul est celle du 30 septembre 2008. Sur cette base la valeur d'utilité du titre de participation Sas Rue La Boétie ressort à 21,25 € par titre. Le coût historique des titres Sas Rue La Boétie ressort quant à lui à 14.28 €.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique «Résultat net sur actifs immobilisés».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation

Rachat d'actions propres

Les actions propres rachetées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes y compris les actions et options sur actions détenues en couverture des plans de stock-options sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

2.3 Immobilisations

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Conformément au règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 40 ans

Second œuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (linéaire ou dégressif)
Matériel spécialisé	3 à 7 ans (dégressif ou linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existant.

2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celle-ci inclut notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5 Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de service financier, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6 Provisions

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par les risques-pays et n'a donc pas constitué de provisions à ce titre.

L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné non plus de manière significative par le risque de change.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Provision pour risques sur GIE d'investissement

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ce type de provision.

2.7 Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IVème directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

En 2007 le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes avait décidé la reprise de ces FRBG car il semblait que cela concourait à un rapprochement des comptes établis en normes IFRS et en normes françaises. Les bouleversements de l'année 2008 ont démontré que ce rapprochement de comptabilités établies sur des bases normatives différentes ne pouvait être que fortuit et le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a décidé de reconstituer des FRBG pour 10.250 milliers d'euros soit à hauteur de ceux qui avaient été annulés en 2007 (10.660 milliers d'euros).

2.8 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88 02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9 Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes du fait de l'adossement de ses opérations à Crédit Agricole SA n'est pas exposé au risque de change

2.10 Engagements hors-bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.11 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 21 juin 2008.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

2.12 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les engagements relevant de la catégorie des régimes à prestations définies portent sur :

- Les indemnités de départ en retraite dont bénéficie l'ensemble des salariés du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
- Le régime de retraite complémentaire des cadres de direction, des présidents et vice-présidents des Caisses régionales.

Ces engagements sont couverts par trois polices d'assurance souscrites auprès d'un organisme spécialisé auquel le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes verse des cotisations qui sont comptabilisées en charges au cours de l'exercice au titre duquel elles sont dues.

La valeur actuelle de l'obligation au titre de ces régimes à prestations définies a été calculée à la date de clôture selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation. Ces engagements font l'objet d'une présentation détaillée dans la note 16.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

2.13 Stocks-options et souscription d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'épargne entreprise

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par le régime des stocks-options

2.14 Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

2.15 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

NOTE 3 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2008							31/12/2007
	< 3mois	> 3mois < 1an	> 1an < 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Etablissements de crédit								
Comptes et prêts :								
à vue	6 863				6 863		6 863	1 271
à terme								
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés			2 147	16	2 163	15	2 178	2 171
Total	6 863		2 147	16	9 026	15	9 041	3 442
Dépréciations								
Valeurs Nettes au Bilan							9 041	3 442
Opérations internes au Crédit Agricole								
Comptes ordinaires	255 879				255 879	321	256 200	8 609
Comptes et avances à terme	120 028	45 504	28 783	41 660	235 975	5 383	241 358	369 377
Total	375 907	45 504	28 783	41 660	491 854	5 704	497 558	377 986
Dépréciations								
Valeur Nette au Bilan							497 558	377 986

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 35 334 K€.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole s.a. dans le cadre des Relations Financières Internes.

NOTE 4 - OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

	31/12/2008							31/12/2007
	< 3mois	> 3mois < 1an	> 1an < 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachée	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Opérations avec la clientèle								
Créances commerciales	12 800				12 800		12 800	11 436
Autres concours à la clientèle	1 295	1 048	2 592	4 086 793	9 022 888	57 435	9 080 323	8 557 197
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	118 117				118 117	1 055	119 172	117 339
Dépréciations							(115 804)	(93 595)
Valeurs Nettes au Bilan							9 096 492	8 592 377

Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 44.700 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 1.377 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2008.

Les encours restructurés au 31 décembre 2008 s'élèvent à 5.690 milliers d'euros contre 2.511 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par zone géographique

Les opérations avec la clientèle se situent quasi exclusivement en France.

4.3 Opérations avec la clientèle – Encours douteux et dépréciations par zone géographique

Les opérations avec la clientèle se situent quasi exclusivement en France.

4.4 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31/12/2008					31/12/2007				
	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours bruts	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Particuliers	4 549	62 678	21 440	(43 473)	(18 175)	4 274 884	50 952	22 771	(36 328)	(19 023)
Agriculteurs	485 608	15 436	8 651	(10 883)	(6 770)	479 330	20 867	11 172	(10 441)	(4 579)
Autres professionnels	1 501	43 031	13 999	(26 481)	(10 894)	1 505 048	30 711	12 187	(21 891)	(12 187)
Sociétés financières	82 218	1 479	793	(1 057)	(773)	66 044	1 603	874	(1 539)	(853)
Entreprises	1 444	44 710	7 552	(33 397)	(7 453)	1 298 132	26 631	8 200	(23 110)	(7 956)
Collectivités publiques	1 103	168	121	(157)	(121)	1 012 638	688		(58)	
Autres agents	44 972	550	477	(356)	(306)	49 894	580	7	(229)	(7)
Total	9 212 29	168 052	53 033	(115 804)	(44 492)	8 685 970	132 030	55 211	(93 596)	(44 606)

NOTE 5 - TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE

	31/12/2008					31/12/2007
	Transactio	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Inves-tissement	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées :						
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées						
Dépréciations						
Valeurs nettes au bilan						
Obligations et autres titres à revenu fixe :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		27 667		211 099	238 766	360 825
dont surcote restant à amortir						
dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		111		3 941	4 052	5 100
Dépréciations		(2 395)			(2 395)	(2 061)
Valeurs nettes au bilan		25 383		215 040	240 423	363 863
Actions et autres titres à revenu variable	98	74 951	3 765		78 814	155 196
Créances rattachées						
Dépréciations		(1 381)			(1 381)	(158)
Valeurs nettes au bilan	98	73 570	3 765		77 433	155 039
Total valeurs nettes	98	98 953	3 765	215 040	317 856	518 901
Valeur Estimative	98	106 664	5 093	212 000	323 855	552 019

Commentaires :

Transferts de titres en cours d'exercice :

Aucun transfert de portefeuille.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 7.784 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 36.517 milliers d'euros au 31/12/2007

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse.

Les moins values sur titres de placement s'élèvent à 3.738 milliers d'euros au 31/12/2008 contre 2.181 milliers d'euros au 31/12/2007.

La valeur estimée des plus-values latentes sur les titres de l'activité de portefeuille s'élève à 1.329 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 2.181 milliers d'euros au 31/12/2007

La valeur estimative des titres de l'activité de portefeuille est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention (pour les sociétés cotées, il s'agit généralement de la moyenne des cours de bourse constatée sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention).

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à .3.214 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 5.749 milliers d'euros au 31/12/2007.

La valeur estimée des moins-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 6.254 milliers d'euros au 31/12/2008, contre 4.620 milliers d'euros au 31/12/2007.

5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Administrations et banques centrales (y compris Etats)		
Etablissements de crédit	209 055	330 908
Sociétés financières	84 129	168 574
Collectivités locales		
Entreprises, Assurances et autres clientèles	24 397	16 540
Divers et non ventilés		
Total en principal	317 580	516 022
Créances rattachées	4 052	5 100
Dépréciations	(3 777)	(2 219)
Valeur Nette au Bilan	317 856	518 902

La ventilation du portefeuille s'entend hors actions propres.

5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

	31/12/2008				31/12/2007			
	Obligation et autres titres à	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligation et autres titres à	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à	Total
	revenu fixe				revenu fixe			
(en milliers d'euros)								
Titres à revenu fixe ou variable	238 766		78 814	317 580	360 825		155 197	516 022
Titres cotés	151 333				208 907			208 907
Titres non cotés (1)	87 434		78 814		151 918		155 197	307 115
Créances rattachées	4 052			4 052	5 100			5 100
Dépréciations	(2 395)		(1 381)	(3 777)	(2 061)		(158)	(2 219)
Valeur Nette au Bilan	240 423		77 433	317 856	363 863		155 039	518 902

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	34 268	37 681
OPCVM obligataires	6 211	6 511
OPCVM actions	10 266	11 436
OPCVM autres	24 070	24 841
Total	74 814	80 469

5.3

Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

	31/12/2008							31/12/2007
	< 3mois	> 3mois < 1an	> 1an < 5ans	> 5ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Obligations et autres titres à revenu								
Valeur Brute	15 751	31 736	107 984	83 295	238 766	4 052	242 818	365 925
Dépréciations							(2 395)	(2 061)
Valeur Nette au Bilan	15 751	31 736	107 984	83 295	238 766	4 052	240 423	363 864
Effets publics et valeurs assimilées								
Valeur Brute								
Dépréciations								
Valeur Nette au Bilan								

NOTE 6 - TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

Informations financières	Devise	capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		consenties par la société et non encore	Résultat du dernier exercice clos (1)	ANNEE
				Brutes	Nettes			
Filiales et Participations								
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Participations dont la valeur d'inventaire excède 1% du capital de l'Entité								
A) Titres de participation détenus dans les établissements de crédit								
B) Autres parts dans les entreprises liées								
SIMCAD	EUR	5 008	100,00%	5 008	5 007	3 000	41	2007
VALPEYROUSE	EUR	1 520	99,90%	1 522	1 522		108	2008
CAPIDA	EUR	10 000	100,00%	10 000	10 000		1 607	2008
				16 529	16 529	3 000		
C) Autres titres de participation								
SAS RUE DE LA BOETIE	EUR	1 746 362	2,94%	466 864	466 864	118 021	1 099 617	2008
SAS SACAM DEVELOPPEMENT	EUR	730 622	2,95%	21 522	21 522	6 649	34 583	2008
SNC CREDIT AGRICOLE TITRES	EUR	15 245	1,99%	1 154	1 154		618	2007
SA DEFITECH	EUR	2 550	33,34%	2 455	833		(78)	2007
SAS MONECAM FINANCES	EUR	2 782	28,50%	755	755		570	2006
SAS SACAM FIRECA	EUR	74 700	2,79%	2 080	1 422		36 288	2007
SAS SACAM INTERNATIONAL	EUR	900 040	2,94%	26 438	26 438		97	2007
				521 268	518 988	124 670		
Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1% du capital de l'entité								
- Participations dans les Ets de crédit								
- Autres parts dans les entreprises liées	EUR			660	660	3 456		
- Autres titres de participation	EUR			4 534	3 805	1 391		
TOTAL PARTS DANS LES ENTRE-								
PRISES LIEES ET PARTICIPATIONS				542 991	539 982	132 517		

6.1 **Valeur estimative des titres de participation**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur	Valeur au bilan	Valeur
Parts dans les entreprises liées				
Titres non cotés	17 189	17 753	17 189	17 753
Titres cotés				
Avances consolidables	6 456	6 456	9 160	9 160
Créances rattachées				
Dépréciations				
Valeur nette	23 645	24 209	26 349	26 913
Titres de participation et ATDLT				
Titres non cotés (1)	525 802	761 299	427 532	685 047
Titres cotés				
Avances consolidables	126 061	126 052	8 010	8 010
Créances rattachées	174		142	
Dépréciations	(3 009)		(3 017)	
Sous-total titres de participation	649 028	887 351	432 667	693 057
Titres non cotés	4 019	4 019	4 019	4 019
Titres cotés				
Avances consolidables	2 070	2 070	2 983	2 983
Créances rattachées	1		9	
Dépréciations				
Sous-total autres titres détenus à long terme	6 090	6 089	7 011	7 002
Valeur nette	655 118	893 440	439 678	700 059
Total des Titres de Participation	678 763	917 649	466 027	726 972

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur au bilan	Valeur	Valeur au bilan	Valeur
TOTAL VALEURS BRUTES				
Titres non cotés	547 010		448 740	
Titres cotés				
Total	547 010		448 740	

(1) La valeur estimative retenue pour le titre de participation Sas La Boëtie correspond à la valeur d'utilité. (cf infra 2.2 Portefeuille titres, § Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme)

NOTE 7 - VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

Immobilisations financières

			Diminutions	Autres	
		Augmentation	(cessions)	mouvements	
<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2008	(Acquisitions)	(échéances)		31/12/2008
Parts dans les entreprises liées :					
Valeurs brutes	17 189				17 189
Avances consolidables	9 160	2 296	(5 000)		6 456
Créances rattachées					
Dépréciations					
Valeur nette au bilan	26 349	2 296	(5 000)		23 645
Titres de participation :					
Valeurs brutes	427 532	98 812	(543)		525 801
Avances consolidables	8 010	122 598	(4 547)		126 061
Créances rattachées	142	1 720	(1 688)		174
Dépréciations	(3 017)	(131)	139		(3 009)
Autres titres détenus à long terme					
Valeurs brutes	4 019				4 019
Avances consolidables	2 983		(914)		2 070
Créances rattachées	9	70	(78)		1
Dépréciations					
Valeur nette au bilan	439 679	223 069	(7 631)		655 117
Total des Immobilisations	466 028	225 365	(12 631)		678 762

Immobilisations corporelles et incorporelles

			Diminutions	Autres	
		Augmentation	(cessions)	mouvements	
<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2008	(Acquisitions)	(échéances)	(1)	31/12/2008
Immobilisations corporelles					
Valeurs brutes	210 634	15 226	(3 279)	4	222 585
Amortissements et dépréciations	(118 249)	(14 244)	1 025		(131 468)
Valeur nette au bilan	92 385	982	(2 254)	4	91 117
Immobilisations incorporelles					
Valeurs brutes	12 509	245	(1 932)		10 822
Amortissements et dépréciations	(10 819)	(75)	1 902		(8 992)
Valeur nette au bilan	1 690	170	(31)		1 829
Total	94 075	1 152	(2 285)	4	92 946

NOTE 8 - AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Autres actifs		
Instruments conditionnels achetés	217	325
Comptes de stock et emplois divers	79	73
Débiteurs divers	80 625	59 991
Gestion collective des titres Livret Développement Durable		
Comptes de règlement	93	206
Valeur nette au bilan	81 014	60 596
Capital souscrit non versé		
Capital souscrit non versé		
Valeur nette au bilan		
Compte de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	70 197	62 323
Comptes d'ajustement et comptes d'écart		
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	918	1 141
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	30 110	30 773
Autres produits à recevoir	63 261	55 540
Charges constatées d'avance	1 379	897
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	16	36
Charges à répartir	655	414
Autres comptes de régularisation	657	851
Valeur nette au bilan	167 193	151 975
Total des Autres Actifs et Comptes de Régularisation	248 207	212 571

NOTE 9 - DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

	Solde au	Dotations	Reprises	Dés-	Autres	Solde au
(en milliers d'euros)	01/01/2008	douteux	et utili-	actuali-	mouve-	31/12/2008
			sations	sation	ments	
Dépréciations déduites de l'actif						
Sur interbancaire						
Sur créances clientèle	93 595	56 027	(32 672)	(1 147)		115 803
Opérations sur titres	5236	1 688	(139)			6 786
Autres valeurs immobilisées	1 162	424	(127)			1 458
Total des Dépréciations - Actif	99 993	58 139	(32 938)	(1 147)		124 047

NOTE 10 - DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2008						31/12/2007
	< 3mois	> 3mois < 1an	> 1an < 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	
(en milliers d'euros)							
Etablissements de crédit							
Comptes et emprunts :							
à vue	7 254				7 254	16	7 269
à terme	16		2 147		2 163	14	2 177
Valeurs données en pension							
Titres donnés en pension livrée							
Valeur au Bilan	7 270		2 147		9 417	29	9 446
Opérations internes au Crédit							
Comptes ordinaires	19 945				19 945	167	20 112
Comptes et avances à terme	981 068	1 454 589	1 973 989	2 367 824	6 777 470	26 888	6 804 357
Valeur au Bilan	1 001 013	1 454 589	1 973 989	2 367 824	6 797 415	27 055	6 824 469
							6 309 327

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.

NOTE 11 - COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

11.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

	31/12/2008							31/12/2007
		> 3mois	> 1an		Total en	Dettes		
<i>(en milliers d'euros)</i>	< 3mois	< 1an	< 5ans	> 5ans	principal	rattachées	Total	Total
Comptes créditeurs de la clientèle								
Comptes ordinaires créditeurs	2 205 37				2 205 37	106	2 205 47	2 210 394
Comptes d'épargne à régime spécial :	43 340				43 340		43 340	53 125
à vue	43 340				43 340		43 340	53 125
à terme								
Autres dettes envers la clientèle	166 499	64 952	22 991	823	255 265	5 857	261 122	201 042
à vue								
à terme	166 499	64 952	22 991	823	255 265	5 857	261 122	201 042
Valeurs données en pension livrée								
Valeur au Bilan	2 415 21	64 952	22 991	823	2 503 97	5 962	2 509 94	2 464 561

11.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Particuliers	1 477 249	1 453 487
Agriculteurs	210 446	210 047
Autres professionnels	190 286	187 271
Sociétés financières	7 868	794
Entreprises	537 777	523 607
Collectivités publiques	2 257	4 921
Autres agents économiques	78 094	82 183
Total en principal	2 503 978	2 462 311
Dettes rattachées	5 962	2 251
Valeur Nette au Bilan	2 509 940	2 464 561

NOTE 12 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

	31/12/2008							31/12/2007
		> 3mois	> 1an		Total en	Dettes		
<i>(en milliers d'euros)</i>	< 3mois	< 1an	< 5ans	> 5ans	principal	rattachées	Total	Total
Dettes représentées par un titre								
Bons de caisse	24				24	13	37	194
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables (1)	109 413	30 674	1 800		141 887	1 640	143 527	147 269
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
Valeur au Bilan	109 437	30 674	1 800		141 911	1 653	143 564	147 463

NOTE 13 AUTRES PASSIFS ET COMPTES DE REGULARISATION

Autres passifs et comptes de régularisation		
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Autres passifs (1)		
Opérations de contrepartie (titres de transactions)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	47	59
Comptes de règlement	359	448
Créditeurs divers	43 379	37 243
Versements restant à effectuer sur titres	3 822	3 822
Valeur nette au bilan	47 606	41 572
Comptes de régularisation		
Comptes d'encaissement et de transfert	50 889	14 250
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	1
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	4 825	7 522
Produits constatés d'avance	46 576	37 505
Charges à payer sur engagement sur instruments financiers à terme	39 422	24 866
Autres Charges à répartir	43 677	42 189
Autres comptes de régularisation	2 006	6 682
Valeur nette au bilan	187 401	133 013
Valeur au Bilan	235 007	174 585

(1) Les montants incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 - PROVISIONS

			Reprises		Autres	Solde au
	Solde au		Reprises	non	mouve-	
<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2008	Dotations	utilisées	utilisées	ments	31/12/2008
Provisions						
Pour engagements de retraite et assimilés						
Pour autres engagements sociaux	1 085		98			987
Pour risques d'exécution des engagements par	521		37	131		809
Pour litiges fiscaux (1)	6 724	(1 236)	1 852	2 271	1	3 835
Pour autres litiges	688		106	142	(1)	802
Pour risques pays (2)						
Pour risques de crédit (3)	42 982	(12 329)		9 408		45 903
Pour restructurations (4)						
Pour impôts (5)	1 174		642			532
Sur participations (6)						
Pour risques opérationnels (7)	15 726		57	3 264		12 925
Pour risque de déséquilibre du contrat épargne	16 030			240		17 060
Autres	1 774	(503)	511	869		898
Valeur au Bilan	86 703	(14 068)	3 303	16 325		83 752

(1) Dont provisions couvrant des redressements fiscaux déjà notifiés.

(2) La provision pour risques pays couvre le risque de contrepartie sur des débiteurs privés ou publics, lié à la situation des pays dont ils dépendent (nationalité et/ou résidence).

(3) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(4) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens...

(5) Y compris les provisions pour risques sur GIE d'investissement.

(6) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations...

(7) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de événements relatifs aux opérations de l'établissement

(8) Voir note 15 ci-après.

NOTE 15 - EPARGNE LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		229
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 040	886
Ancienneté de plus de 10 ans	673	695
Total plans d'épargne-logement	1 713	1 810
Total comptes épargne-logement	448	436
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 161	2 246

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :	38	35
Comptes épargne-logement :	115	113
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	153	148

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		2,1
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2,7	0,1
Ancienneté de plus de 10 ans	3,1	3,7
Total plans d'épargne-logement	5,8	5,9
Total comptes épargne-logement	11,2	10,2
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17,0	16,1

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

	31.12 2007	Dotations	Reprises	Autre mouvmt	31.12 2008
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Plans d'épargne-logement :	5,9		0,1		5,8
Comptes épargne-logement :	10,2	1,0			11,2
Total provision au titre des contrats épargne- logement	16,1	1,0	0,1	0,0	17,0

**NOTE 16 - ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI,
REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES**

	Période du au	01.01.2004 31.12.2004	01.01.2005 31.12.2005	01.01.2006 31.12.2006	01.01.2007 31.12.2007	01.01.2008 31.12.2008
Présentation Passifs sociaux Normes IAS 19		2004	2005	2006	2007	2008
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle début de période	23 168	25 562	30 352	32 077	27 793
	Coût des services rendus sur la période (obligatoire)	1 008	1 101	1 324	1 190	1 233
	Effet de l'actualisation	1 160	1 354	1 160	1 304	1 372
	Cotisations de l'employé					
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0				
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0				
	Indemnités de cessation d'activité					
	Prestations versées (obligatoire)	-500	-720	-756	-942	-1 653
	(Gains) / pertes actuariels	726	3 055	-3	-5 835	-23
	Dette actuarielle fin de période	25 562	30 352	32 077	27 794	28 722
Rendement attendu des actifs annualisé						
Charge comptabilisée	Coût des services rendus en 2004 et 2005	1 008	1 101	1 324	1 190	1 233
	Effet de l'actualisation	1 160	1 354	1 160	1 304	1 372
	Rendement attendu des actifs sur la période	(690)	(1 068)	(1 184)	(1 284)	(1 131)
	Amortissement du coût des services passés					
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	620	2 303	341	134	110
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations					
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus					
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 098	3 690	1 641	1 344	1 584
En cas de fonds externalisés : valorisation des actifs						
juste valeur des actifs du régime	Juste valeur début de période	17 987	25 640	29 599	32 122	27 941
	Rendement attendu des actifs	690	1 068	1 184	1 284	1 131
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	106	752	(344)	*(5 970)	(133)
	Cotisations de l'employeur	7 190	2 890	2 439	1 448	1 448
	Cotisations de l'employé	0	0	0	0	0
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0	0	0	*(7 917)
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	166	(31)	0	0	0
	Indemnités de cessation d'activité	0	0	0	0	0
	Prestations versées	(500)	(720)	(756)	(942)	(1 653)
	Juste valeur des actifs fin de période	25 640	29 599	32 122	27 942	20 817
Provision/ Actifs	Situation financière nette début de période	25 562	30 352	32 077	27 793	20 804
	Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0	0	0	0
	(Provisions) / actifs au 31/12/04 et au 31/12/05	25 562	30 352	32 077	27 793	20 804
	Juste valeur des actifs	25 640	29 599	32 122	27 941	20 816
	situation financière nette (passif) / actif fin de période	(78)	754	(45)	(148)	12
	Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles					
Taux d'actualisation (1)		5,34;4,70;4,65	4,90;4,50;4,23	3,82;4,50;4,23	4,28;4,17;4,06	4,94 4,86 4,71
Taux de rendement attendus des actifs du régime (1)		4,30;4,30;4,30	4,00;4,19;4,30	4,00;4,00;3,90	4,00;4,00;3,94	4,00 4,10 4,05

Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	4,00;3,00;2,50	4,00;3,00;2,50	4,00;3,00;2,50	4,00;3,00;2,50	4,00 3,00 2,50
Table de mortalité INSEE	98F	98F	TF TH 00-02	TF TH 00-02	TF TH 00-02

* Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes portait jusqu'à présent certains engagements vis-à-vis d'effectifs retraités du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Ces engagements ont été totalement externalisés au 31/12/2008, ce qui a généré une diminution de la dette actuarielle ainsi que des actifs gérés correspondants.

NOTE 17 - FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX

(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Fonds pour risques bancaires généraux	10 250	0
Valeur au Bilan	10 250	0

NOTE 18 - DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

Dettes subordonnées - Analyse par durée résiduelle								
	31/12/2008						31/12/2007	
	< 3mois	> 3mois < 1an	> 1an < 5ans	> 5ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
(en milliers d'euros)								
Dettes subordonnées								
Dettes subordonnées à terme		23 000	70 794	15 000	108 794	1 438	110 232	130 047
Euro		23 000	70 794	15 000	108 794	1 438	110 232	
Dollar								
Titres et emprunts participatifs	2 058				2 058	44	2 102	2 102
Autres emprunts subordonnés à terme								
Dettes subordonnées à durée								
C/C bloqués des Caisses Locales		11 612	57 472		69 084		69 084	70 722
Dépôts de garantie à caractère mutuel								
Valeur au Bilan	2 058	34 612	128 266	15 000	179 936	1 482	181 418	202 871

Commentaires :

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 6.265 milliers d'euros au 31 décembre 2008 contre 5.595 milliers d'euros au 31 décembre 2007.

Les dettes subordonnées sont à taux fixe.

NOTE 19 - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

Variation des capitaux propres

		Capitaux propres					
		Capital	Primes, réserves et report à nouveau	Ecart de conversion/réévaluation	Provisions réglementées & subventions d'investissement	Résultat	Total des capitaux propres
(en milliers d'euros)							
Solde au 31 Décembre 2006		70 658	696 992	29	0	93 151	860 830
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2006						-13 364	-13 364
Variation de capital (6)							0
Variation des primes et réserves (6)			79 787				79 787
Affectation du résultat social 2006						-79 787	-79 787
Report à nouveau débiteur							0
Résultat de l'exercice 2007			1 533			95 156	96 689
Autres variations							0
Solde au 31 Décembre 2007		70 658	778 312	29	0	95 156	944 155
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007						-13 820	-13 820
Variation de capital							0
Variation des primes et réserves			81 336				81 336
Affectation du résultat social 2007						-81 336	-81 336
Report à nouveau débiteur							0
Résultat de l'exercice 2008						90 153	90 153
Autres variations							0
Solde au 31 Décembre 2008		70 658	859 648	29	0	90 153	1 020 488

NOTE 20 - COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Composition des fonds propres		
(en milliers d'euros)	31/12/2008	31/12/2007
Capitaux propres	1 020 488	944 155
Fonds pour risques bancaires généraux	10 250	
Dettes subordonnées et titres participatifs	181 418	202 872
Dépôts de garantie à caractère mutuel		
Total des Fonds Propres	1 212 156	1 147 027

NOTE 21 - OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

La diminution de 5.000 milliers d'euros apparaissant à la note 7 correspond à l'abandon de créance sur la SAS SIMCAD. (avec clause de retour à meilleure fortune).

La société CAPIDA qui prend des participations dans des sociétés commerciales et industrielles a revendu l'une de ses participations avec une plus value très importante ce qui lui a permis de distribuer par anticipation, après établissement d'un bilan intermédiaire, un acompte de 1.100 milliers d'euros sur les dividendes.

NOTE 22 OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Contributions par devise au bilan

<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2008		31/12/2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Euro	11 034	10 782	10 333	10 165
Autres devises de l'Union Europ.	2	2	0	0
Franc Suisse	0	0		
Dollar	9	9	11	11
Yen	0	0	0	0
Autres devises	1	1	0	0
Valeur brute	11 047	10 795	10 345	10 176
Créances, dettes rattachées et comptes de régularisation	236	224	217	157
Dépréciations, Amortissements	(264)		(229)	
Total	11 018	11 018	10 333	10 333

NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRETS EN DEVISES

Opérations de change, emprunts et prêts en devises

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008		31/12/2007	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer
Devises				
Euros				
Opérations de change au comptant				
Devises	4 623	4 623	4 055	4 055
Euros	4 657	4 652	4 276	4 274
Opérations de change à terme	9 280	9 275	8 331	8 329
Prêts et emprunts de devises				
Prêts et emprunts en devises				
Total	9 280	9 275	8 331	8 329

NOTE 24 - OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME

Opérations sur instruments financiers à terme				
	31/12/2008			31/12/2007
<i>(en milliers d'euros)</i>	opérations	opérations	Total	Total
	de couverture	que couverture		
Opérations sur marchés organisés				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices				
Autres contrats à terme				
Opérations de gré à gré	3 029 987		3 029 987	2 306 557
Swaps de taux d'intérêt	3 029 987		3 029 987	2 306 557
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
F.R.A.				
Instruments à terme ferme sur actions et indices				
Autres contrats à terme				
Opérations fermes	3 029 987		3 029 987	2 306 557
Opérations sur marchés organisés				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme				
Achetés				
Vendus				
Opérations de gré à gré	71 373		71 373	124 944
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés	8 821		8 821	11 412
Vendus	7 536		7 536	8 976
Instruments de taux de change à terme conditionnels:				
Achetés	27 508		27 508	52 278
Vendus	27 508		27 508	52 278
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels:				
Achetés				
Vendus				
Opérations conditionnelles	71 373		71 373	124 944
Dérivés de crédit				196 326
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				196 326
Dérivés de Crédit				196 326
Total	3 101 360		3 101 360	2 627 826

Opérations sur instruments financiers et opérations de change à terme: encours notionnels par durée résiduelle

	Total			Dont opérations effectuées de gré à gré			Dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	31/12/2008			de gré à gré			et assimilés		
		de 1 à			de 1 à			de 1 à	
	(en milliers d'euros)	< 1 an	5 ans	> 5 ans	< 1 an	5 ans	> 5 ans	< 1 an	5 ans
Futures									
Options de change	55 015			55 015					
Options de taux									
Opérations fermes en devises sur marchés organisés									
F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	823 593	1 706 79	499 595	823 593	1 706 79	499 595			
Swaps de devises et autres instr	18 555			18 555					
Autres inst de tx d'int à terme condit		16 357			16 357				
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et									
Opérations conditionnelles sur indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers									
métaux précieux									
Dérivés de crédit									
Sous total									
Opérations de change à terme									
Total Général	897 163	1 723 15	499 595	897 163	1 723 15	499 595			

NOTE 25 - INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES

Cadre général

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse Régionale Sud Rhône Alpes. Il ne concerne que les opérations hors groupe c'est à dire hors CA S.A, les autres CR, Crédit Agricole Indosuez, Crédit Agricole Asset Management, BFT, BGPI, SOFINCO....Il est apprécié par le coût de remplacement et le risque potentiel futur.

Les contreparties autorisées dans le cadre de la gestion de la Caisse Régionale sont conformes aux recommandations du Crédit Agricole S.A qui prennent en compte :

- la nature de l'activité de la contrepartie,
- la notation interne du groupe Crédit Agricole,
- le niveau des fonds propres de la Caisse Régionale.

La politique de la Caisse Régionale est de limiter le nombre de contreparties aux intervenants majeurs de la place financière. Chaque nouvelle relation est soumise à l'arbitrage de la Direction Générale.

	31/12/2008		31/12/2007	
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Futures				
Options de change		55 016		104 556
Opérations fermes en devises sur marché organisé				
Options de taux				
F R A				
Swaps de taux d'intérêts	42 577	3 029 987	4 228	2 306 557
Caps Floors Collars		16 357		20 387
- Dérivés actions et sur indices		0		196 326
Sous-Total		3 101 360	0	2 627 826
Opérations de change à terme		18 554		16 660
TOTAL		3 119 914		2 644 486

Les instruments dérivés

Les instruments dérivés, exclusivement de taux d'intérêts, sont destinés majoritairement à des opérations de macro couverture.

Comme précisé dans le cadre général ci-dessus, les contreparties appartiennent soit au groupe Crédit Agricole, soit sont des établissements financiers majeurs.

NOTE 26 - ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 89,020 K€ de crédits consentis à la clientèle en garantie des avances reçues de Casa (65,974 K€) dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

NOTE 27 - ENGAGEMENTS DONNES AUX ENTREPRISES LIEES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas consenti d'avantages significatifs en faveur des entreprises liées.

NOTE 28 - ENGAGEMENTS DE CREDIT BAIL

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas d'engagements de crédit-bail.

NOTE 29 - OPERATIONS DE DESENETTEMENT DE FAIT ET DE TITRISATION

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

NOTE 30 - PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
sur opérations avec les établissements de crédit	5 376	3 489
sur opérations internes au Crédit Agricole	31 775	22 471
sur opérations avec la clientèle	417 039	375 246
sur obligations et autres titres à revenu fixe	13 661	10 403
produit net sur opérations de macro-couverture	1 969	3 717
Autres intérêts et produits assimilés	452	115
Intérêts et produits assimilés	470 271	415 441
sur opérations avec les établissements de crédit	(11 004)	(5 854)
sur opérations internes au Crédit Agricole	(289 305)	(243 642)
sur opérations avec la clientèle	(21 582)	(14 836)
sur obligations et autres titres à revenu fixe	(8 274)	(4 316)
charge nette sur opérations de macro-couverture		
Autres intérêts et charges assimilées	(87)	(440)
Intérêts et charges assimilés	(330 252)	(269 088)
Total Produits Nets d'Intérêts et Revenus Assimilés	140 019	146 353

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont donc désormais présentées sur des lignes spécifiques.

Au 31 décembre 2008, le montant du produit net sur opérations de couverture d'élevait à 1.968 milliers d'euros contre 3.718 milliers d'euros au 31.12.2007.

NOTE 31 - REVENUS DES TITRES

Revenus des titres		
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Titres de placement	829	881
Livret Développement Durable		
Titres d'investissement	12 832	9 521
Opérations diverses sur titres		
Revenus des titres à revenus fixes	13 661	10 402
Parts dans les entreprises liées, Titres de participation et autres titres détenus à long	41 109	33 678
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	6	3
Opérations diverses sur titres	20	4
Revenus des titres à revenus variables	41 135	33 684
Total des Revenus des Titres	54 796	44 086

NOTE 32 - PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008			31/12/2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	212	(85)	127	135	(61)	74
Sur opérations internes au Crédit Agricole	41 330	(14 132)	27 198	33 082	(9 979)	23 103
Sur opérations avec la clientèle	46 805	(266)	46 539	42 065	(254)	41 811
Sur opérations sur titres		(163)	(163)		(173)	(173)
Sur opérations de change	167		167	164		164
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan						
Sur prestations de services financiers	85 183	(8 720)	76 463	85 407	(9 188)	76 219
Provisions pour risques de commissions	352	(361)	(9)	281	(393)	(112)
Total	174 050	(23 728)	150 322	161 134	(20 048)	141 086

NOTE 33 - GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Solde des opérations sur titres de transaction	(731)	(61)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	121	142
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	145	259
Gains ou Pertes sur Opérations sur Portefeuilles de Négociations	(465)	340

NOTE 34 - GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Titres de placement		
Dotations aux dépréciations	(1 558)	(193)
Reprises de dépréciations		243
Dotation ou reprise nette aux dépréciations	(1 558)	50
Plus-values de cession réalisées	5 209	7 706
Moins-values de cession réalisées	(9 800)	(1 491)
Solde des plus et moins-values de cession réalisées	(4 591)	6 215
Solde des opérations sur titres de placement	(6 148)	6 265
Titres de l'activité de portefeuille		
Dotations aux dépréciations		(18)
Reprises de dépréciations		162
Dotation ou reprise nette aux dépréciations		144
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
Solde des plus et moins-values de cession réalisées		
Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille		144
Gains ou Pertes sur Opérations des Portefeuilles de Placement et Assimilés	(6 148)	6 409

NOTE 35 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Autres produits d'exploitation bancaire		
Produits divers	31 889	30 521
Quote part des opérations faites en commun	40	32
Refacturation et transfert de charges	310	233
Reprises provision pour risque et charges	222	434
Location		
Opérations Crédit bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	32 460	31 219
Autres charges d'exploitation bancaire		
Charges diverses	(2 501)	(1 982)
Quote part des opérations faites en commun	(716)	(187)
Refacturation et transfert de charges		
Provision pour risque et charges		(152)
Location		
Opérations Crédit bail et assimilés		
Total des autres charges d'exploitation bancaire	(3 217)	(2 322)
Total des Autres Produits et Charges d'Exploitation Bancaire	29 243	28 897

NOTE 36 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Frais de personnel:		
Salaires et traitements :	(64 365)	(62 628)
Charges sociales :	(31 147)	(30 747)
- Dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations		
Intéressement et participation	(12 684)	(15 847)
Impôts et taxes sur rémunérations	(7 980)	(7 972)
Total des charges de personnel	(116 176)	(117 194)
Refacturation et transferts de charges de personnel	819	1 400
Frais de personnel nets	(115 357)	(115 794)
Frais administratifs:		
Impôts et taxes	(6 578)	(5 556)
Services extérieurs	(64 606)	(66 999)
Autres frais administratifs	1 965	4 713
Total des charges administratives	(69 219)	(67 842)
Refacturation et transferts de charges administratives	406	407
Frais administratifs nets	(68 813)	(67 435)
Valeur Nette au compte de résultat	(184 170)	(183 229)

Effectif moyen

<i>(en effectif moyen du personnel)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Cadres	437	400
Non cadres	1 483	1 423
Total	1 920	1 823
Dont: France	1 920	1 823
Etranger		
Dont: Personnel mis à disposition		

Avantages à court terme; rémunération des dirigeants

Population : Cadres de direction		En K€
Nature		Montant
- les traitements et les salaires,		1 533
Dont : - les avantages en nature voiture et logement,		120
- les primes de diplômes, mariage, naissance, haute altitude,		
- gratification,		261
- supplément familial et salaire unique,		6
- les cotisations de sécurité sociale,		882
- l'intéressement, les primes et autres rémunérations payables dans un délai de douze mois suivant la fin de l'exercice,		166
- les tickets restaurants,		1
- la participation au restaurant d'entreprise,		1
- prime de transport,		0
- remboursement des frais professionnels		2
Population : Président et vice-présidents		En K€
Nature		Montant
- les indemnités		103
- les avantages en nature voiture		1
CSG RDS		5
- remboursement des frais professionnels		13

Droit Individuel de Formation		
exprimé en heures	31.12.2008	31.12.2007
Droits acquis	36 062	34 490
Droits utilisés	53 006	53 896
Solde des droits restants <i>(ne tient pas compte des droits utilisés par certains agents par anticipation)</i>	(1)	48 454
Moyenne des droits restant par agent	(1)	26,50

(1) Compte tenu d'un changement de logiciel le chiffre 2008 n'est pas encore connu.

NOTE 37 - COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux provisions et dépréciations	(65 416)	(56 900)
Dépréciations sur créances douteuses	(51 624)	(34 894)
Autres provisions et dépréciations (dont provision collective)	(13 792)	(22 006)
Reprises des provisions et dépréciations	42 135	41 309
Reprises des dépréciations sur créances douteuses (1)	38 218	39 740
Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	3 917	1 569
Variation des provisions et dépréciations	(23 281)	(15 591)
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	(1 386)	(1 335)
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	(5 596)	(15 149)
Décote sur prêts restructurés	(180)	(179)
Récupérations sur créances amorties	1 129	941
Pertes sur risques opérationnels		
Coût du Risque	(29 314)	(31 313)

(1) Dont 4.687 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises

Dont 909 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses non compromises

(2) Dont 192 milliers d'euros utilisés en couverture de risques provisionnés au passif

(3) Dont 831 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

(4) Dont 4 687 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

NOTE 38 - RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

Immobilisations financières		
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Dotations aux dépréciations	(131)	(24)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(131)	(24)
Reprises des dépréciations	139	1 065
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	139	1 065
Dotations ou reprise nette aux provisions	8	1 045
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	8	1 045
Plus-values de cession réalisées	174	191
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	174	191
Moins-values de cession réalisées	(5 022)	(1 015)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participation et autres titres détenus à long terme	(20)	(1 015)
Pertes sur créances liées à des titres de participation	(5 002)	
Solde des plus et moins -values de cession	(4 848)	(824)
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	(4 848)	(824)
Solde en Perte ou en Bénéfice	(4 840)	221
Immobilisations corporelles et incorporelles		
<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2008	31/12/2007
Plus-values de cession	1 265	476
Moins-values de cession	(144)	(437)
Solde en perte ou en bénéfice	1 121	39
Résultat Net sur Actifs Immobilisés	(3 719)	260

NOTE 39 - CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas constaté de profits ou de charges exceptionnels.

NOTE 40 - IMPOT SUR LES BENEFICES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31,12,2008
Impôts sur les bénéfices	24 226
dotations aux provisions pour impôts (IS)	
Reprise de provisions pour impôts (IS)	-2 045
Total	22 181

NOTE 41 - INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a qu'un secteur d'activité.

NOTE 42 - EXEMPTION D'ETABLIR DES COMPTES CONSOLIDES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes publie des comptes consolidés.

NOTE 43 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUTE DE L'EXPLOITATION

Néant

NOTE 44 - AFFECTATION DES RESULTATS

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2004	3,78	3,78	0,53
2005	5,07	5,07	0,53
2006	6,03	6,03	0,53
2007	6,26	6,26	0,53
Projet 2008	6,26	6,26	0,53

NOTE 45 - PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés		
Ernst & Young	129	159
Fidurel	90	69
- Autres prestations	0	0
Charges d'exploitation	219	228

**COMPTES CONSOLIDES
AU 31/12/2008**

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GENERAL

PRESENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITE

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Siège Social : 15-17 rue Paul Claudel BP 67 38041 GRENOBLE Cedex 9

Immatriculée au RCS Grenoble n° 402 121 958 Code NAF 6419 Z

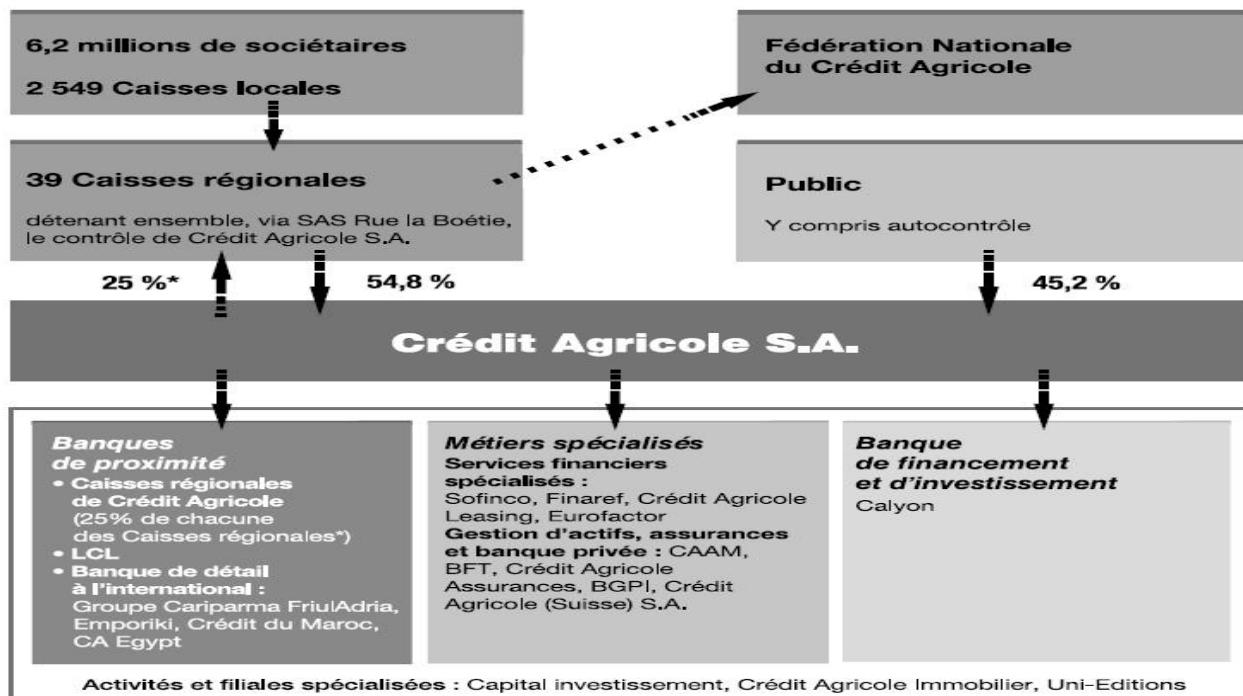
Le CCI émis par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est coté à Euronext Paris (FR0000045346)

ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6.2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32.900 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice. La SAS Rue La Boétie est détenue par les Caisses régionales et détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du Groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du Groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



* A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

Au 31/12/2008

RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE

➤ Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires" et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (comptes sur Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'Epargne-Logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Elles permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites "*avances-miroir*" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1^{er} janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1^{er} janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole s.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole s.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole s.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole s.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole s.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole s.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole s.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

➤ **Informations relatives aux parties liées**

Les parties liées correspondent aux filiales constituant le périmètre de consolidation décrit dans le paragraphe 11 et aux autres entités du Groupe Crédit Agricole SA.

- **Relations avec les Caisses locales.**

Les Caisses locales disposent d'un capital social et de réserves. En contrepartie de ces fonds les caisses locales ont souscrit la quasi totalité des Parts sociales du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Elles placent auprès du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes leurs disponibilités soit sous forme de comptes ordinaires soit sous forme de comptes courants bloqués rémunérés aux conditions de marché.

- **Relations avec les SCI Hautes Faventines, Créagrisère et Vivarais.**

Ces SCI possèdent des immeubles qui sont quasi exclusivement loués au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ou à ses filiales.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a perçu en 2008 un dividende de 32 M€ au titre de sa participation dans la SAS La Boétie.

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
COMPTE DE RESULTAT

	<i>Notes</i>	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	4.1	558 317	460 689
Intérêts et charges assimilées	4.1	-414 053	-312 257
Commissions (produits)	4.2	178 505	165 708
Commissions (charges)	4.2	-24 588	-20 770
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	-11 839	1 492
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4- 6.4	31 335	39 746
Produits des autres activités	4.5	33 468	31 942
Charges des autres activités	4.5	-3 243	-2 782
PRODUIT NET BANCAIRE		347 902	363 768
Charges générales d'exploitation	4.6- 7.1 7.4- 7.6	-184 249	-183 433
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-14 578	-15 240
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		149 075	165 095
Coût du risque	4.8	-34 317	-31 322
RESULTAT D'EXPLOITATION		114 758	133 773
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	0	0
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	722	-407
RESULTAT AVANT IMPOT		115 480	133 366
Impôts sur les bénéfices	4.10	-27 298	-32 649
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		0	0
RESULTAT NET		88 182	100 717

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
CAISSE, BANQUES CENTRALES	6.1	77 036	67 063
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	10 896	30 323
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	68 698	37 980
ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE	6.4-6.6	493 326	965 628
PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.1-3.3 6.5-6.6	506 599	385 446
PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE	3.1-3.3 6.5-6.6	9 255 333	8 568 616
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	0	0
ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU'A L'ECHEANCE	6.6-6.8	213 460	271 402
ACTIFS D'IMPOTS COURANTS	-	19 158	3 225
ACTIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10	37 667	29 337
COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS	6.11	196 411	175 729
ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	6.12	0	0
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	2.3	0	0
IMMEUBLES DE PLACEMENT	6.13	1 121	469
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	6.14	81 911	84 149
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	6.14	1 830	1 690
ECARTS D'ACQUISITION	2.6	0	0
TOTAL DE L'ACTIF		10 963 446	10 621 057

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
BANQUES CENTRALES	6.1	0	0
PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT	6.2	1 554	2 037
INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE	3.2-3.4	111 275	42 282
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	3.3-6.7	6 813 808	6 285 907
DETTES ENVERS LA CLIENTELE	3.1-3.3-6.7	2 508 175	2 463 134
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE	3.2-3.3-6.9	143 564	147 463
ECART DE REEVALUATION DES PORTEFEUILLES COUVERTS EN TAUX	3.4	37 784	-7 212
PASSIFS D'IMPOTS COURANTS	-	0	0
PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES	6.10	0	0
COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS	6.11	191 482	143 002
DETTES LIEES AUX ACTIFS NON COURANTS DESTINES A ETRE CEDES	6.12	0	0
PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE	6.15	0	0
PROVISIONS	6.16	37 316	42 548
DETTES SUBORDONNEES	3.2-3.3-6.9	111 663	131 699
TOTAL DETTES		9 956 621	9 250 860
CAPITAUX PROPRES	6.17		
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		1 006 825	1 370 197
CAPITAL ET RESERVES LIEES		323 403	331 766
RESERVES CONSOLIDEES		740 636	656 015
GAINS OU PERTES LATENTS OU DIFFERES		-145 396	281 699
RESULTAT DE L'EXERCICE		88 182	100 717
INTERETS MINORITAIRES		0	0
TOTAL CAPITAUX PROPRES		1 006 825	1 370 197
TOTAL DU PASSIF		10 963 446	10 621 057

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'Euros)

	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du Groupe	Gains/pertes latents ou différés			Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus		Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Capitaux propres au 01 01 2007	140 096	190 330	-175	670 208	0	509 237	1 041		1 510 737
Augmentation de capital	1 542								1 542
Variation des titres auto détenus			-27						-27
Dividendes versés en 2007				-15 299					-15 299
Dividendes reçus des CR et filiales									0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									0
Variation de juste valeur						-220 211			-220 211
Transfert en compte de résultat						-7 327			-7 327
Résultat au 31/12/2007								100 717	100 717
Quote-part de variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									0
Variation de l'écart de conversion									0
Autres variations				1 106			-1 041		65
Capitaux propres au 31 12 2007	141 638	190 330	-202	656 015	0	281 699	0	100 717	1 370 197
Changement de méthodes comptables									0
Affectation du résultat 2007				100 717				-100 717	0
Capitaux propres au 01 01 2008	141 638	190 330	-202	756 732	0	281 699	0		1 370 197
Augmentation de capital	-8 155								-8 155
Variation des titres auto détenus			-208						-208
Dividendes versés en 2008				-16 093					-16 093
Dividendes reçus des CR et filiales									0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires									0
Variation de juste valeur						-418 441			-418 441
Transfert en compte de résultat						-8 654			-8 654
Résultat au 31/12/2008								88 182	88 182
Quote-part de variations de CP des entreprises associées mises en équivalence									0
Variation de l'écart de conversion									0
Autres variations				-3					-3
Capitaux propres au 31 12 2008	133 483	190 330	-410	740 636	0	-145 396	0	88 182	1 006 825

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Le poste «Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente » reflète les conséquences de la crise financière sur cette catégorie d'actifs ; et notamment enregistre la baisse de valeur des titres détenus sur la SAS La Boétie

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Résultat avant impôts	115 480	133 366
Dotations nettes aux amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	14 637	15 268
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	0	0
Dotations nettes aux dépréciations	31 709	25 314
Intérêts courus non échus	7 269	1 356
Perte nette/gain net des activités d'investissement	-884	1 218
(Produits)/charges des activités de financement	6 354	5 739
Autres mouvements	-26 033	-6 450
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	33 052	42 445
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	685 534	417 023
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-601 484	-605 218
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	245 043	-11 848
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	29 350	-16 393
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Impôts versés	-43 257	-47 210
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	315 186	-263 646
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	463 718	-87 835
<i>Flux liés aux participations</i>	-98 216	-65 201
<i>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</i>	-12 159	-12 822
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-110 375	-78 023
<i>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires</i>	-24 248	-13 780
<i>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</i>	-26 390	8 905
TOTAL Flux net trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-50 638	-4 875
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	302 705	-170 733
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	29 663	200 396
Caisse, banques centrales (actif & passif)	66 882	138 518
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-37 219	61 878
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	332 368	29 663
Caisse, banques centrales (actif & passif)	76 879	66 882
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	255 489	-37 219
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	302 705	-170 733

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance. Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES.

1.1. NORMES APPLICABLES ET COMPARABILITE

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2008.

Le Groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2007.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31/12/08 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2008. Celles-ci portent sur :

- l'amendement de la norme IAS 39 issu du règlement CE n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 permettant de reclasser dans d'autres catégories certains instruments financiers initialement détenus à des fins de transaction ou classés en « disponibles à la vente »
- l'amendement de la norme IFRS 7 relatif aux informations à fournir sur ces reclassements.

En 2008, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas reclassé d'actifs financiers en application de l'amendement de la norme IAS 39 du 15 octobre 2008.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application de normes et interprétations est optionnelle sur une période, celles-ci ne sont pas retenues par le Groupe, sauf mention spécifique. Ceci concerne en particulier :

- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007) et relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009,
- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'amendement de la norme IAS 23 issu du règlement du 10 décembre 2008 (CE n° 1260/2008), relative aux coûts d'emprunt. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'amendement de la norme IFRS 2 issu du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1261/2008), relative au paiement fondé sur des actions. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009
- L'interprétation IFRIC 14 issue du règlement CE n° 1263/2008 du 16 décembre 2008 et relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel.
- l'amendement de la norme IAS 1 issu du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. Cet amendement sera appliqué pour la première fois à compter du 1^{er} janvier 2009.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2008.

1.2. FORMAT DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2004-R.03 du 27 octobre 2004.

1.3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers des activités de marché évalués à la juste valeur,
- les participations non consolidées,
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs,
- les plans de stock-option,
- les dépréciations durables de titres,
- les dépréciations des créances irrécouvrables,
- les provisions,
- les actifs d'impôt différé

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

✓ Titres à l'actif

• Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option,
- Placements détenus jusqu'à l'échéance,
- Prêts et créances.
- Actifs financiers disponibles à la vente,

○ Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

A ce titre le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par nature pour la partie « dérivé » des titres hybrides suivants (en stocks au 31.12.2008):

BMTN CASA, BMTN IXIS Call, Multitracker1, Multitracker2, BMTN Cristal1, BMTN Cristal2. Le contrat hôte restant quant à lui comptabilisé dans sa catégorie d'origine; titre disponible à la vente ou titre d'investissement.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (qui sont passés directement en résultat) et coupons courus inclus. Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat. Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

○ Placements détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Placements détenus jusqu'à l'échéance" (éligibles aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance (sous peine d'entraîner le déclassement de l'ensemble du portefeuille en actif disponible à la vente et d'interdire l'accès à cette catégorie pendant 2 ans).

Néanmoins des exceptions à cette règle de déclassement peuvent exister lorsque :

- la vente est proche de l'échéance (moins de 3 mois)
- la cession intervient après que l'entreprise ait déjà encaissé la quasi-totalité du principal de l'actif (environ 90% du principal de l'actif)
- la vente est justifiée par un événement externe, isolé ou imprévisible
- si l'entité n'escompte pas récupérer substantiellement son investissement en raison d'une détérioration de la situation de l'émetteur (auquel cas l'actif est classé dans la catégorie des actifs disponibles à la vente).

La couverture du risque de taux de ces titres n'est pas éligible à la couverture de risque de taux autorisée par IAS39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus. Ces titres sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt effectif.

En cas de signe objectif de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine. En cas d'amélioration ultérieure, la dépréciation excédentaire est reprise.

○ **Titres du portefeuille « prêts et créances »**

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus, et par la suite au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

En cas de signes objectifs de dépréciation, celle-ci est constatée pour la différence entre la valeur comptable et la valeur de recouvrement estimée en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine.

○ **Actifs financiers disponibles à la vente**

La catégorie Actifs disponibles à la vente est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les principes de comptabilisation des titres classés en "Actifs disponibles à la vente" sont les suivants :

- les titres disponibles à la vente sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus,
- les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat,
- les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables. En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat. L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif,
- en cas de signes objectifs de dépréciation, significative ou durable pour les titres de capitaux propres, et matérialisée par la survenance d'un risque de crédit pour les titres de dettes, la moins value latente initialement comptabilisée en capitaux propres est reprise et la dépréciation durable comptabilisée dans le résultat de l'exercice. En cas de variation de juste valeur positive ultérieure, cette dépréciation fait l'objet d'une reprise par résultat pour les instruments de dette en cas d'amélioration du risque de contrepartie et par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres.

● **Dépréciation des titres**

Une dépréciation est constatée en cas de signes objectifs de dépréciation des actifs autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Elle est matérialisée par une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Ce critère de baisse significative ou durable de la valeur du titre est une condition nécessaire mais non suffisante pour justifier l'enregistrement d'une dépréciation. Cette dernière n'est constituée que dans la mesure où elle se traduira par une perte probable de tout ou partie du montant investi.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes utilise un critère guide de nature quantitative pour identifier les baisses significatives ou durables : une dépréciation est présumée nécessaire lorsque l'instrument de capitaux propres a perdu 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs.

La Direction peut être amenée à prendre en considération d'autres facteurs (types de placement, situation financière de l'émetteur, perspectives à court terme, ...) ; ceux-ci n'ont pas de caractère intangible.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

- **Date d'enregistrement des titres**

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

- ✓ **Titres au passif (IAS 32)**

- **Distinction dettes – capitaux propres**

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier,
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'IFRIC a communiqué en novembre 2006 l'état de ses interprétations et commentaires sur la norme IAS 32 sur laquelle elle avait été sollicitée. Cela concerne la qualification de certains instruments financiers en instruments de dettes ou de capitaux propres. Néanmoins, il a rappelé que pour que ses analyses soient opérationnelles, il convenait de poursuivre un processus réglementaire inachevé à ce jour.

- **Rachat d'actions propres**

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

- ✓ **Reclassements d'instruments financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers à la juste valeur par résultat » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financiers concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers à la juste valeur par résultat » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

Les reclassements sont comptabilisés à compter du 1^{er} juillet 2008 et jusqu'au 31 octobre 2008 pour les transferts effectués avant le 1^{er} novembre 2008, et à la date du transfert à compter de cette date.

L'actif financier est reclassé à sa juste valeur à la date du reclassement.

Cette juste valeur devient son nouveau coût ou son nouveau coût amorti selon le cas.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas opéré, en 2008, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39.

- ✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- **Créances dépréciées**

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en «prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes,
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- **Créances dépréciées sur base individuelle**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales), compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits,
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée des encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé,
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt,
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

○ **Créances dépréciées sur base collective**

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiels sur les encours non classés en dépréciés. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que dépréciations sur encours sensibles (encours sous surveillance), calculées à partir de modèles Bâle II:

Dépréciations sur encours sensibles :

Dans le cadre du projet Bâle II, la Direction des risques du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendu, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

● **Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)**

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

✓ **Passifs financiers**

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- Les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables.
- Les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.
- Les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

✓ **Produits de la collecte**

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le Groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.16.

✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est un compte de résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

• La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert,
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert,
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine, rétrospectivement et prospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le Groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture,
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où l'élément couvert impacte le résultat,
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

• Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat,
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé,
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur, la meilleure indication de celle-ci est constituée par l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation.

- **Instruments traités sur un marché actif**

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

S'il existe un marché actif, les prix disponibles sur ce marché constituent la méthode d'évaluation de base.

Les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs pour les positions nettes vendeuses et aux cours vendeurs pour les positions nettes acheteuses. Par ailleurs, ces valeurs tiennent compte des risques de contrepartie.

Si, en date de valorisation, le prix coté n'est pas disponible, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes se référera notamment au prix des transactions les plus récentes.

- **Instruments traités sur des marchés non actifs**

En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique de valorisation basée sur des données de marché « observables » ou « non observables ».

Ces méthodologies et ces modèles de valorisation intègrent tous les facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant.

La détermination de ces justes valeurs tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

- **Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché observables**

Pour la plupart des instruments négociés de gré à gré, l'évaluation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux basées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt.

Lorsque les modèles utilisés sont basés notamment sur des modèles standards (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes), et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite des options), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Pour l'évaluation d'autres instruments financiers, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs de trésorerie qui sera souvent retenue.

- **Instruments valorisés à partir de modèles internes utilisant des données de marché non observables**

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose, quant à elle, sur des techniques d'évaluation utilisant des paramètres non observables, c'est-à-dire non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Lorsqu'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif pour un titre de capitaux propres et qu'il n'existe pas de technique de valorisation reconnue, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes retient, lorsque cela est possible, des techniques reposant sur des indications objectives et vérifiables telles que la détermination de l'actif net réévalué ou tout autre méthode de valorisation des titres de capitaux propres.

- **Absence de technique de valorisation reconnue**

Si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « titres disponibles à la vente ». Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de Juste Valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS7 en vigueur. Il s'agit principalement de titres de participation de sociétés non cotées sur un marché actif et non consolidées, dont l'évaluation à la juste valeur est rendue difficile par le caractère non significatif de leur importance au sein du Groupe ou par la faiblesse du pourcentage de contrôle

✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

• **Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat**

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers conclus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat,
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

• **Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente**

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente,
- les pertes de valeur des titres à revenu variable,
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé,

✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument d'emprunt.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils sont toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

➤ Provisions (IAS 37,19)

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un évènement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels,
- les avantages au personnel,
- les risques d'exécution des engagements par signature,
- les litiges et garanties de passif,
- les risques fiscaux,
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures,
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période,
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction.
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.16

➤ Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice,
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice),
- les indemnités de fin de contrat de travail,
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

✓ Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des

salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.3). Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter dans un état des variations des capitaux propres spécifique. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a souscrit des assurances auprès de Prédica.

✓ **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

➤ **Impôts courants et différés**

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill,
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres,
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
 - a) soit sur la même entité imposable,
 - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)**

Le Groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le Groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	25 à 40 ans
Second œuvre	15 à 25 ans
Installations techniques	8 à 15 ans
Agencements	5 à 10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Matériel spécialisé	3 à 7 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires et non monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du Groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés pour les actifs monétaires en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres,
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux actifs non monétaires diffèrent selon la nature de ces actifs :

- les actifs au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction,
- les actifs à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat,
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif,
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
 - a) ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat. Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
 - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
 - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
 - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable.

- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

➤ **Activités d'assurance (IFRS 4)**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces activités.

➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte,
- fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte,
- ou est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession,
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. PRINCIPES ET METHODES DE CONSOLIDATION (IAS 27, 28, 31)

➤ **Périmètre de consolidation**

Les états financiers consolidés incluent les comptes du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact peut notamment être apprécié au travers de divers critères tels que l'importance du résultat ou des capitaux propres de la société à consolider par rapport au résultat ou aux capitaux propres de l'ensemble consolidé, l'impact sur la structure des états financiers, ou sur le total du bilan, présumé significatif s'il excède 1 % du total de bilan du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes consolidée qui détient ses titres.

✓ **Consolidation des Caisses régionales**

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le Groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du Groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le Groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

✓ **Consolidation des entités ad hoc**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné

✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ,
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes ,
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante, la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Les sociétés consolidées avec le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes le sont par la méthode de l'intégration globale.

➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a pas de filiales étrangères

➤ **Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3)**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par des acquisitions en 2008.

2 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2008 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1 EVOLUTIONS DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION DE L'EXERCICE

✓ Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2008

Aucune entité nouvelle n'est consolidée au 31.12.2008

✓ Sociétés sorties du périmètre au 31 décembre 2008

Aucune société n'est sortie du périmètre au 31.12.2008

✓ Changement de dénomination sociale :

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné

2.2 PRINCIPALES OPERATIONS EXTERNES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

Néant

2.3 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné

2.4 OPERATIONS DE TITRISATION ET FONDS DEDIES

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné

2.5 PARTICIPATIONS NON CONSOLIDEES

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<i>Sas rue de la Boétie</i>	305 951	2,94	625 031	2,94
<i>Sas Sacam Développement</i>	23 174	2,94	27 765	2,94
<i>SNC CA titres</i>	1 312	2,55	1 483	2,55
<i>Sa DEFITECH</i>	833	33,34	940	33,34
<i>SAS Sacam FIRECA</i>	1 422	2,79	1 369	2,79
<i>SAS Monecam Finances</i>	860	34,00	966	34,00
<i>SAS Sacam International</i>	31 075	2,94	26 439	2,94
<i>SAS Sacam</i>	1 914	2,05	1 864	2,05
<i>SCI Cam</i>	1 709	2,89	1 544	2,89
<i>Sarl SIMCAD</i>	5 008	100,00	5 008	100,00
<i>Sas CAPIDA</i>	10 000	100,00	10 000	100,00
<i>Autres participations</i>	6 633		6 519	
Valeur au bilan des titres de participation non consolidés (1)	389 891		708 928	

(1) Dont 2476 K € comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable.

La société SIMCAD est une société holding destinée à détenir des participations majoritaires dans des agences immobilières (transaction et/ou administration) réunies sous la marque nationale « Square Habitat ». Le réseau d'agences est en cours de constitution sur le territoire de la Caisse Régionale et n'a pas atteint l'activité et les résultats pour rendre significative sa consolidation.

La société CAPIDA est une société dont l'objet social consiste à prendre des participations minoritaires dans toutes sociétés. De création récente elle n'est investie qu'à hauteur de 1.415 milliers d'euros au 31.12.2008.

2.6 ECARTS D'ACQUISITION

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné.

3 - Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion du risque bancaire au sein du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est assuré par la direction Secrétariat Général qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. RISQUE DE CREDIT

Le risque de crédit désigne la possibilité de subir une perte si un emprunteur, un garant ou une contrepartie ne respecte pas son obligation de rembourser un prêt ou de s'acquitter de toute obligation financière.

Un chapitre est consacré au risque de crédit dans le « Rapport de Gestion ». Il convient de s'y reporter pour avoir une vue complète de la gestion et du suivi du risque de crédit.

La Caisse régionale présente à la garantie de FONCARIS (Fonds de garantie interne du Groupe Crédit Agricole, établissement de crédit, filiale à 100% de Crédit Agricole S.A.) tous les risques qu'elle prend sur un emprunteur donné dès lors que leur montant global atteint un seuil d'éligibilité contractualisé pour une période de 6 ans.

Après examen du dossier au sein d'un Comité ad hoc, FONCARIS peut décider de garantir la Caisse régionale en règle générale à hauteur de 50%. En cas de défaut effectif, la Caisse régionale est indemnisée, dans la limite du taux de couverture, sur la perte résiduelle après épuisement des procédures de recouvrement et mise en jeu de toutes les sûretés".

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximum au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	98	3 020
Instruments dérivés de couverture	10 798	27 303
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	94 224	251 790
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	9 041	7 459
Prêts et créances sur la clientèle	9 255 333	8 568 616
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	213 460	271 402
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	9 582 954	9 129 590
Engagements de financement donnés	1 153 943	1 333 055
Engagements de garantie financière donnés envers les Ets crédit	9 427	11 676
Engagements de garantie financière donnés envers la clientèle	324 278	407 761
Provisions - Engagements par signature	-810	-521
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 486 838	1 751 971
TOTAL Exposition nette	11 069 792	10 881 561

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique :

(en milliers d'euros)	31.12.2008					Total
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	1 084 334	46	0	0	0	1 084 334
Etablissements de crédit	500 880	0	0	0	0	500 880
Grandes entreprises	1 658 928	41 919	24 460	8 258	7 557	1 626 911
Clientèle de détail*	6 615 091	65 964	39 760	38 088	30 247	6 545 084
Total	9 859 233	107 929	64 220	46 346	37 804	9 757 209
Créances rattachées nettes						50 626
Provisions collectives						-45 903
Valeurs nettes au bilan						9 761 932
* Dont actifs restructurés pour 5 690 milliers d'euros						

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
Administrations centrales	0	0	0	0	0	0
Institutions non établissements de crédit	85 574	0	0	0	0	85 574
Etablissements de crédit	380 978	0	0	0	0	380 978
Grandes entreprises	2 391 863	21 116	16 812	16 643	9 224	2 365 827
Clientèle de détail*	6 172 653	49 788	26 260	31 122	27 936	6 118 457
Total	9 031 068	70 904	43 072	47 765	37 160	8 950 836
Créances rattachées nettes						46 208
Provisions collectives						-42 982
Valeurs nettes au bilan						8 954 062
* Dont actifs restructurés pour 2511 milliers d'euros						

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle			
Administrations centrales		0	17 740
Institutions non établissement de crédit		129 216	165 567
Grandes entreprises		515 557	562 418
Clientèle de détail		509 170	587 330
Total		1 153 943	1 333 055
Engagements de garantie en faveur de la clientèle			
Administrations centrales		0	0
Institutions non établissement de crédit		17 167	12 239
Grandes entreprises		297 226	390 273
Clientèle de détail		9 885	16 925
Total		324 278	419 437

Dettes envers la clientèle -Ventilation par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>		31.12.2008	31.12.2007
Administrations centrales		0	0
Institutions non établissements de crédit		2 257	356
Grandes entreprises		543 082	582 132
Clientèle de détail		1 913 533	1 820 705
	cpes régime spécial	43 340	53 125
Total		2 502 212	2 456 318
Dettes rattachées		5 963	2 251
Valeur au bilan		2 508 175	2 458 569

Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (Hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31.12.2008					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	9 330 589	107 294	63 929	46 222	37 709	9 228 951
Autres pays de l'UE	25 375	342	201	83	62	25 112
Autres pays d'Europe	4 321	58	31	12	12	4 278
Amérique du Nord	2 569	8	6	0	0	2 563
Amériques Centrale et du Sud	108	4	3	0	0	105
Afrique et Moyen Orient	2 613	132	48	29	21	2 544
Asie et Océanie (hors Japon)	1 526	91	2	0	0	1 524
Japon	278	0	0	0	0	278
Total	9 367 379	107 929	64 220	46 346	37 804	9 265 355
Créances rattachées nettes						44 922
Provisions collectives						-45 903
Valeurs nettes au bilan						9 264 374
	31.12.2007					
	Encours bruts	dont Encours douteux	dépréciations / encours douteux	dont Encours douteux compromis	dépréciations / encours douteux compromis	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>						
France (y compris DOM-TOM)	8 633 074	70 593	42 918	47 664	37 095	8 553 061
Autres pays de l'UE	14 896	112	68	87	51	14 777
Autres pays d'Europe	3 475	103	37	12	12	3 426
Amérique du Nord	2 566	6	4	0	0	2 562
Amériques Centrale et du Sud	135	4	3	0	0	132
Afrique et Moyen Orient	1 827	83	40	2	2	1 785
Asie et Océanie (hors Japon)	1 208	3	2	0	0	1 206
Japon	351	0	0	0	0	351
Total	8 657 532	70 904	43 072	47 765	37 160	8 577 300
Créances rattachées nettes						41 757
Provisions collectives						-42 982
Valeurs nettes au bilan						8 576 075

Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	1 152 999	1 331 338
Autres pays de l'UE	665	1 336
Autres pays d'Europe	106	174
Amérique du Nord	49	50
Amériques Centrale et du Sud	19	15
Afrique et Moyen Orient	76	320
Asie et Océanie (hors Japon)	27	21
Japon	2	2
Total	1 153 943	1 333 256
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
France (y compris DOM-TOM)	324 278	419 437
Autres pays de l'UE	0	0
Autres pays d'Europe	0	0
Amérique du Nord	0	0
Amériques Centrale et du Sud	0	0
Afrique et Moyen Orient	0	0
Asie et Océanie (hors Japon)	0	0
Japon	0	0
Total	324 278	419 437

Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
France (y compris DOM-TOM)	2 485 526	2 446 071
Autres pays de l'UE	8 905	8 730
Autres pays d'Europe	2 995	2 312
Amérique du Nord	1 798	1 716
Amériques Centrale et du Sud	296	359
Afrique et Moyen Orient	1 660	1 119
Asie et Océanie (hors Japon)	562	437
Japon	470	139
Non ventilé	0	0
Total	2 502 212	2 460 883
Dettes rattachées	5 963	2 251
Valeur au bilan	2 508 175	2 463 134

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés par agent économique

	31/12/2008							
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées				Encours douteux	Dépréciations individuelles	Provisions collectives	Garanties reçues relatifs aux actifs en arriéré de paiement
	= 90 jours	> 90 jours = 180 jours	> 180 jours = 1 an	> 1 an				
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres								
Instruments de dette								
Prêts et avances								
-Administrations centrales								
-Etablissements de crédit								
-Institutions non établissements de crédit	140	119			66	-20		
-Grandes entreprises	64 872	5 586	18 035	0	52 297	-34 137	-11 821	11 537
-Clientèle de détail	153 321	10 485	8 176	0	115 700	-81 655	-34 082	154 285
Total	218 333	16 190	26 211	0	168 063	-115 812	-45 903	165 822

	31/12/2007							
	Arriérés de paiement sur créances non dépréciées				Encours douteux	Dépréciations individuelles	Provisions collectives	Garanties reçues relatifs aux actifs en arriéré de paiement
	= 90 jours	> 90 jours = 180 jours	> 180 jours = 1 an	> 1 an				
(en milliers d'euros)								
Instruments de capitaux propres								
Instruments de dette								
Prêts et avances								
-Administrations centrales								
-Etablissements de crédit								
-Institutions non établissements de crédit	786	38						
-Grandes entreprises	76 695	200	96	107	38 241	-26 518	-8 086	10 130
-Clientèle de détail	155 581	24 063	9 357	3 572	93 802	-67 088	-34 896	161 590
Total	233 062	24 301	9 453	3 679	132 043	-93 606	-42 982	171 720

3.2. RISQUE DE MARCHES

Le risque de marchés représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite. La politique du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes en la matière est exposée dans la partie du Rapport de Gestion consacrée aux facteurs de risques.

Risques de taux

Le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financiers du fait de l'évolution des taux d'intérêt. La politique de gestion du « risque de Taux d'intérêt global » est développée dans la partie du Rapport de Gestion consacrée aux facteurs de risques.

Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008			2007		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligatoires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	0	108 139	0	0	128 016	
. Taux fixe		108 139			128 016	
. Taux variable						
Autres devises de l'UE	0	0	0	0	0	0
USD	0	0	0	0	0	0
JPY	0	0	0	0	0	0
Autres devises	0	0	0	0	0	0
Total	0	108 139	0	0	128 016	0
. Taux fixe	0	108 139	0	0	128 016	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0
(Total en principal , hors dettes rattachées non ventilables)						

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008						2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
<u>Instruments de taux d'intérêt :</u>	0	0	0	29 768	15 838	23 092	68 698	37 980
. Futures	0	0	0	0	0	0	0	
. FRA	0	0	0	0	0	0	0	
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	29 768	15 838	23 092	68 698	37 980
. Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	
. Caps-floors-collars	0	0	0	0	0	0	0	
. Autres instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
<u>Instruments de devises et or :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change	0	0	0	0	0	0	0	0
. Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
<u>Autres instruments :</u>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & ind, boursiers	0	0	0	0	0	0	0	0

. Dérivés sur métaux précieux	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur produits de base	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés de crédits	0	0	0	0	0	0	0	0
. Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	29 768	15 838	23 092	68 698	37 980
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	29 768	15 838	23 092	68 698	37 980

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008						Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré				
	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	342	15	14	371	1 881
. Futures	0	0	0	0	0	0	0	0
. FRA	0	0	0	0	0	0	0	0
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	342	15	11	368	1 556
. Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0
. Caps-floors-collars	0	0	0	0	0	3	3	325
. Autres instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0	0	0
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change	0	0	0	0	0	0	0	0
. Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	22
. Dérivés sur actions & ind, boursiers	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur produits de base	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés de crédits	0	0	0	0	0	0	0	0
. Autres	0	0	0	0	0	0	0	22
Sous total	0	0	0	342	15	14	371	1 903
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	342	15	14	371	1 903

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	39 027	37 783	34 465	111 275	42 283
. Futures								0
. FRA								0
. Swaps de taux d'intérêts				39 027	37 783	34 465	111 275	42 283
. Options de taux								0
. Caps-floors-collars								0
. Autres instruments conditionnels								0
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								0
. Options de change								0

Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & ind, boursiers								0
. Dérivés sur métaux précieux								0
. Dérivés sur produits de base								0
. Dérivés de crédits								0
. Autres								0
Sous total	0	0	0	39 027	37 783	34 465	111 275	42 283
. Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	39 027	37 783	34 465	111 275	42 283

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008						2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt :	0	0	0	395	208	873	1 476	2 034
. Futures	0	0	0	0	0	0	0	0
. FRA	0	0	0	0	0	0	0	0
. Swaps de taux d'intérêts	0	0	0	395	208	870	1 473	1 393
. Options de taux	0	0	0	0	0	0	0	0
. Caps-floors-collars	0	0	0	0	0	3	3	57
. CAP et divers	0	0	0	0	0	0	0	584
Instruments de devises et or :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change	0	0	0	0	0	0	0	0
. Options de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres instruments :	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & ind, boursiers	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur produits de base	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés de crédits	0	0	0	0	0	0	0	0
. Autres	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous total	0	0	0	395	208	873	1 476	2 034
. Opérations de change à terme	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	395	208	873	1 476	2 034

Ecarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008						2007	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans	=1 an	> 1 an = 5 ans	> 5 ans		
<u>Swaps de taux d'intérêts de macro-couverture</u>	0	0	0	0	14 848	22 936	37 784	-7 212
. Juste valeur positive	0	0	0	0	14 848	22 936	37 784	1 782
. Juste valeur négative	0	0	0	0	0	0	0	-8 994
<u>Poste de Passif couvert</u>	0	0	0	0	14 848	22 936	37 784	-7 212
. Dépôts à vue	0	0	0	0	14 848	22 936	37 784	-7 212

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	3 046 344	2 326 945
. Futures	0	0
. FRA	0	0
. Swaps de taux d'intérêts	3 029 987	2 306 557
. Options de taux	0	0
. Caps-floors-collars	16 357	20 388
. Autres instruments conditionnels	0	0
Instruments de devises et or :	55 016	104 556
. Opérations fermes de change	0	0
. Options de change	55 016	104 556
Autres instruments :	0	196 326
. Dérivés sur actions & indices boursiers	0	0
. Dérivés sur métaux précieux	0	0
. Dérivés sur produits de base	0	0
. Dérivés de crédits	0	196 326
. Autres	0	0
Sous total	3 101 360	2 627 827
. Opérations de change à terme	18 554	16 660
Total	3 119 914	2 644 487

Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné de façon significative par ce type de risque

Risque de prix

Le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions.

Sont notamment soumis à ce risque : les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

Pour le risque Actions se reporter au rapport de gestion chapitre « risque actions »

3.3. RISQUE DE LIQUIDITE ET DE FINANCEMENT

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement. Le développement complet de la gestion du risque de liquidité et de financement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est développé dans le Rapport de gestion au chapitre consacré à ce risque.

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008				
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (Hors opérations internes au Crédit Agricole)	6 863	0	2 147	16	9 026
Prêts et créances émis sur le réseau	368 535	46 127	31 468	45 724	491 854
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	1 619 924	1 049 895	2 593 070	4 095 464	9 358 353
Total	1 995 322	1 096 022	2 626 685	4 141 204	9 859 233
Créances rattachées					64 414
Dépréciations					-161 715
Valeurs nettes au bilan					9 761 932
<i>(en milliers d'euros)</i>	2007				
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (Hors opérations internes au Crédit Agricole)	5 283	12	2 147		7 442
Prêts et créances émis sur le réseau	213 793	81 518	63 773	14 452	373 536
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont Crédit bail)	1 215 064	1 094 161	2 572 119	3 768 746	8 650 090
Total	1 434 140	1 175 691	2 638 039	3 783 198	9 031 068
Créances rattachées					59 582
Dépréciations					-136 588
Valeurs nettes au bilan					8 954 062

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008				
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	988 338	1 454 589	1 976 136	2 367 824	6 786 887
Dettes envers la clientèle	2 413 446	64 952	22 991	823	2 502 212
Total	3 401 784	1 519 541	1 999 127	2 368 647	9 289 099
Dettes Rattachées					32 884
Valeur au bilan					9 321 983
<i>(en milliers d'euros)</i>	2007				
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes envers les établissements de crédit (dont opérations internes au Crédit Agricole)	871 342	1 368 090	1 768 563	2 259 017	6 267 012
Dettes envers la clientèle	2 414 077	39 265	6 978	563	2 460 883
Total	3 285 419	1 407 355	1 775 541	2 259 580	8 727 895
Dettes Rattachées					21 146
Valeur au bilan					8 749 041

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008				
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse	24	0	0	0	24
Titres du marché interbancaire	0	0	0	0	0
Titres de créances négociables :	109 413	30 674	1 800	0	141 887
. Émis en France	109 413	30 674	1 800	0	141 887
. Émis à l'étranger	0	0	0	0	0
Emprunts obligataires	0	0	0	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0	0		0
Total	109 437	30 674	1 800	0	141 911
Dettes rattachées					1 653
Valeur au bilan					143 564
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée	0	23 000	70 139	15 000	108 139
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0	0	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	0	0	0	0	0
Titres et emprunts participatifs	2 058	0	0	0	2 058
Total	2 058	23 000	70 139	15 000	110 197
Dettes rattachées					1 466
Valeur au bilan					111 663

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007				
	= 3 mois	> 3 mois à = 1 an	> 1 an à = 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
Bons de caisse		189			189
Titres du marché interbancaire					0
Titres de créances négociables :	131 115	14 001	1 250	0	146 366
. Émis en France	131 115	14 001	1 250	0	146 366
. Émis à l'étranger					0
Emprunts obligataires					0
Autres dettes représentées par un titre					0
Total	131 115	14 190	1 250	0	146 555
Dettes rattachées					908
Valeur au bilan					147 463
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à durée déterminée		39 222	53 794	35 000	128 016
Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
Dépôt de garantie à caractère mutuel					0
Titres et emprunts participatifs	2 058				2 058
Total	2 058	39 222	53 794	35 000	130 074
Dettes rattachées					1 625
Valeur au bilan					131 699

3.4. COUVERTURE DES RISQUES DE FLUX DE TRESORERIE ET DE JUSTE VALEUR SUR TAUX D'INTERETS ET DE CHANGE

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de flux de trésorerie,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	2008		
	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JV			
Taux d'intérêt	68 030	108 001	2 885 000
Capitaux propres	0	0	0
Change	0	0	0
Crédit	668	3 274	100 145
Autres	0	0	0
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER	0	0	0
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	68 698	111 275	2 985 145

<i>(en milliers d'euros)</i>	2007		
	Valeur marché		Montant
	positive	négative	Notionnel
COUVERTURE DE JV			
Taux d'intérêt	34 533	40 847	2 140 000
Capitaux propres	0	0	0
Change	0	0	0
Crédit	3 447	1 434	93 756
Autres	0	0	0
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	0	0
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER	0	0	0
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	37 980	42 282	2 233 756

3.5. RISQUES OPERATIONNELS

Le risque opérationnel est le risque de pertes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures, personnels, systèmes interne ou à des événements externes et qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité. Un chapitre est consacré aux risques opérationnels dans le rapport de gestion. Il convient de s'y référer.

3.6. GESTION DU CAPITAL ET RATIOS REGLEMENTAIRES

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droits français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est soumis au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation (données non auditées) :

	31.12.2008	31.12.2007
Fonds propres de base (tier 1)	593 231	1 028 039
Fonds propres complémentaires (tier 2)	0	200 737
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)		
Déductions (1)	N/A	468 720
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance (S concerné)		N/A
Total des fonds propres prudentiels	593 231	759 855

(1) désormais directement imputés sur les montants du tier 1 et du tier 2

En application de la réglementation, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31/12/08, comme au 31/12/07, Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes répond à ces exigences réglementaires.

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Sur opérations avec les établissements de crédit	5 209	3 345
Sur opérations internes au Crédit Agricole	30 587	21 368
Sur opérations avec la clientèle	413 383	367 057
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	856	360
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 359	9 445
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	96 923	59 114
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Produits d'intérêts (1) (2)	558 317	460 689
Sur opérations avec les établissements de crédit	-4 640	-63
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-284 468	-238 775
Sur opérations avec la clientèle	-16 187	-8 943
Actifs financiers disponibles à la vente	0	-3
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Sur dettes représentées par un titre	-8 248	-4 220
Sur dettes subordonnées	-6 284	-5 708
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-94 226	-54 545
Sur opérations de location-financement	0	0
Autres intérêts et charges assimilées	0	0
Charges d'intérêts	-414 053	-312 257

(1) dont 7,445 K€ sur créances dépréciées individuellement (7,078 K€ en 2007)

(2) dont 820 K€ correspondant à des bonifications reçues de l'Etat(1,413 K€ en 2007)

4.2. COMMISSIONS NETTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	565	-446	119	416	-385	31
Sur opérations internes au Crédit Agricole	41 330	-14 041	27 289	33 082	-9 888	23 194
Sur opérations avec la clientèle	46 805	-266	46 539	42 065	-254	41 811
Sur opérations sur titres	0	-163	-163	0	-173	-173
Sur opérations de change	167	0	167	164	0	164
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	4 455	-952	3 503	4 574	-882	3 692
Sur moyens de paiement	63 247	-8 527	54 720	63 904	-9 107	54 797
Gestion des OPCVM Fiducie et activités analogues	21 936	-193	21 743	21 503	-81	21 422
Produits nets des commissions	178 505	-24 588	153 917	165 708	-20 770	144 938

4.3. GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	0	0
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-586	199
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	-11 374	1 179
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	116	94
Résultat de la comptabilité de couverture	5	20
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	-11 839	1 492

Profit net ou perte nette résultant de la comptabilité de couverture

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2008		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	71 053	44 995	26 057
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)		26 057	26 057
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture			0

(en milliers d'euros)	2007		
	Profits	Pertes	Net
Couvertures de juste valeur			
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 271	10 586	8 315
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	963	9 258	8 295
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	0	0	0
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0

Cessation de la comptabilité de couverture dans le cas d'une couverture de flux de trésorerie	0	0	0
Total résultat de la comptabilité de couverture			20

4.4. GAINS OU PERTE NETS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dividendes reçus	35 337	32 595
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	-3 871	7 164
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres à revenu variable)	-131	-13
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	0	0
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	31 335	39 746

Dépréciation durable sur titre Sa Défitech 107 K€.

4.5. PRODUITS ET CHARGES NETS DES AUTRES ACTIVITES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	399	446
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	-46	-28
Autres produits (charges) nets	29 872	28 742
Produits (charges) des autres activités	30 225	29 160

4.6. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Charges de personnel	115 358	115 861
Impôts et taxes	5 478	1 846
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	63 413	65 726
Charges d'exploitation	184 249	183 433
<i>(en milliers d'euros) Dont Commissariat aux comptes</i>	31.12.2008	31.12.2007
Ernst& Young	129	159
Fidurel	90	69
Autres prestations	0	0
Charges d'exploitation	219	228

4.7. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux amortissements	14 563	15 100
Dotations aux dépréciations	15	140
Total	14 578	15 240

4.8. COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dotations aux provisions et aux dépréciations	-65 416	-56 909
Actifs financiers disponibles à la vente		0
Prêts et créances	-63 953	-54 113
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	0	0
Autres actifs	-409	-1 074
Engagements par signature	-457	-298
Risques et charges	-597	-1 424
Reprises de provisions et de dépréciations	36 537	26 160
Actifs financiers disponibles à la vente		0
Prêts et créances	32 494	23 950
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		0
Autres actifs	127	641
Engagements par signature	168	1 143
Risques et charges	3 748	426
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-28 879	-30 749
Plus ou moins values de cession réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	0	0
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-6 387	-1 335
Récupérations sur prêts et créances amortis	1 129	941
Décotes sur crédits restructurés	-180	-179
Pertes sur engagements par signature	0	0
Autres pertes	0	0
Coût du risque	-34 317	-31 322

4.9. GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	722	-407
Plus-values de cession	866	13
Moins-values de cession	-144	-420
Titres de capitaux propres consolidés	0	0
Plus-values de cession	0	0
Moins-values de cession	0	0
Gains ou pertes sur autres actifs	722	-407

4.10. IMPOTS

Charge d'impôt :

	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Charge d'impôt courant	-31 236	-43 921
Charge d'impôt différé	3 938	11 272
Charge d'impôt de la période	-27 298	-32 649

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31/12/2008

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	115 480	<i>Taux d'impôt théorique</i> 34,43%	39 760
Effet des différences permanentes			-12 145
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			366
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			-682
Taux et charge effectif d'impôt		23,64%	27 298

Au 31/12/2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	133 366	<i>Taux d'impôt théorique</i> 34,43%	45 918
Effet des différences permanentes			-13 747
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			942
Effet de l'imposition à taux réduit			
Effet des autres éléments			-464
Taux et charge effectif d'impôt		24,48%	32 649

Le total des impôts différés calculés sur la variation de juste valeur comptabilisée en capitaux propres s'élève à 3.344 K€

5 - INFORMATIONS SECTORIELLES

Définition des secteurs d'activité

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'a qu'un seul secteur d'activité de banque

6- NOTES RELATIVES AU BILAN

6.1 CAISSE, BANQUES CENTRALES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	70 192		54 255	
Banques centrales	6 687		12 627	
Total en principal	76 879	0	66 882	0
Créances / Dettes rattachées	157		181	
Valeur au bilan	77 036	0	67 063	0

6.2 ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	10 896	30 323
Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	0	0
Juste valeur au bilan	10 896	30 323
<i>Dont Titres prêtés</i>	0	0

Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Créances sur les établissements de crédit	0	0
Créances sur la clientèle	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0
Titres détenus à des fins de transaction	98	3 020
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	98	3 020
* Titres cotés	0	0
* Titres non cotés	98	3 020
- Actions et autres titres à revenu variable	0	0
Instruments dérivés	10 798	27 303
Juste valeur au bilan	10 896	30 323

Actifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Non concerné

Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 554	2 037
Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option	0	0
Juste valeur au bilan	1 554	2 037

Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Titres vendus à découvert	0	0
Valeurs données en pension	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0
Instruments dérivés	1 554	2 037
Juste valeur au bilan	1 554	2 037

Passifs financiers à la Juste Valeur par résultat sur option

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes n'est pas concerné par ces passifs.

6.3 INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change

6.4 ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES A LA VENTE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	94 224	251 790
* Titres cotés		
* Titres non cotés	94 224	251 790
- Actions et autres titres à revenu variable	399 142	713 844
* Titres cotés	0	0
* Titres non cotés	399 142	713 844
Total des titres disponibles à la vente	493 366	965 634
Total des créances disponibles à la vente	0	0
Créances rattachées	-40	-6
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)	493 326	965 628

(1) dont 2,537 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances (2,046 milliers d'euros au 31.12.2007)

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008			31.12.2007
	Juste valeur	Gains latents	Pertes latentes	Juste valeur
Effets publics et valeurs assimilées				
Obligations et autres titres à revenu fixe	94 224	7 726	-1 687	251 790
Actions et autres titres à revenu variable	9 251	1 345	0	4 917
Titres de participation non consolidés *	389 891	11 480	-160 913	708 927
Créances disponibles à la vente				
Créances rattachées				-6
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	493 366	20 551	-162 600	965 628
Impôts		-3 927	580	
Gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		16 624	-162 020	
* dont titres SAS Rue La Boétie	305 951		-160 913	

6.5 PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET SUR LA CLIENTELE

Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	6 863	1 266
dont comptes ordinaires débiteurs sains	6 863	1 266
dont comptes et prêts au jour le jour sains	0	0
Valeurs reçues en pension	0	0
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	2 163	2 159
Titres non cotés sur un marché actif		4 017
Autres prêts et créances		0
Total	9 026	7 442
Créances rattachées	15	17
Dépréciations		0
Valeur nette	9 041	7 459
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	255 879	8 591
Comptes et avances à terme	202 875	331 845
Prêts subordonnés	33 100	33 100
Titres non cotés sur un marché actif		0
Total	491 854	373 536
Créances rattachées	5 704	4 451
Dépréciations	0	0
Valeur nette	497 558	377 987
Valeur nette au bilan	506 599	385 446

Prêts et créances sur la clientèle

	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	12 800	11 436
Autres concours à la clientèle *	9 045 383	8 454 640
Titres reçus en pension livrée	0	0
Prêts subordonnés	44 700	44 700
Titres non cotés sur un marché actif	2 766	2 766
Créances nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Créances nées d'opérations de réassurance	0	0
Avances en comptes courants d'associés	134 587	20 153
Comptes ordinaires débiteurs	118 117	116 395
Total	9 358 353	8 650 090
Créances rattachées	58 695	55 114
Dépréciations	161 715	136 588
Valeur nette	9 255 333	8 568 616
Opérations de location financement		
Location-financement immobilier	0	0
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	0	0
Total	0	0
Créances rattachées	0	0
Dépréciations	0	0
Valeur nette	0	0
Valeur nette au bilan	9 255 333	8 568 616

*dont 89,020 K€ apportés en garantie des avances reçues de Casa (65,974 K€) dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

6.6 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DES ACTIFS FINANCIERS

	01.01.2008	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Créances sur établissements de crédit	0						0
Créances clientèle	136 588	0	68 356	-43 228	0	0	161 716
<i>dont provisions collectives</i>	42 982	0	12 329	-9 408	0	0	45 903
Opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	2 406	0	131	0	0	0	2 537
Autres actifs	1 162	0	424	-127	0	0	1 459
<i>dont droit au bail</i>	327		15				343
Total des dépréciations sur l'actif	140 156	0	68 911	-52 763	0	0	165 712

	01.01.2007	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Créances sur établissements de crédit	0						0
Créances clientèle	124 987	0	57 522	-45 920	0	-1	136 588
<i>dont provisions collectives</i>	22 291	0	20 691	0	0	0	42 982
Opérations de crédit-bail	0	0	0	0	0	0	0
Titres détenus jusqu'à l'échéance	0	0	0	0	0	0	0
Actifs disponibles à la vente	3 042	0	13	-648	0	-1	2 406
Autres actifs	589	0	1 214	-641	0	0	1 162
Total des dépréciations sur l'actif	128 618	0	58 749	-47 209	0	-1	140 156

6.7 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET LA CLIENTELE

Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	9 417	2 975
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension	0	0
Titres donnés en pension livrée	0	0
Total	9 417	2 975
Dettes rattachées	30	10
Valeur au bilan	9 447	2 985
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	0	46 774
Comptes et avances à terme	6 777 470	6 217 263
Total	6 777 470	6 264 037
Dettes rattachées	26 891	18 885
Valeur au bilan	6 804 361	6 282 922
Valeur au bilan des dettes envers les établissements de crédit	6 813 808	6 285 907

Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Comptes ordinaires créditeurs	2 201 075	2 206 288
Comptes d'épargne à régime spécial	43 340	53 125
Autres dettes envers la clientèle	257 797	201 470
Titres donnés en pension livrée	0	0
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	0	0
Total	2 502 212	2 460 883
Dettes rattachées	5 963	2 251
Valeur au bilan	2 508 175	2 463 134

6.8 ACTIFS FINANCIERS DETENUS JUSQU' A L'ECHEANCE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Effets publics et valeurs assimilées		
Obligations et autres titres à revenu fixe	209 519	266 453
Total	209 519	266 453
Créances rattachées	3 941	4 949
Dépréciations		0
Valeurs nettes au bilan	213 460	271 402

6.9 DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Dettes représentées par un titre		
Bons de caisse	24	189
Titres du marché interbancaire		0
Titres de créances négociables :	141 887	146 366
. Émis en France	141 887	146 366
. Émis à l'étranger	0	0
Emprunts obligataires	0	0
Autres dettes représentées par un titre	0	0
Total	141 911	146 555
Dettes rattachées	1 653	908
Valeur au bilan	143 564	147 463
Dettes subordonnées		
Dettes subordonnées à durée déterminée	108 139	128 016
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Dépôt de garantie à caractère mutuel	0	0
Titres et emprunts participatifs	2 058	2 058
Total	110 197	130 074
Dettes rattachées	1 466	1 625
Valeur au bilan	111 663	131 699

6.10 ACTIFS ET PASSIFS D'IMPOTS DIFFERES

Impôts différés - Actif	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Provisions pour risques et charges non déductibles et charges à payer non déductibles	39 062	39 385
Couvertures de Flux de Trésorerie	13 450	5 850
Autres impôts différés actif	105	51
Total impôt différé actif	52 617	45 286
Impôts différés - Passif	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Actifs disponibles à la vente	1 332	9 197
Couvertures de Flux de Trésorerie	13 087	5 549
Autres différences temporaires	0	0
Autres impôts différés passif	531	1 203
Total impôt différé passif	14 950	15 949

6.11 COMPTES DE REGULARISATION ACTIF, PASSIF ET DIVERS

6.11.1 Comptes de régularisation actif

	31.12.2008	31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Autres actifs	60 917	56 116
Comptes de stocks et emplois divers	79	73
Gestion collective des titres Livret développement durable		0
Débiteurs divers	60 745	55 837
Comptes de règlements	93	206
Capital souscrit non versé	0	0
Autres actifs d'assurance	0	0
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	0	0
Comptes de régularisation	135 494	119 613
Comptes d'encaissement et de transfert	70 197	62 324
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	0	0
Produits à recevoir	63 261	55 541
Charges constatés d'avance	1 379	897
Autres comptes de régularisation	657	851
Valeur nette au bilan	196 411	175 729

6.11.2 Comptes de régularisation passif

(en milliers d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Autres passifs (1)	48 370	42 412
Comptes de règlements	359	448
Créditeurs divers	44 189	38 142
Versement restant à effectuer sur titres	3 822	3 822
Autres	0	0
Comptes de régularisation	143 112	100 590
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	11 998	14 250
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5	1
Produits constatés d'avance	46 576	37 505
Charges à payer	45 642	48 834
Autres comptes de régularisation	38 891	0
Valeur au bilan	191 482	143 002

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

6.12 ACTIFS ET PASSIFS LIES AUX ACTIFS NON COURANT DESTINES A ETRE CEDES

Non concerné

6.13 IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31.12.2007	Var. de périmètre	Augmentation Acquisition	Diminutions Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autre mouvement	Solde 31.12.2008
Valeur brute	777		531	-431		400	1277
Amortissements et dépréciations	-308		-59	211			-156
Valeur nette au bilan	469	0	472	-220	0	400	1 121
Y compris Immeubles de placement donnés en location simple							
(en milliers d'euros)	01.12.2007	Var. de périmètre	Augmentation Acquisition	Diminutions Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autre mouvement	Solde 31.12.2007
Valeur brute	1313			-536			777
Amortissements et dépréciations	-511		-28	231			-308
Valeur nette au bilan	802	0	-28	-305	0	0	469
Y compris Immeubles de placement donnés en location simple							

6.14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES (HORS ECARTS D'ACQUISITION)

	01.01.2008	Variations de périmètre	Augmentations Acquisitions	Diminutions Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	217 153	0	13 451	-2 508	0	-400	227 696
Créances rattachées	0						0
Amortissements et dépréciations	-133 005	0	-14 503	1 723	0	0	-145 785
Valeur nette au bilan	84 148	0	-1 052	-785	0	-400	81 911
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	12 509	0	245	-1 932	0	0	10 822
Amortissements et dépréciations	-10 819		-75	1 902	0	0	-8 992
Valeur nette au bilan	1 690	0	170	-30	0	0	1 830

	01.01.2007	Variations de périmètre	Augmentations Acquisitions	Diminutions Cessions et échéances	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31.12.2007
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	209 994	0	13 429	-5 851	0	-419	217 153
Créances rattachées		0					0
Amortissements et dépréciations	-122 505	0	-14 446	3 946	0	0	-133 005
Valeur nette au bilan	87 489	0	-1 017	-1 905	0	-419	84 148
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	11 618	0	891	0	0	0	12 509
Amortissements et dépréciations	-10 025	0	-794	0	0	0	-10 819
Valeur nette au bilan	1 593	0	97	0	0	0	1 690

(1) Loyers courus non échus sur les immobilisations données en location simple.

6.15 PROVISIONS TECHNIQUES DES CONTRATS D'ASSURANCE

Non concerné

6.16 PROVISIONS

	31.12 2007	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12 2008
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne logement	16 030	0	1 270	0	-240	0	0	17 060
Risques d'exécution des engagements par signature	521	0	457	-37	-131	0	0	810
Risques opérationnels	15 726	0	519	-57	-3 264	0	0	12 924
Engagements sociaux (médaille du travail)	1 085	0	0	-98	0	0	0	987
Litiges fiscaux	6 724	0	1 236	-1 852	-2 272	0	0	3 836
Litiges divers	688	0	362	-106	-142	0	0	802
Participations	0	0	0	0	0	0	0	0
Restructurations	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres risques	1 774	0	503	-511	-869	0	0	897
Provisions	42 548	0	4 347	-2 661	-6 918	0	0	37 316

	31.12 2006	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12 2007
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne logement	16 338	0	2 722	0	-3 030	0	0	16 030
Risques d'exécution des engagements par signature	1 365	0	298	0	-1 143	0	1	521
Risques opérationnels	14 576	0	1 150	0	0	0	0	15 726
Engagements sociaux (médaille du travail)	1 285	0	0	-200	0	0	0	1 085
Litiges fiscaux	12 391	0	0	-805	-4 864	0	2	6 724
Litiges divers	510	0	318	-13	-127	0	0	688
Participations		0	0	0	0	0	0	0
Restructurations		0	0	0	0	0	0	0
Autres risques	1 675	0	1 265	-397	-768	0	-1	1 774
Provisions	48 140	0	5 753	-1 415	-9 932	0	2	42 548

1 - Risques sur les contrats Epargne Logement

Cette provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- La courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec les dispositions rendues publiques dans le communiqué du CNC du 12 décembre 2005.

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		229
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 040	886
Ancienneté de plus de 10 ans	673	695
Total plans d'épargne-logement	1 713	1 810
Total comptes épargne-logement	448	436
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	2 161	2 246

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007
Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2008 et hors prime d'état

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :	38	35
Comptes épargne-logement :	115	113
Total encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	153	148

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Plans d'épargne-logement :		
Ancienneté de moins de 4 ans		2,1
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2,7	0,1
Ancienneté de plus de 10 ans	3,1	3,7
Total plans d'épargne-logement	5,8	5,9
Total comptes épargne-logement	11,2	10,2
Total provision au titre des contrats épargne-logement	17,0	16,1

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en millions d'euros)</i>	31.12.2007	Dotations	Reprises	Autre mouvmt	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	5,9		0,1		5,8
Comptes épargne-logement :	10,2	1,0			11,2
Total provision au titre des contrats épargne-logement	16,1	1,0	0,1	0,0	17,0

2 - Provisions pour engagements par signature

Ces provisions sont constituées en couverture de risques d'exécution d'engagements de financement donnés, d'engagements de garantie donnés, ou de risques sur autres engagements du hors bilan.

3 - Provisions pour risques opérationnels

Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. La reprise concerne essentiellement le risque sur les prêts agricoles bonifiés par l'Etat pour lesquels un contrôle a été réalisé par le CNASEA sur les années 2000 à 2003. La provision sur ces années a été ajustée strictement au montant qui nous a été signifié par le CNASEA.

4 - Provisions pour engagements sociaux

Il s'agit des provisions relatives à la médaille du travail.

5- Provisions pour litiges fiscaux

Nous retrouvons ici les provisions pour les litiges avec l'administration fiscale. Notamment une partie des conséquences du contrôle fiscal de 2008 ayant porté sur les années 2005-2006.

6 - Provisions pour litiges divers

Il s'agit de provisions consécutives à des litiges prudhommaux.

6.17 CAPITAUX PROPRES

➤ **Composition du capital au 31 décembre 2008**

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit incondionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse Régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse Régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Le nombre de parts sociales (d'un nominal de 15.25€) est de 2 649 994.

Le nombre de CCI (d'un nominal de 15.25€) est de 825 000

Le nombre de CCA (d'un nominal de 15.25€) est de 1 158 331 ; ils sont intégralement détenus par Crédit Agricole S.A.

Le nombre de ces titres est resté inchangé au cours de l'année 2008.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01.01.2008	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31.12.2008
Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)	825 000	0	0	825 000
Dont part du Public	823 730			816 058
Dont part Crédit Agricole S.A.	0			0
Dont part Auto-détenue	1 270			8 942
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 158 331	0	0	1 158 331
Dont part du Public	0			0
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 158 331			1 158 331
Parts sociales	2 649 994	0	0	2 649 994
Dont Caisses Locales	2 649 975			26 499 750
Dont administrateurs de la CR	18			18
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1
TOTAL	4 633 325	0	0	4 633 325

➤ Actions de préférences

Non concerné

➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes sont composés de parts sociales, de CCI et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2004	3,78	3,78	0,53
2005	5,07	5,07	0,53
2006	6,03	6,03	0,53
2007	6,26	6,26	0,53
Projet 2008	6,26	6,26	0,53

➤ Dividendes

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

➤ Affectations du résultat social et fixation du dividende 2008

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2008 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes du 31 mars 2009. Le texte de la résolution est le suivant : (CINQUIEME RESOLUTION).

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, se soldant par un bénéfice de 90 153 269,23 € :

- 1 404 496,82 € pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 3,5 % l'an
Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 15 avril 2009.
- 5 164 500,00 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement pour l'exercice 2008, soit un dividende de 6,26 € net par titre.
Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1^{er} juin 2009.
- 7 251 152,06 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2008, soit un dividende de 6,26 € net par titre.
Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1^{er} juin 2009.

Le solde soit 76 333 120,35 € est affecté ainsi :

- $\frac{3}{4}$ à la réserve légale soit 57 249 840,26 €
- Le solde soit 19 083 280,09 €, affectation aux réserves facultatives.

7 - AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS

7.1. DETAIL DES CHARGES DE PERSONNEL

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Salaires et traitements	63 547	61 295
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	6 697	6 488
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	1 448	1 449
Autres charges sociales	23 002	22 810
Intéressement et participation	12 684	15 847
Impôts et taxes sur rémunération	7 980	7 972
Total charges de personnel	115 358	115 861

7.2. EFFECTIF FIN DE PERIODE

Effectifs	31.12.2008	31.12.2007
France	1 920	1 823
Etranger	0	0
Total	1 920	1 823

7.3. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A COTISATIONS DEFINIES

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

7.4. AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

		Période du		01.01.2004	01.01.2005	01.01.2006	01.01.2007	01.01.2008
		au		31.12.2004	31.12.2005	31.12.2006	31.12.2007	31.12.2008
Présentation Passifs sociaux Normes IAS 19		2004	2005	2006	2007	2008		
Variation dette actuarielle	Dette actuarielle début de période	23 168	25 562	30 352	32 077	27 793		
	Coût des services rendus sur la période (obligatoire)	1 008	1 101	1 324	1 190	1 233		
	Effet de l'actualisation	1 160	1 354	1 160	1 304	1 372		
	Cotisations de l'employé							
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0						
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	0						
	Indemnités de cessation d'activité							
	Prestations versées (obligatoire)	-500	-720	-756	-942	-1 653		
	(Gains) / pertes actuariels	726	3 055	-3	-5 835	-23		
	Dette actuarielle fin de période	25 562	30 352	32 077	27 794	28 722		
Rendement attendu des actifs annualisé								
Charge comptabilisée	Coût des services rendus en 2004 et 2005	1 008	1 101	1 324	1 190	1 233		
	Effet de l'actualisation	1 160	1 354	1 160	1 304	1 372		
	Rendement attendu des actifs sur la période	(690)	(1 068)	(1 184)	(1 284)	(1 131)		
	Amortissement du coût des services passés							
	Amortissement des gains / (pertes) actuariels	620	2 303	341	134	110		
	Gains / (pertes) sur les réductions et liquidations							
	Gains / (pertes) sur la limitation de surplus							
	Charge nette comptabilisée au compte de résultat	2 098	3 690	1 641	1 344	1 584		
En cas de fonds fonds externalisés : valorisation des actifs								
juste valeur des actifs du régime	Juste valeur début de période	17 987	25 640	29 599	32 122	27 941		
	Rendement attendu des actifs	690	1 068	1 184	1 284	1 131		
	Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	106	752	(344)	*(5 970)	(133)		
	Cotisations de l'employeur	7 190	2 890	2 439	1 448	1 448		
	Cotisations de l'employé	0	0	0	0	0		
	Modification / Réduction / liquidation de plan	0	0	0	0	*(7 917)		
	Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)	166	(31)	0	0	0		
	Indemnités de cessation d'activité	0	0	0	0	0		
	Prestations versées	(500)	(720)	(756)	(942)	(1 653)		
	Juste valeur des actifs fin de période	25 640	29 599	32 122	27 942	20 817		
Provision/ Actifs	Situation financière nette début de période	25 562	30 352	32 077	27 793	20 804		
	Coût des services passés non comptabilisés	0	0	0	0	0		
	(Gains) / pertes sur la limitation de surplus	0	0	0	0	0		
	(Provisions) / actifs au 31/12/04 et au 31/12/05	25 562	30 352	32 077	27 793	20 804		
	Juste valeur des actifs	25 640	29 599	32 122	27 941	20 816		
	situation financière nette (passif) / actif fin de période	(78)	754	(45)	(148)	12		
Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles								
	Taux d'actualisation (1)	5,34;4,70;4,65	4,90;4,50;4,23	3,82;4,50;4,23	4,28;4,17;4,06	4,94 4,86 4,71		
	Taux de rendement attendus des actifs du régime (1)	4,30;4,30;4,30	4,00;4,19;4,30	4,00;4,00;3,90	4,00;4,00;3,94	4,00 4,10 4,05		
	Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	4,00;3,00;2,50	4,00;3,00;2,50	4,00;3,00;2,50	4,00;3,00;2,50	4,00 3,00 2,50		
	Table de mortalité INSEE	98F	98F	TF TH 00-02	TF TH 00-02	TF TH 00-02		

* Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes portait jusqu'à présent certains engagements vis-à-vis d'effectifs retraités du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Ces engagements ont été totalement externalisés au 31/12/2008, ce qui a généré une diminution de la dette actuarielle ainsi que des actifs gérés correspondants.

7.5. AUTRES ENGAGEMENTS SOCIAUX

Les provisions constituées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud Rhône Alpes au titre de ces engagements sociaux (médaille du travail) s'élèvent à 987 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2008.

7.6. PAIEMENTS A BASE D' ACTIONS

Non concerné

7.7. REMUNERATIONS DE DIRIGEANTS

<u>Population</u> : Cadres de direction	(en milliers d'euros)
Nature	Montant
- les traitements et les salaires,	1 533
Dont : - les avantages en nature voiture et logement,	120
- les primes de diplômes, mariage, naissance, haute altitude,	
- gratification,	261
- supplément familial et salaire unique,	6
- les cotisations de sécurité sociale,	882
- l'intéressement, les primes et autres rémunérations payables dans un délai de douze mois suivant la fin de l'exercice,	166
- les tickets restaurants,	1
- la participation au restaurant d'entreprise,	1
- prime de transport,	0
- remboursement des frais professionnels	2
<u>Population</u> : Président et vice-présidents	(en milliers d'euros)
Nature	Montant
- les indemnités	103
- les avantages en nature voiture	1
CSG RDS	5
- remboursement des frais professionnels	13

8 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008	31.12.2007
Engagements donnés		
Engagements de financement	1 153 943	1 333 256
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	0	201
. Engagements en faveur de la clientèle	1 153 943	1 333 055
Ouverture de crédits confirmés	900 871	934 176
- Ouverture de crédits documentaires	3 007	2 747
- Autres ouvertures de crédits confirmés	897 864	931 429
Autres engagements en faveur de la clientèle	253 072	398 879
Engagements de garantie	333 705	419 437
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	9 427	11 676
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	736	332
Autres garanties	8 691	11 344
. Engagements d'ordre de la clientèle	324 278	407 761
<i>Cautions immobilières</i>	193 259	285 310
<i>Garanties financières</i>	36 736	28 770
<i>Autres garanties d'ordre de la clientèle</i>	94 283	93 681
Engagements reçus		
Engagements de financement	0	3 452
. Engagements reçus d'établissements de crédit	0	3 452
. Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 706 312	2 422 967
. Engagements reçus d'établissements de crédit	220 779	285 785
. Engagements reçus de la clientèle	2 485 533	2 137 182
<i>Garanties reçues des administrations publiques et assimilées</i>	730 977	713 878
<i>Autres garanties reçues</i>	1 754 556	1 423 304

Actifs donnés en garantie

Le Crédit Agricole Sud Rhône Alpes a apporté 89.020 Milliers d'euros de prêts en garantie des 65.974 milliers d'euros de financements reçus de la S.F.E.F par l'intermédiaire de Crédit Agricole S.A.

9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté. Celles-ci sont susceptibles de changer dans d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût (données non auditées)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
ACTIFS				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	9 041	9 041	385 446	385 446
Prêts et créances sur la clientèle	9 255 333	9 066 254	8 568 616	8 484 921
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	213 460	212 000	271 402	269 642
PASSIFS				
Dettes envers les établissements de crédits	6 804 361	6 807 983	6 285 907	6 246 567
Dettes envers la clientèle	2 508 175	2 508 175	2 463 134	2 463 134
Dettes représentées par un titre	143 564	143 564	147 463	147 463
Dettes subordonnées	111 663	111 663	133 699	133 699

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché,
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché,
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics,
- des passifs exigibles à vue,
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

10 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Néant

11 - PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2008

- Caisses Locales : se reporter à la liste des Caisses Locales.

Outre les Caisses Locales, les entités consolidées sont les suivantes :

- La SCI HAUTES FAVENTINES contrôlée à 100 %, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et leur gestion.
- La SCI DU VIVARAIS contrôlée à 100 %, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et leur gestion.
- La SCI CREAGRISERE contrôlée à 100 %, ayant comme activité l'acquisition et la construction d'immeubles en vue de leur location, principalement au Crédit Agricole Sud Rhône Alpes, et leur gestion.

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES
SOCIETE COOPERATIVE à CAPITAL et PERSONNEL VARIABLES
Au capital actuel de 70 658 206.25 euros
Siège social : 15-17, rue Paul Claudel - 38100 GRENOBLE
402 121 958 RCS GRENOBLE

RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du MARDI 31 MARS 2009

PREMIERE RESOLUTION

1 - L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2008,
- Du rapport général des Commissaires aux comptes,

Approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 faisant ressortir un bénéfice de 90 153 269,23 €

2 - Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2008.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance :

- Du rapport de gestion sur les comptes consolidés.
- Du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

Approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2008 faisant ressortir un bénéfice de 88 182 Millions d'euros, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, sur le rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, approuve le montant global s'élevant à 14 589,01 Euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code, ainsi que le montant s'élevant à 5 023,00 Euros de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

QUATRIEME RESOLUTION

En application de l'article L 511-39 du code monétaire et financier, l'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce prend acte des informations données dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2008, se soldant par un bénéfice de 90 153 269,23 € :

- 1 404 496,82 € pour l'intérêt à payer aux porteurs de parts sociales, ce qui correspond à un taux de 3,5 % l'an

Cet intérêt, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 15 avril 2009.

- 5 164 500,00 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'investissement pour l'exercice 2008, soit un dividende de 6,26 € net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1^{er} juin 2009.

- 7 251 152,06 € représentant le dividende à verser aux porteurs de certificats coopératifs d'associés pour l'exercice 2008, soit un dividende de 6,26 € net par titre.

Ce dividende, éligible à l'abattement de 40% au profit des personnes physiques, sera payable à partir du 1^{er} juin 2009.

Le solde soit 76 333 120,35 € est affecté ainsi :

- $\frac{3}{4}$ à la réserve légale soit 57 249 840,26 €
- Le solde soit 19 083 280,09 €, affectation aux réserves facultatives.

Conformément à la loi, l'assemblée générale ordinaire prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Intérêts aux parts sociales :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Eligible à l'
2007	2 649 994	0,53 €	1 404 496,82 €	Abattement de 40%
2006	2 649 994	0,53 €	1 404 496,82 €	Abattement de 40%
2005	2 649 994	0,53 €	1 404 496,82 €	Abattement de 40%

Dividendes sur certificats coopératifs d'investissement :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Eligible à l'
2007	825 000	6,26 €	5 164 500,00 €	Abattement de 40%
2006	825 000	6,03 €	4 974 750,00 €	Abattement de 40%
2005	825 000	5,07 €	4 182 750,00 €	Abattement de 40%

Dividendes sur certificats coopératifs d'associés :

Exercice	Nombre	Distribution	Intérêt net	Eligible à l'
2007	1 158 331	6,26 €	7 251 152,06 €	Abattement de 40%
2006	1 158 331	6,03 €	6 984 735,93 €	Abattement de 40%
2005	1 158 331	5,07 €	5 872 738,17 €	Abattement de 40%

SIXIEME RESOLUTION

L'article 17 des statuts prévoit le renouvellement annuel du tiers des membres du conseil d'administration. Les six administrateurs, dont le mandat arrive à échéance, sont :

- M. Jean-Paul RIVAT (Isère)
- M. Guy-Noël DEVAMBEZ (Ardèche)
- Mme Nathaly PEYRACHON (Isère)
- M. Jean-Marie LAGANIER (Ardèche)
- M. Jean-Claude GRIOT (Isère)
- Mme Gisèle SIBEUD (Drôme)

Leur mandat est renouvelable.

Après avoir procédé au vote, l'Assemblée Générale renouvelle, pour une durée de trois ans, les mandats de :

- M. Guy-Noël DEVAMBEZ (Ardèche)
- Mme Nathaly PEYRACHON (Isère)
- M. Jean-Marie LAGANIER (Ardèche)
- M. Jean-Claude GRIOT (Isère)
- Mme Gisèle SIBEUD (Drôme)

Par ailleurs l'Assemblée Générale nomme membre du Conseil d'Administration de la Caisse Régionale SUD RHONE ALPES, pour une durée de trois ans, M. Michel PLANTE (Isère).

Leur mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, en application de l'article 36 alinéa 2 des statuts, ne constate aucune variation de capital entre le 31 décembre 2007 et le 31 décembre 2008 lequel reste inchangé dans sa répartition soit :

2 649 994	Parts sociales de 15,25 €soit	40 412 408,50 €
825 000	Certificats coopératifs d'investissement de 15,25 €soit	12 581 250,00 €
1 158 331	Certificats coopératifs d'associés de 15,25 €soit	17 664 547,75 €

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement (CCI) de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'assemblée générale ordinaire du 2 avril 2008, est donnée au conseil d'administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine assemblée générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de CCI de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10%) du nombre de CCI composant son capital social. Toutefois, le nombre de CCI acquis par la Caisse Régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du nombre de CCI composant son capital social.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de CCI mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de CCI qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de CCI composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui, à ce jour correspond à un nombre maximal de 82 500 CCI, et le nombre maximal de CCI détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre de CCI composant le capital de la Caisse Régionale.

Le montant total des sommes que la Caisse Régionale pourra consacrer au rachat de ses CCI au cours de cette période est de vingt quatre millions sept cent cinquante mille (24 750 000) euros. L'acquisition de ces CCI ne pourra être effectuée à un prix supérieur à trois cents (300) euros hors frais, étant toutefois précisé que ces CCI pourraient être attribués gratuitement dans les conditions prévues par la loi.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- 1) de conserver les CCI de la Caisse Régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
- 2) d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;

Les opérations effectuées par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat.

La Caisse Régionale pourra également utiliser la présente résolution et poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire, en application de l'article L 512-36 du code monétaire et financier, donne mandat au conseil d'administration pour fixer le montant de l'indemnité compensatrice de temps passé au profit du Président et des Vice-présidents.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

FIDUREL

ERNST & YOUNG et Autres

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

FIDUREL 8, rue Jean Monnet 26000 Valence S.A.R.L. au capital de € 10.000 Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Grenoble	ERNST & YOUNG et Autres Tour Part-Dieu 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 S.A.S. à capital variable Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles
--	---

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la caisse régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthode comptable exposés dans la note 2 de l'annexe relatifs à de nouveaux règlements du comité de la réglementation comptable applicables à compter de l'exercice 2008.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Changements de méthode comptable

Ainsi qu'il est mentionné dans la note 2 de l'annexe, des changements de méthode comptable relatifs à de nouveaux règlements du comité de la réglementation comptable sont intervenus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre caisse régionale, nous nous sommes assurés de la correcte application des changements de méthode comptable mentionnés ci-dessus et du caractère approprié de la présentation qui en est faite.

Estimations comptables

- Comme indiqué dans les notes 2.1 et 14 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et des provisions individuelles et collectives.
- Les parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme par votre caisse régionale sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche multicritère comme indiqué dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre caisse régionale détient des titres en portefeuille. La note 2.2 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à ces titres. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre caisse régionale et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

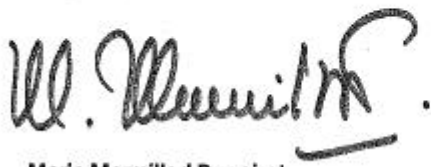
Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Valence et Lyon, le 2 mars 2009.

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL



Marie Mermillod Dupoizat

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

FIDUREL 8, rue Jean Monnet 26000 Valence S.A.R.L. au capital de € 10.000 Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Grenoble	ERNST & YOUNG et Autres Tour Part-Dieu 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 S.A.S. à capital variable Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles
--	---

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Sociétaires ,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes , tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans les notes 1.3 et 3.1 de l'annexe, votre caisse régionale constitue des dépréciations pour couvrir les risques de crédit et les risques inhérents à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction relatif aux risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations individuelles et collectives.
- La note 3.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux actifs financiers disponibles à la vente. Nous avons examiné les évaluations retenues pour la valorisation de ces titres et avons vérifié la correcte application des principes retenus par votre caisse régionale pour leur dépréciation, et plus particulièrement celle relative aux titres de capitaux propres.
- Dans le cadre de l'arrêté des comptes, votre caisse régionale procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur l'évaluation en juste valeur des instruments financiers. Nous avons revu et testé les processus mis en place par la direction, les hypothèses retenues et paramètres utilisés, et vérifié que ces estimations comptables s'appuient sur des méthodes documentées conformes aux principes retenus par votre caisse régionale.

Sur la base des informations disponibles à ce jour, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Valence et Lyon, le 2 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL



Marie Mermillod Dupoizat

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

**Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008**

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL
SUD RHONE ALPES RELATIF AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION
DES RISQUES ET AUX AUTRES INFORMATIONS REQUISES PAR L'ARTICLE L. 621-18-3 DU
CODE MONETAIRE ET FINANCIER**

FIDUREL 8, rue Jean Monnet 26000 Valence S.A.R.L. au capital de € 10.000 Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Grenoble	ERNST & YOUNG et Autres Tour Part-Dieu 129, rue Servient 69326 Lyon Cedex 03 S.A.S. à capital variable Commissaire aux Comptes Membre de la compagnie régionale de Versailles
--	---

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Exercice clos le 31 décembre 2008

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes relatif aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques et aux autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier

Aux Sociétaires,

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre caisse régionale au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Le président rend compte, dans son rapport, des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la caisse régionale et des autres informations requises par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Nous vous présentons les observations qu'appellent de notre part :

- les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- l'établissement des autres informations prévues par l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier, étant précisé que nous n'avons pas vérifié la sincérité de ces autres informations.

Nous avons mis en œuvre les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission, sont destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la caisse régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration.


Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 621-18-3 du Code monétaire et financier.

Valence et Lyon, le 2 mars 2009

Les Commissaires aux Comptes

FIDUREL



Marie Mermillod Dupoizat

ERNST & YOUNG et Autres



Frank Astoux

Achats et ventes de CCI intervenus au cours de l'exercice 2008

dans le cadre d'un programme de rachat

**Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres
du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008**

Pourcentage de capital auto-détenu de manière directe et indirecte au 31 décembre 2008 : 1,08 % du nombre de CCI et 0,19 % du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 décembre 2008: 13740 CCI (dont 8942 détenus au travers du contrat de liquidité)

Valeur comptable du portefeuille au 31 décembre 2008 : 436 370,30 €

Valeur de marché du portefeuille au 31 décembre 2008 : 436 370,30 €

Période allant du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
			NEANT	NEANT
Nombre de titres	14 985	3 197		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	9 752	2 080		
Cours moyen de la transaction	92,80 €	97,19 €		
Montants (en €)	1 390 608 €	310 716 €		



SUD RHÔNE ALPES

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES
SOCIETE COOPERATIVE A CAPITAL ET PERSONNEL VARIABLES

Au capital actuel de 70 658 206.25 euros

Siège social : 15-17, rue Paul Claudel - 38100 GRENOBLE

402 121 958 RCS GRENOBLE

DOCUMENT ANNUEL D'INFORMATION

Ce document annuel d'information est établi en application de l'article 451-1-1 du Code monétaire et financier et de l'article 211-1-1 du règlement général de l'AMF.

Le Document annuel d'information ci-dessous recense les informations publiées ou rendues publiques entre le 1^{er} novembre 2007 et le 31 décembre 2008 par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en matière d'instruments financiers, d'émetteurs d'instruments financiers et de marchés d'instruments financiers.

Dates de publication	Nature des documents
----------------------	----------------------

1. Prospectus et notes d'opérations

Publiés sur le site de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes (www.ca-sudrhonealpes.fr) et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org)

	Non concerné entre le 1 ^{er} novembre 2007 et le 31 décembre 2008
--	--

2. Communiqués

Publiés sur le site de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes (www.ca-sudrhonealpes.fr), sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou par le diffuseur agréé (www.hugingroup.com)

13/11/2007	Information financière trimestrielle au 30 septembre 2007
16/11/2007	Document d'information sur les publications du 01/07/2006 au 31/10/2007
12/02/2008	Communiqué financier sur les résultats de la Caisse Régionale à fin décembre 2007
20/02/2008	Communiqué d'apports complémentaires au Contrat de liquidité
08/04/2008	Descriptif du programme de rachat des CCI Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
15/04/2008 et 16/04/2008	Rapport financier annuel
07/05/2008	Information financière trimestrielle au 31 mars 2008
12/06/2008	Communiqué d'apports complémentaires au Contrat de liquidité
09/07/2008	Bilan du 1 ^{er} semestre 2008 du Contrat de liquidité CRCAM Sud Rhône Alpes CCI
29/07/2008	Communiqué financier sur les résultats de la Caisse régionale au 30 juin 2008
28/08/2008 et 01/09/2008	Rapport financier semestriel au 30 juin 2008 : comptes consolidés, rapport des CAC
29/08/2008	Communiqué de diffusion du rapport financier semestriel : 1 ^{er} semestre 2008
07/11/2008 et 12/11/2008	Information financière IFRS trimestrielle au 30 septembre 2008

3. Autres publications

Publiés sur le site de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes (www.ca-sudrhonealpes.fr), sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) ou par le diffuseur agréé (www.hugingroup.com)

27/03/2008	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la tenue des CA et sur le Contrôle Interne de 2007
------------	---

4. Publications effectuées au BALO

Publiées également sur le site de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes (www.ca-sudrhonealpes.fr)

13/02/2008	BALO N° 19 Situation trimestrielle au 31/12/2007
25/02/2008	BALO N° 24 Convocation AGO du 02 avril 2008
17/03/2008	BALO N° 33 Comptes individuels/consolidés/ rapports des Commissaires aux comptes au 31 décembre 2007
11/04/2008	BALO N° 44 Publication post AG du 02 avril 2008
14/05/2008	BALO N° 59 Situation trimestrielle au 31 mars 2008
11/08/2008	BALO N° 97 Situation trimestrielle au 30 juin 2008
05/09/2008	BALO N° 108 Comptes consolidés au 30 juin 2008, rapport des CAC
27/10/2008	BALO N° 130 Rapport semestriel d'activité synthétique du 1° semestre 2008
31/10/2008	BALO N° 132 Situation trimestrielle au 30 septembre 2008

PUBLICITE DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

**Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel SUD RHONE
ALPES**

	ERNST & YOUNG				FIDUREL			
	2008	2007	% N	% N-1	2008	2007	% N	% N-1
Audit :								
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	129 200	159 163	59	70	90 150	67 833	41	30
- Missions accessoires	0	0	0	0%	0	0	0	0
Sous-total	129 200	159 163	59	70	90 150	67 833	41	30
Autres prestations :								
- Juridique, fiscal et social	0	0	0	0	0	0	0	0
- Technologie de l'information	0	0	0	0	0	0	0	0
- Audit interne	0	0	0	0	0	0	0	0
- Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit	0	0	0	0	0	0	0	0
Sous-total	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	129 200	159 163	59	70	90 150	67 833	41	30

**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES
SOCIETE COOPERATIVE à CAPITAL et PERSONNEL VARIABLES**

Au capital actuel de 70 658 206.25 euros

Siège social : 15-17, rue Paul Claudel - 38100 GRENOBLE

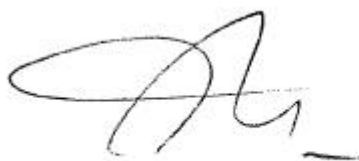
402 121 958 RCS GRENOBLE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2008

Nous attestons qu'à notre connaissance, les comptes annuels du 31 décembre 2008, tant individuels que consolidés, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de notre Caisse Régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principales incertitudes et principaux risques auxquels ils sont confrontés.

Christian ROUCHON
Directeur Général



Jean-Pierre GAILLARD
Président du Conseil d'Administration

